S.T. Dupont
PARIS

MAÎTRE ORFÈVRE, LAQUEUR & MALLETIER DEPUIS 1872

Société anonyme au capital de 21 231 115,25 euros
Siège Social : 92 Boulevard du Montparnasse
75014 Paris
R.C.S. Paris 572 230 829

Document de référence et rapport financier annuel 2007-2008

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document en date du 29 juillet annule et remplace le document déposé auprès de l'AMF le 9 Juillet 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.
Les seules modifications concernent la numérotation des paragraphes qui était erronée ainsi que le ratio de conversion de l'emprunt OCEANE (page 96) qui ressort à 4,166 (au lieu de 4 166)
Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

DPT LISTED NYSE EURONEXT

Des exemplaires de nos derniers rapports annuels et de leurs éventuelles actualisations sont disponibles sans frais auprès de la Société S.T.Dupont au 92, Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et sur son site Internet (www.st-dupont.com).

1. Rapport de gestion 5
1.1. Activités et faits marquants 5
1.1.1. Présentation générale 5
1.1.2. Principales dates clés 6
1.1.3. S.T.Dupont et son marché 6
1.1.4. Faits marquants 2007-2008 7
1.1.5. Evènements importants postérieurs à la clôture de l'exercice 8
1.2. Résultats des activités 9
1.2.1. Résultats consolidés de S.T.Dupont 9
1.2.2. Résultats sociaux en normes françaises de S.T.Dupont S.A. 14
1.2.3. Activité des principales filiales 15
1.2.4. Perte de la moitié du capital 15
1.2.5. Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social 16
1.3. Gouvernement d'entreprise 17
1.3.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 17
1.3.2. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance 17
1.3.3. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants 18
1.3.4. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux 20
1.3.5. Responsable du contrôle des comptes 21
1.4. Perspectives, stratégie et gestion des risques 23
1.4.1. Evolutions récentes et perspectives 23
1.4.2. Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe 23
1.4.3. Facteurs de risques 23
1.4.4. Assurances 31
1.5. S.T.Dupont et ses actionnaires 34
1.5.1. Informations relatives au capital et l'actionnariat du Groupe 34
1.5.2. Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices 36
1.5.3. Opérations afférentes aux titres de la Société 37
1.6. Développement durable 38
1.6.1. Informations sociales 38
1.6.2. Informations environnementales 40
1.7. Annexes 43
1.7.1. Tableau de résultat de S.T.Dupont SA des cinq derniers exercices 43
1.7.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 44
1.7.3. Assemblée Générale du 12 septembre 2008: ordre du jour et projet de résolutions 47
1.7.4. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés 54
1.7.5. Rapport du Président du Conseil de Surveillance 55
1.7.6. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière) 60
1.7.7. Rapport spécial du Directoire relatif au programme d'achat de titres 61
1.7.8. Capital social autorisé, mais non émis 62
2. Comptes consolidés au 31 mars 2008 63
2.1. Comptes consolidés au 31 mars 2008 63
2.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 107
3. Comptes sociaux au 31 mars 2008 109
3.1. Comptes sociaux au 31 mars 2008 109
3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 145
4. Autres informations à caractère juridique 147
4.1. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes 147
4.1.1. Déclaration du responsable du document de référence 147
4.1.2. Responsable du contrôle des comptes 147
4.1.3. Responsable de l'information financière 147
4.1.4. Documents accessibles au public 147
4.2. Autres informations de caractère juridique 149
4.2.1. Histoire et évolution de la Société 149
4.2.2. Acte constitutif et statuts 149
4.3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat 152
4.3.1. Capital social 152
4.3.2. Actionnariat 155
4.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise 155
4.4.1. Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise 155
4.4.2. Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance 156
4.4.3. Opérations avec les parties liées 157

4.5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe 158
4.5.1. Organigramme au 30 juin 2008 158
4.5.2. Contrats importants 159
4.6. Autres informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats 159
4.6.1. Propriétés immobilières, usines et équipements 159
4.6.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage 159
4.6.3. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale 159
4.6.4. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts 159
5. Table de concordance 160

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007 figurant aux pages 81 à 119 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 juillet 2007.
- Les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2006 figurant aux pages 51-92 et 104-105 du Document de référence n° D.06-0741 déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2006.

1. Rapport de gestion

1.1. Activités et faits marquants

1.1.1. Présentation générale

S.T.Dupont S.A. fabrique et/ou commercialise des briquets, instruments à écrire, accessoires, maroquinerie et prêt-à-porter dans le domaine de la mode pour homme.
Les produits fabriqués ou de négoce sont distribués soit en direct vers des grossistes, soit via des filiales de distribution implantées principalement en Europe et en Asie.
La Société n'a pas lancé de nouveaux produits sur le marché au cours de l'exercice, à l'exception de la série limitée « New-York» destinée aux collectionneurs.
Les principaux marchés géographiques du Groupe sont la France, l'Europe, l'Asie, les Amériques et le reste du Monde.
S.T.Dupont S.A. est une Société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.
S.T.Dupont est cotée en Bourse sur Euronext Paris (compartiment C).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 23 juin 2008. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Distribution contrôlée

(En nombre de points de vente)	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Ouvertures	Fermetures
Magasins exploités directement	18	17	19	4	2
Magasins sous contrats	27	22	29	8	1
Magasins shop-in-shops	199	195	162	8	41

La politique définie dans le plan d'affaires de 2006 visant à améliorer la qualité du réseau de distribution s'est poursuivie sur l'exercice. Les points de vente dont la rentabilité ne pouvait pas être assurée à moyen terme ont été fermés et de nouvelles ouvertures sont intervenues.

Contrairement à de nombreuses sociétés du secteur du luxe, la distribution des produits de la Société est encore très dépendante de réseaux de distribution "multi marques".

Cette distribution "non contrôlée" représentait au 31 mars 2008 encore environ 80 % du chiffre d'affaires total de la Société et reflète la variété des activités de la marque : civettes, spécialistes écriture, spécialistes maroquinerie, bijouteries, spécialistes cadeaux, etc.

Par ailleurs, on observe - en particulier en Europe - une disparition graduelle de cette distribution financièrement fragilisée par le développement de réseaux de distribution organisés par enseigne.

La diversité des canaux de distribution de la Société rend très difficile la construction d'une image de marque uniforme et fragilise, par conséquent, la stratégie de développement et de diversification de la marque.

La mise en œuvre de la stratégie s'organise aujourd'hui autour :
- d'initiatives fortes sur les piliers historiques en matière de lancement de nouveaux produits ;
- de la priorisation claire des marchés en terme d'investissements (France, Hong-Kong/Chine, Japon et Russie), au travers d'une politique commerciale centrée sur l'optimisation du réseau existant (merchandising plus efficient, ouverture de SIS/corners) ;
- du développement sélectif des licences ;
- de la stricte maîtrise des coûts.

Répartition de l'activité par zone géographique

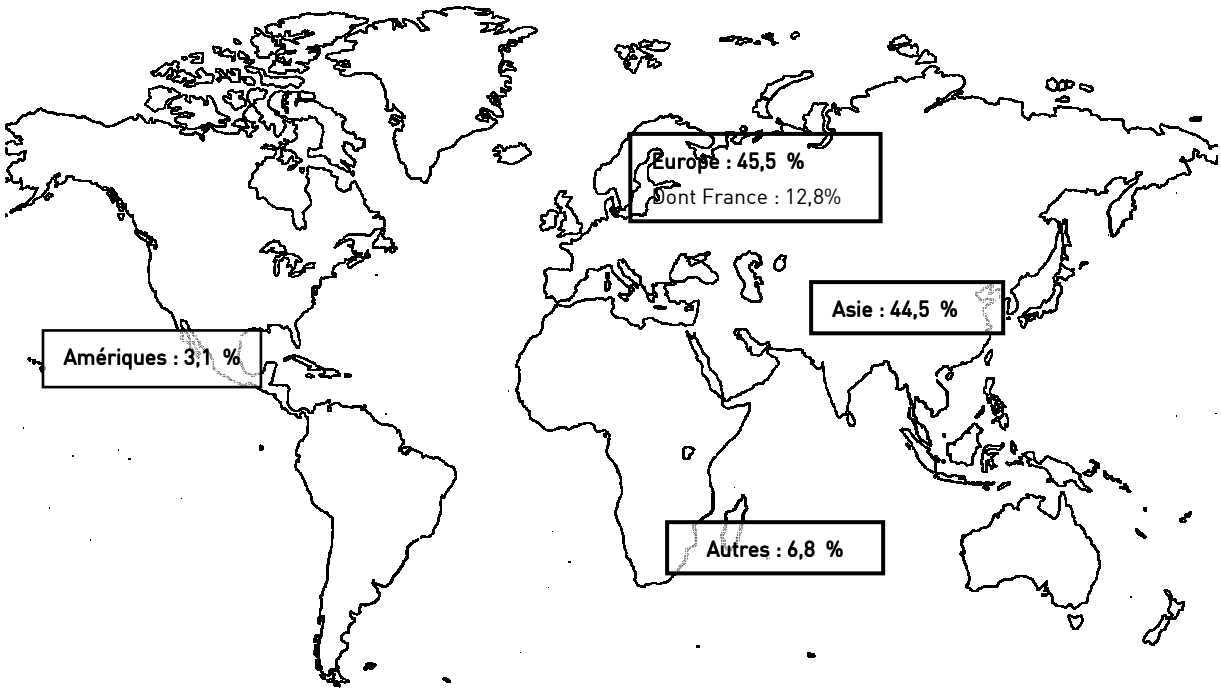

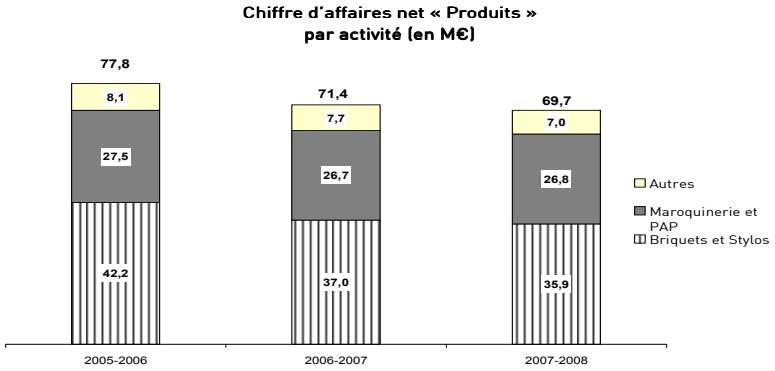

1.1.2. Principales dates clés

Monsieur Simon Tissot Dupont a ouvert son premier atelier en 1878, et la Société S.T.Dupont a été créée en 1934.

L'activité initiale de la Société, la maroquinerie de luxe, s'est peu à peu diversifiée et s'est étendue aux briquets de luxe puis à partir des années 1970 aux stylos, lunettes, parfums, cigares, montres ainsi qu'au prêt-à-porter.

S.T.Dupont est aujourd'hui implantée dans les principales régions du globe et notamment en Russie et en Chine où elle a identifié d'importantes opportunités de croissance.

1.1.3. S.T.Dupont et son marché

Étant donné la spécificité et la diversité du portefeuille de produits de la marque S.T.Dupont ainsi que son positionnement sur les différents marchés, il n'y a pas, à proprement parler, de société directement comparable.

La Société estime être le premier acteur sur le marché mondial du briquet de luxe, avec une part de marché de 70 %. Les principaux concurrents sont Cartier, Dunhill et Zippo.

Sur le marché mondial des instruments à écrire, Montblanc est leader avec une part de marché de 70 % (source Montblanc), la Société estime être le deuxième ou troisième acteur avec Cartier, OMAS ou Montegrappa.
Sur les autres marchés où la Société a une activité (maroquinerie, ceintures, accessoires), sa part de marché est très réduite et il n'existe pas véritablement de leader.

1.1.4. Faits marquants 2007-2008

❖ Démission du Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Walter Wuest, Président du Conseil de Surveillance, a souhaité abandonné l'ensemble des mandats qu'il détenait au sein des entités des groupes Dickson Concept et Broad Gain Investments Ltd pour prendre sa retraite.
Cette démission a pris effet le 1er janvier 2008. Il a été remplacé le 21 janvier 2008 par Monsieur Joseph Wan, précédemment Vice-Président du Conseil de Surveillance.

❖ Remplacement du Vice-Président du Conseil de Surveillance

Compte tenu de la nomination de Monsieur Joseph Wan comme Président du Conseil de Surveillance, il a été remplacé le même jour dans ses fonctions de Vice-Président par Monsieur Robert Nüesch, membre du Conseil de Surveillance.

❖ Dépréciation des Actifs

Dans le cadre de la norme IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les tests de valeur effectués par un expert indépendant sur la base des comptes au 30 septembre 2005 avaient conduit à constater une dépréciation à hauteur 22,5 millions d'euros.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 mars 2008, les tests de valeur ont été reconduits pour les écarts d'acquisition. Ces tests n'ont pas conduit à de nouvelles dépréciations. Le seul écart d'acquisition résiduel concerne l'activité de notre filiale Hong-Kong/Chine qui est significativement profitable.

En ce qui concerne les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles, dépréciées à 100 % au 30 septembre 2005 pour certaines UGT, le Directoire a arrêté en 2006 une méthode définissant les conditions à respecter en vue d'une éventuelle reprise de provision, à savoir:
- la reprise de la croissance du chiffre d'affaires, gage d'une valorisation effective des actifs ;
- un résultat opérationnel consolidé à l'équilibre pendant une période suffisamment significative (12 mois) pour qu'il puisse être considéré comme pérenne.

Au 31 mars 2008, les critères permettant une reprise de provisions pour perte de valeur n'étaient pas atteints, bien que la tendance constatée à fin décembre aurait probablement permis de les atteindre. L'incendie survenu le 5 janvier 2008 à l'usine de Faverges où sont produits la quasi-totalité des briquets et stylos S.T.Dupont, a rendu caduque la perspective d'une reprise de la provision pour dépréciation des actifs.

❖ Changement de distributeur pour l'Europe de l'Est

Dans le cadre de la revue du réseau de distribution, le contrat de distribution pour l'Europe de l'Est a fait l'objet d'un appel d'offre à l'échéance du contrat (31 mars 2007).
L'objectif de cet appel d'offre était de maximiser nos ventes sur ces marchés qui représentent dans le domaine du luxe un potentiel de croissance significatif.
L'appel d'offre a conduit à retenir le groupe Mercury pour la zone Russie.
Ce changement de distributeur a eu un effet positif sur les ventes consolidées dans la mesure où le nouveau distributeur, dont les ambitions sont particulièrement élevées pour la marque S.T.Dupont, devait constituer son stock.

❖ Dépôt de bilan de notre licencié lunettes

Début 2008, notre licencié pour les lunettes, la société Estède, a déposé son bilan. L'impact de ce dépôt de bilan sur les comptes de l'exercice 2007-2008 est peu significatif. Dans la mesure où nous n'étions pas confiants dans la capacité du repreneur éventuel d'Estède d'assurer le développement voulu pour cette activité, nous avons décidé de dénoncer le contrat de licence en date du 12 mars 2008 et de rechercher un nouveau licencié qui ait, à la fois, une bonne expertise dans ce secteur, un réseau de distribution performant et une structure financière suffisante. Cette recherche est en cours et devrait aboutir dans les prochaines semaines.

❖ Incendie au centre industriel de Faverges

Dans la nuit du 4 au 5 janvier 2008, un incendie accidentel s'est déclaré sur le site de Faverges. Cet incendie a intégralement détruit les ateliers de polissage, plaquage et montage des briquets.
Dans la mesure où ces ateliers sont des points de passage obligatoires pour la fabrication de briquets ou de stylos, aucun briquet et stylo n'ont pu être produits au cours du 4ème trimestre 2007-2008.
L'incendie n'a pas fait de victimes et aucun risque de pollution n'a été détecté.

Dès le lendemain du sinistre, il a été décidé de :
- Reconstruire les ateliers détruits sur le site de Faverges ;
- Faire en sorte que le personnel n'ait pas à subir de conséquences financières du fait du sinistre (chômage partiel, compensation salariales,...).

L'ensemble des équipes s'est immédiatement mobilisé afin de :
- Reconstruire l'usine dans les plus brefs délais ;
- Trouver de la capacité de production via la mise en œuvre de la sous-traitance.

Concrètement, les expertises (gendarmerie, assurances) se sont déroulées dans le courant des mois de janvier et février, le permis de construire a été obtenu en mars, la démolition des bâtiments a été terminée fin avril, les premiers éléments de charpente ont été posés début mai.
Parallèlement, des sous-traitants ont été contactés en vue d'assurer une production de briquets et de stylos (pour les activités détruites) qui réponde à nos critères de qualité.
Cette mise en œuvre a été accompagnée par les équipes de l'usine afin d'accélérer au maximum le démarrage de la production chez les sous-traitants.

Les premiers briquets et stylos, à partir des livraisons des sous–traitants, sont sortis dans le courant du mois d'avril.

Les prévisions en terme de reconstruction anticipent une livraison du bâtiment courant août et une réception définitive des ateliers courant décembre.
En parallèle, la capacité de production des sous-traitants monte en puissance et nous escomptons retrouver 25 % de notre capacité initiale en juin/juillet, 50 % en septembre/octobre, 75 % en novembre/décembre et 110 % en janvier/février 2009 (grâce à la poursuite du recours à la sous-traitance).

Les stocks de produits finis existants au moment du sinistre à Faverges et dans les filiales permettent d'assurer une certaine continuité du volant d'affaires et les activités non concernées ou partiellement concernées par l'incendie (maroquinerie, ceintures, accessoires, prêt-à-porter) sont mises en avant afin de pénaliser le moins possible les réseaux de distribution.
En terme de produits, les lancements initialement prévus pour l'exercice 2008-2009 ont été maintenus, même si certains ont été décalés. Ceci concerne notamment « le cuir Diamant », le stylo « Néo-classique », le briquet « Liberté » dédié aux fumeurs de cigares et la ligne de bijoux pour hommes.

1.1.5. Evènements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Dans le cadre de la poursuite de l'analyse de nos réseaux de distribution, nous avons été conduits à dénoncer notre contrat de distribution pour les U.S.A., venant à échéance à fin mai 2008, dans la mesure où le partenaire actuel ne nous a pas semblé en mesure d'atteindre nos objectifs de croissance sur ce marché.
La réflexion sur le mode de distribution aux U.S.A. le plus approprié est en cours à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2007-2008.

1.2. Résultats des activités

1.2.1. Résultats consolidés de S.T.Dupont

1.2.1.1. Analyse de la croissance

Les chiffres-clés de la Société établis conformément aux normes comptables IFRS sont les suivants :

En millions d'euros	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Produits des activités ordinaires	74,6	76,5	83,8
Marge brute	35.4	37.0	33.1
[%]	*47,4%*	*48,3 %*	*39,5 %*
Résultat opérationnel	4,3	0,8	(47,1)
Coût de l'endettement financier net	(1,4)	(1,2)	(1,9)
Résultat net part du Groupe	1,3	(1,0)	(51,5)
Résultat net par action (€)	0,003	(0,003)	(8,27)
Ressources/(Endettement) financier net	(1,1)	10,3	(26,6)
Capitaux propres	16,0	17,8	(21,3)

Chiffre d'affaires net « Produits » par zone géographique (en M€)

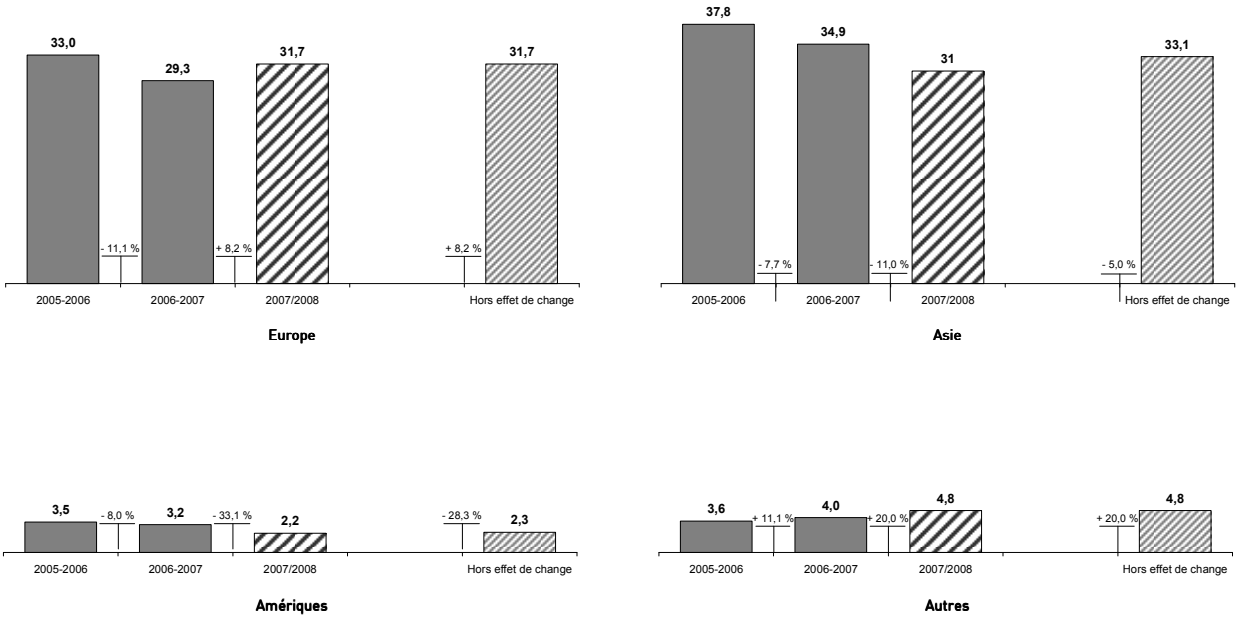

L'évolution économique globale durant l'exercice 2007-2008 se caractérise par les éléments suivants :

- Ralentissement significatif de la croissance aux Etats-Unis d'Amérique du fait de la crise des subprimes ;
- Très forte croissance économique dans la zone Asie-Pacifique et notamment en Chine ;
- Croissance faible en Europe de l'Ouest ;
- Croissance forte dans les pays d'Europe de l'Est, Russie notamment et au Moyen-Orient du fait de la remontée des cours du pétrole.

Parallèlement, l'évolution de l'Euro contre les autres monnaies a été particulièrement défavorable dans la mesure où les coûts sont principalement en Euro alors que plus de 55 % de l'activité est réalisée en devises étrangères (US$ et monnaies liées, Franc Suisse et Yen Japonais).

Indépendamment de l'impact du sinistre, les marchés sur lesquels S.T.DUPONT opère font apparaître les éléments suivants :

- Légère reprise du marché du briquet de luxe après des années de baisse ;
- Stabilité du marché des instruments à écrire en volume ;
- Progression soutenue du marché de la maroquinerie et des accessoires.

Globalement le chiffre d'affaires consolidé baisse de - 2,5 % en tenant compte des variations de change et progresse de +1,0 % à taux de change constant. Cette baisse est à relativiser de l'impact très significatif du sinistre sur les ventes du quatrième trimestre qui ont baissé de - 29,3 %. Pour mémoire, la progression à fin décembre, avant le sinistre ressortait à + 4,6 % (avec impact des taux de change) et à + 8,1 % (hors effet de change) en ligne avec ce qui était anticipé dans le plan d'affaires de 2006.

❖ Evolution du chiffre d'affaires par Ligne de Produits

	Chiffre d'affaires		Variation	
En millions d'euros	31 mars 2008	31 mars 2007	brute	Hors effet de change
Briquets et stylos	35,9	37,0	- 3,1 %	0,0 %
Maroquinerie & Autres	33,8	34,4	- 1,6 %	1,9 %
Chiffre d'affaires Produits	**69,7**	**71,4**	**- 2,4 %**	**0,9 %**
Licences	4,9	5,1	- 4,1 %	3,1 %
Chiffre d'affaires Net	**74,6**	**76,5**	**- 2,5 %**	**1,1 %**

➢ **Briquets & Stylos**

L'activité recule légèrement par rapport à l'exercice précédent (- 3,1 % en valeur et 0,0 % à taux de change constants).

Ce recul traduit néanmoins une tendance à la reprise de l'activité qui s'est trouvée stoppée par l'incendie. A fin décembre, la progression (hors effet de change) ressortait à + 8,5 %.

➢ **Maroquinerie & autres**

Cette activité, si elle n'a pas été directement affectée par l'incendie dans la mesure où l'intégralité des produits est sous-traitée, n'en a pas moins subi des dommages collatéraux dans la mesure où certains clients ont annulé leurs commandes car ils ne souhaitaient pas recevoir une livraison partielle du fait de l'impossibilité où nous étions de livrer les quantités de briquets et de stylos souhaitées. Un retour à la tendance antérieure est attendu sur le début de l'exercice 2008-2009, lorsque nous retrouverons une certaine capacité de production.

➢ **Licences**

La baisse apparente des revenus des licences s'explique par l'impact du dépôt de bilan de notre licencié lunettes et par un impact de change particulièrement défavorable dans la mesure où la plupart des redevances de licence ne sont pas en euros (impact - 7,2 %).

❖ Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros	Chiffre d'affaires 31 mars 2008	Chiffre d'affaires 31 mars 2007	Variation brute	Variation Hors effet de change
France	8,9	8,9	0,1 %	0,1%
Europe (hors France)	22	20,4	11,8 %	12,1 %
Asie	31,0	34,8	- 11,0 %	- 5,0 %
Amériques	2,2	3,2	- 33,1 %	- 26,9 %
Autres	4,8	4,0	20,2 %	20,2 %
Total Produits	**69,7**	**71,4**	**- 2,4 %**	**0,9 %**

Les informations par zones géographiques correspondent aux principaux marchés sur lesquels S.T.Dupont exerce son activité. Cette activité peut être exercée par des filiales (Europe, Asie) ou par des distributeurs (Europe de l'Est, Amériques et Autres). L'analyse sectorielle présentée à la note 3 des comptes consolidés IFRS et suivants correspond à la répartition des actifs et ne concerne donc que les filiales.

➢ **France**

La stabilité de la France est la conséquence directe de l'incendie dans la mesure où la progression à fin décembre 2007 ressortait à + 8,6 % pour finir à - 0,2 % au 31 mars 2008.
La progression constatée sur les trois premiers trimestres est la résultante de la performance de la boutique Montaigne dont le remodeling effectué fin 2006 a produit tous ses effets ainsi que des actions d'optimisation du réseau commercial avec des actions fortes et ciblées sur les clients à potentiel.

➢ **Europe (hors France)**

L'activité en Europe est en très forte progression malgré l'incendie (+ 12,1 % à fin mars 2008 et + 27,8 % à fin décembre 2007). C'est une tendance de fond qui trouve son explication, notamment, par le développement très soutenu de nos ventes en Europe de l'Est (Russie et pays limitrophes).
Les autres pays d'Europe de l'Ouest ont moins profité de la reprise de l'activité. En effet, les restructurations de réseaux ne sont pas finalisées et la réduction volontaire du poids des grossistes dans l'activité a pesé sur le chiffre d'affaires.

➢ **Asie**

Le remontée de l'Euro par rapport au dollar US et aux monnaies liées ainsi que par rapport au Yen Japonais, a fortement pénalisé l'activité en Asie. L'impact des taux de change est de -6 points sur l'ensemble de l'exercice.

Hors effet de change, le chiffre d'affaires recule de - 5,0 % par rapport à l'exercice précédent.
La relative contre performance de la zone s'explique en partie par cet impact de change mais également par le poids trop important des grossistes par rapport au réseau contrôlé. Dans cette optique, nous avons mis en œuvre un plan de développement pour les zones Japon et Hong-Kong/Chine qui vise à rééquilibrer sur les quatre prochaines années le réseau retail par rapport au réseau grossiste afin de pouvoir véritablement capitaliser sur le développement très significatif du marché du luxe dans cette région.

➢ **Amériques**

Les ventes aux Amériques sont en baisse significative du fait de la remontée de l'Euro par rapport au dollar US et de la performance de notre distributeur qui nous a conduits à dénoncer le contrat à son échéance.

➢ **Autres pays**

Les autres pays, et notamment le Moyen Orient, affichent un développement significatif avec un taux de progression de + 20,2 % à fin mars 2008 et + 38,2 % à fin décembre 2007.

1.2.1.2. Analyse de la rentabilité

❖ Marge Brute

La marge brute en valeur est en léger recul à 35,4 millions d'euros contre 37,0 millions d'euros pour l'exercice précédent, principalement du fait des conséquences du sinistre sur le chiffre d'affaires. Les marges des exercices 2006-2007 et 2005-2006 ont été retraitées pour intégrer les mouvements de provision sur stock précédemment classés, à tort, en frais généraux. L'impact sur la marge se traduit par une augmentation de la marge 2006-2007 de 0,9 million d'euros (+ 1,2 points) et une baisse de la marge 2005-2006 de - 2,8 millions d'euros (- 3,3 points) et une variation inversée du même montant pour les « frais généraux et administratifs ».
Le taux de marge sur vente des produits ressort à 43,7 % au 31 mars 2008 contre 44,7 % au 31 mars 2007. En excluant l'impact des mouvements de provision, le taux de marge sur ventes des produits reste stable.

❖ Impact du sinistre sur le résultat

Le sinistre survenu le 5 janvier 2008 à l'usine de Faverges a entraîné un recul très significatif du chiffre d'affaires compte tenu de l'impossibilité de produire un seul briquet et un seul stylo pendant tout le dernier trimestre. Au niveau des charges et produits exceptionnels, il a eu les conséquences suivantes :
- Destruction des immobilisations corporelles dans les ateliers détruits (impact net : -233 milliers d'euros) ;
- Destruction des stocks de produits en cours et consommables (impact net - 1 227 milliers d'euros) ;
- Coûts non récurrents liés au sinistre (impact net -902 milliers d'euros) incluant les coûts salariaux des personnels en chômage partiel ;
- Estimation de l'indemnité d'assurance au titre des destructions ci-dessus (+ 11 183 milliers d'euros).

Les négociations avec les compagnies d'assurance en matière de remboursement de sinistre au titre des immobilisations sont partiellement terminées. L'état d'avancement de ces négociations a permis de déterminer précisément le montant de l'indemnité à recevoir pour les constructions, les stocks de produits en cours et les consommables.
En ce qui concerne les matériels et outillages détruits, l'inventaire détaillé a fait l'objet d'un accord avec les compagnies d'assurance. Les discussions ne sont pas encore totalement finalisées pour la partie relative à la valorisation des matériels et outillages détruits et notamment sur le pourcentage de vétusté à appliquer sur la valeur à neuf et sur la non prise en compte des avancées technologiques qui ne sont pas intégrées dans la valeur d'indemnisation. En conséquence, l'estimation de l'indemnité à recevoir sur ces biens a été déterminée de manière prudente sur la base d'une appréciation ligne à ligne, à l'aide de nos experts, compte tenu des couvertures de notre police d'assurance.

En ce qui concerne l'indemnisation de la perte d'exploitation, tant pour la France que pour les filiales, l'état d'avancement des négociations actuellement en cours avec les compagnies d'assurance n'a pas permis d'évaluer avec suffisamment de précision le montant de l'indemnité à recevoir au titre de la perte d'exploitation. En conséquence, aucune estimation au titre de la l'indemnité sur perte de marge en France ou dans les filiales pour le quatrième trimestre de l'exercice 2007-2008, n'a été enregistrée dans les comptes au 31 mars 2008.
L'impact sera enregistré dans les comptes de l'exercice 2008-2009 lorsque l'avancement des discussions avec les assurances permettront une estimation raisonnable de ces indemnités.

❖ Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est positif de 4,3 millions d'euros contre + 0,8 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 3,5 millions d'euros. Il convient de noter que les résultats opérationnels des exercices 2006-2007 et 2005-2006 ont été retraités pour exclure l'impact des différences de change à caractère financier préalablement incluses dans les « autres produits et charges ». L'impact de ce reclassement se traduit par une amélioration du résultat opérationnel de + 0,3 million d'euros en 2006-2007 et de + 0,5 millions d'euros pour l'exercice 2005-2006 et un mouvement de même montant inversé dans les « autres produits et charges financiers ».
L'amélioration du résultat opérationnel est le résultat combiné de :
- la baisse de la marge brute du fait de la baisse du chiffre d'affaires (- 0,7 million d'euros), incluant l'impact très significatif du manque à gagner sur les ventes suite au sinistre. ;
- l'impact de la variation des provisions pour dépréciation des stocks (- 0,6 million d'euros)
- la baisse des redevances (- 0,2 million d'euros) ;
- l'augmentation des frais généraux, en particulier la communication (- 0,7 million d'euros) ;
- l'impact du sinistre sur le résultat (+ 8,8 millions d'euros) ;
- l'impact des différences de change à caractère opérationnel (+ 0,5 million d'euros)
- des éléments non récurrents moins significatifs que sur l'exercice précédent (- 3,6 millions d'euros).

Il convient de souligner l'impact des éléments exceptionnels dans la constitution du résultat que ce soit au niveau du chiffre d'affaires ou des indemnités d'assurances à recevoir.

❖ Résultat financier

Le résultat financier ressort à – 2,5 millions d'euros contre – 1,6 million pour l'exercice précédent du fait, notamment, de l'impact des différences de change à caractère financier qui ressortent à - 1,1 million pour l'exercice contre - 0,3 million en 2006-2007, suite à l'évolution de l'euro par rapport aux autres devises (US$ et HK$).

Au cours des trois derniers exercices, S.T.Dupont n'a versé aucun dividende.

❖ Résultat net

Le résultat net ressort à + 1,3 million d'euros contre une perte de - 1,0 million d'euros sur 2006-2007.

1.2.1.3. Trésorerie et capitaux

❖ Situation de la trésorerie

La structure financière telle qu'elle ressort du tableau des flux de trésorerie fait apparaître une amélioration de la capacité d'autofinancement à -4,5 millions d'euros contre – 7,4 millions d'euros en 2006-2007.

La variation du besoin en fonds de roulement est positive à +1 ,1 million d'euros.

En ce qui concerne les investissements, ils sont en sensible augmentation (3,8 millions en 2007-2008 contre 2,2 millions pour l'exercice précédent) du fait du sinistre.

Les flux de trésorerie liés au financement ressortent à - 3,1 millions du fait des achats d'actions propres dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire et des intérêts versés au titre de l'emprunt OCEANE.

L'effet de la variation des taux de change sur le bilan ressort à - 1,3 million (contre - 0,3 million d'euros pour l'exercice précédent), traduisant les conséquences de la remontée de l'euro face aux autres devises utilisées dans le Groupe.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la trésorerie ressort à 23,5 millions d'euros contre 35.0 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent, soit une baisse de 11,5 millions d'euros.

❖ Condition d'emprunt et structure financière de la Société

Endettement financier net

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	24 483	35 908	19 496
Emprunt obligataire convertible	(22 967)	(22 430)	(22 329)
Emprunts et dettes financières (dont découverts *)	(2 584)	(3 205)	(16 767)
Avance de l'actionnaire principal	0	0	(7 000)
Total	**(1 068)**	**10 303**	**(26 600)**

* 2008 : 1 012 milliers d'euros
2007 : 965 milliers d'euros de découverts
2006 : 10 331 milliers d'euros de découverts

❖ Trésorerie et capitaux disponibles

La trésorerie brute ressort à 24,4 millions d'euros au 31 mars 2008 contre 35,9 millions d'euros au 31 mars 2007, soit une dégradation de 11,4 millions d'euros.
L'endettement financier net ressort à - 1,1 million d'euros au 31 mars 2008 contre + 10,3 millions d'euros au 31 mars 2007. Il intègre l'emprunt OCEANE pour un montant de 23 millions remboursable au 1er avril 2009. Le Groupe étudie actuellement les moyens à mettre en œuvre pour le remboursement de cet emprunt à l'échéance. Dans ce contexte, Broad Gain Investments Limited, actionnaire ultime de S.T.Dupont, a confirmé son intention de fournir le soutien nécessaire pour assurer le remboursement intégral de l'emprunt OCEANE et, plus particulièrement si la recherche de financement n'aboutissait pas d'utiliser la part d'emprunt OCEANE lui revenant (71,55 %) pour assurer le financement nécessaire au remboursement.

Des informations complémentaires sur la trésorerie et les capitaux disponibles sont données en section 1.4.3.4 « Risque de liquidité » et « Risques sur les lignes de crédit ».

1.2.2. Résultats sociaux en normes françaises de S.T.Dupont S.A

L'activité de la Société mère (S.T.Dupont S.A.) se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des Sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

❖ Analyse du compte de résultat

Les principaux éléments du résultat d'exploitation sont les suivants:
- le chiffre d'affaires net ressort à 56,7 millions d'euros, soit une hausse de 2,0 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de sa position de fournisseur quasi exclusif des produits vendus, S.T.Dupont S.A. supporte le poids du recul de l'activité briquets et instruments à écrire constaté dans les comptes consolidés du fait de l'incendie de l'usine de Faverges, partiellement compensé par la croissance des autres activités (maroquinerie, accessoires et prêt-à-porter) ;
- Les autres produits d'exploitation sont en léger recul à + 12,5 millions d'euros contre + 13,8 millions d'euros pour l'exercice précédent) ;
- les achats et variations de stocks de marchandises et matières premières augmentent de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent ;
- les autres achats et charges externes restent stables en valeur;
- les frais de personnel sont en recul de – 6,8 % compte tenu de l'effet report de la mise en œuvre du plan social commencé au cours du second semestre de l'exercice 2006-2007 et terminé durant l'exercice 2007-2008;
- les dotations aux amortissements et provisions ressortent à 12,3 millions d'euros en 2007-2008 contre 9,1 millions d'euros en 2006-2007. Elles concernent principalement les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que la provision pour garantie.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation de l'exercice est négatif à - 8,9 millions d'euros contre une perte de - 7,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à - 2,7 millions d'euros (- 1,2 million d'euros en 2006-2007). Cette variation est la conséquence combinée d'une baisse des dividendes encaissés sur l'exercice (- 0,4 million d'euros), de l'augmentation des provisions sur actifs financiers (- 0,3 million d'euros) et de l'augmentation des différences de change sur l'exercice (- 0,6 million d'euros).

Le résultat exceptionnel affiche un profit de 9,3 millions d'euros pour l'exercice (+ 4,4 millions d'euros pour l'exercice précédent) du fait, notamment, des indemnités à recevoir de la part des assurances suite au sinistre (11,2 millions d'euros) et des pertes liées à l'incendie (2,4 millions d'euros).

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort à - 2,2 millions d'euros contre – 4,0 millions d'euros en 2006-2007.

❖ Analyse de la structure financière

Au niveau de la structure financière, les principales variations constatées sont les suivantes :
- La capacité d'autofinancement ressort à – 9,6 millions d'euros à fin mars 2008, contre – 12,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.
- La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive à + 5,1 millions d'euros du fait des indemnités à recevoir suite au sinistre.
- Les décaissements nets liés aux flux d'investissement sont en augmentation sur l'exercice (- 2,9 millions d'euros contre - 2,0 millions d'euros en 2006-2007) du fait de la reconstruction de l'outil industriel suite au sinistre. Cette reconstruction a commencé sur la fin de l'exercice et les investissements principaux interviendront sur l'exercice 2008-2009.
- La variation de trésorerie issue des opérations de financement ressort à - 1,5 million d'euros, principalement du fait du paiement des intérêts sur l'emprunt OCEANE.

Globalement, la trésorerie se dégrade de – 8,9 millions d'euros sur l'exercice.

❖ Analyse du bilan

Au niveau bilanciel, les principaux éléments concernent :

- la baisse des stocks nets (- 0,9 million d'euros) du fait de l'augmentation des provisions pour dépréciation qui est la conséquence indirecte du sinistre dans la mesure où un certain nombre de références dont la production ne pouvait être assurée à court terme ont été sortis de collection, ce qui a généré la constitution de provisions pour dépréciation;
- les autres créances passent de 3,3 millions d'euros au 31 mars 2007 à 10,6 millions au 31 mars 2008 compte tenu des indemnités d'assurance à recevoir suite au sinistre.

❖ Dépenses de caractère somptuaire

A noter que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 35 834,78 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt hormis l'impôt forfaitaire annuel de 39 250 euros.

1.2.3. Activité des principales filiales

La distribution des produits S.T.Dupont se fait soit par l'intermédiaire de filiales de distribution contrôlées à 100 %, à l'exception de l'Espagne (49 %) et qui distribuent à travers un réseau de boutiques, SIS (shop-in-shop) et corners ou de grossistes, soit par l'intermédiaire de distributeurs qui ont leurs propres réseaux de distribution (boutiques, corners, détaillants).
En terme de répartition géographique, les filiales sont situées en Europe de l'Ouest et en Asie (notamment Hong-Kong/Chine et Japon) ; les distributeurs étant principalement en Europe de l'Est, au Moyen Orient et aux U.S.A.

Le Groupe possède 13 filiales et a des participations dans 2 entités.

A l'exception de STD Finance, filiale française en sommeil, toutes les filiales et participations du Groupe sont situées à l'étranger. Leur activité est dédiée à la distribution des produits de la marque S.T.Dupont. Les deux filiales les plus importantes en chiffre d'affaires et en actifs sont la filiale de Hong Kong et la filiale japonaise. En ce qui concerne le Japon, qui dégage des pertes significatives depuis plusieurs années, un plan de retournement a été décidé qui vise à réduire sensiblement le poids des grossistes à faible marge au profit du « retail ».
Pour la Chine, un plan de développement significatif est en cours d'élaboration afin de renforcer l'activité « retail » dans ce pays.

S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Ltd distribuent les produits S.T.Dupont sur les territoires de Hong-Kong, Chine, Macao, qui représentent, à fin mars 2008, 22 % du chiffre d'affaires produits consolidé du Groupe.

Par ailleurs, les trois filiales S.T.Dupont Marketing Ltd, S.T.Dupont S.A. Suisse, S.T.Dupont K.K. sont détentrices de licences ou sous licences de fabrication et de commercialisation pour certaines lignes de produits, dédiées à des territoires spécifiques.

1.2.4. Perte de la moitié du capital

Au 31 mars 2008, les capitaux propres de S.T.Dupont France SA ressort à 10 124 milliers d'euros pour un capital social de 21 231 milliers d'euros. Ces capitaux propres étant inférieurs à la moitié du capital social, il sera demandé aux actionnaires lors de l'AGM du 12 septembre 2008 de se prononcer sur la poursuite de l'activité.

1.2.5. Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social

Lors des Assemblées Générales des 7 septembre 2007 et 28 novembre 2007 ont accordées au Directoire des délégations en vue d'augmenter le capital social :

Objet de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation
Résolution n° 9 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 10 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 11 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 13 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation du montant de l'émission initiale en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Dans la limite de 15% de l'émission initiale et du plafond de 2 100 000 euros	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 14 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 15 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	10 % du capital	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 16 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l' émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 17 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	2 10 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 18 de l'AGM du 07/09/2007 Attribution d'options d'achat d'actions	2 % du capital social	38 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 19 de l'AGM du 07/09/2007 Attribution d'options de souscription d'actions	7 % du capital social	38 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 1 de l'AGE du 28/11/2007 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions du groupe	5 % du capital social	38 mois à compter du 28/11/2007

Aucune de ces délégations n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice 2007-2008

1.3. Gouvernement d'entreprise

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet de distinguer les fonctions de direction assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle interne dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation est conforme aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

Les statuts de la Société offrent par ailleurs la possibilité de nommer des censeurs qui sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil de Surveillance et qui peuvent être consultés par celui-ci ou par son Président.

En outre, la Société indique qu'elle a mis en place des procédures de contrôle interne décrites dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2007-2008 figurant au paragraphe 1.7.5 « Rapport du Président du Conseil de Surveillance » du présent document.

1.3.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

1.3.1.1. Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance.
Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

1.3.1.2. Le Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 70 ans. Une modification des statuts est proposée à l'Assemblée Générale Mixte de Actionnaires en vue de porter la limite d'âge à 80 ans.
Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.
En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.
Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

1.3.2. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'est élu par les salariés.
Le Conseil de Surveillance comprend deux membres indépendants au sens où ils n'ont aucun lien de subordination à l'égard d'aucune des sociétés du Groupe Broad Gain Investments Ltd qui est l'actionnaire principal de S.T.Dupont.

- **Limitation des pouvoirs du Directoire**

Une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société. Il en va de même pour la mise en place de plans d'attribution d'actions ou de stock options.

- **Nomination et révocation des membres du Directoire**

Le Conseil de Surveillance peut réduire le nombre de membres du Directoire, en cours de mandat du Directoire, en s'abstenant de pourvoir un siège devenu vacant.

De même les fonctions de Président du Directoire et, le cas échéant, le pouvoir de représentation attribué à un membre du Directoire, peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

1.3.2.1. Le Directoire

Le Directoire est composé actuellement de :
- Monsieur Alain Crevet, Président ;
- Monsieur Bernard Rony ;
- Monsieur Michel Suhard.

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010. L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

1.3.2.2. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé actuellement de :
- Monsieur Joseph Wan, Président ;
- Monsieur Robert Nüesch, Vice-Président ;
- Monsieur André Tissot-Dupont.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance expirent aux dates respectives suivantes :
- Monsieur Joseph Wan : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 ;
- Monsieur Robert Nüesch : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Monsieur André Tissot-Dupont : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011 ;

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

1.3.3. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants

1.3.3.1. Le Directoire

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Personne	Fonction		Autres mandats
Monsieur Alain Crevet	Président		
	Entré en fonction le 4 septembre 2006		
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2007-2008		
		S.T.Dupont SpA	Administrateur
		S.T.Dupont Japan KK	Administrateur
		S.T.Dupont Marketing Ltd	Administrateur
		Orfarlabo	Administrateur
		S.T. Dupont Inc	Administrateur
		S.T.Dupont Benelux	Représentant permanent de S.T.Dupont
		STD Finance	Représentant permanent de S.T.Dupont
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
		Parfums Givenchy SA	PDG
		L'Atelier des Rêves	DG
Monsieur Bernard Rony	Administrateur		
	Nommé le 8 novembre 2005		
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2007-2008		
		Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
		Néant	
Monsieur Michel Suhard	Administrateur		
	Nommé le 14 février 2006		
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2007-2008		
		S.T.Dupont Limited	Président
		S.T.Dupont Benelux	Administrateur
		S.T. Dupont Inc	Administrateur
		S.T. Dupont SpA	Administrateur
		STD Investment Pte Ltd	Administrateur
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
		Néant	

1.3.3.2. Le Conseil de surveillance

Personne	Fonction		Autres mandats
Monsieur Joseph Wan	Président Nommé le 27 mai 1999 et nommé Président à compter du 21 janvier 2008 Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2007-2008		
		Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
		Harvey Nichols (Londres).	Administrateur
Monsieur André Tissot-Dupont	Administrateur Nommé le 30 septembre 1995 Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2007-2008		
		Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
		Néant	
Monsieur Robert Nüesch	Administrateur Nommé le 9 septembre 2005 Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2007-2008		
		S.T.Dupont SA (Suisse)	Administrateur
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
		DDL Horlogerie SA.	Président

Membre du Conseil de Surveillance dont le mandat s'est terminé au cours de l'exercice 2007-2008 :

Personne	Fonction		Autres mandats
Monsieur Walter Wuest	Président Entré en fonction le 13 novembre 1987 et nommé Président le 8 octobre 1996 jusqu'au 1er Janvier 2008 Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2007-2008		
		Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années		
		Bertolucci SA	Administrateur
		Bondwood Investments Limited	Administrateur
		CJ. Time, Light and Write Limited	Administrateur
		Carrera Time Limited	Administrateur
		Castlereagh Limited;	Administrateur
		Cheer New Limited;	Administrateur
		D. Marketing Japan KK;	Administrateur
		Dickson Concepts (China) Limited;	Administrateur
		Dickson Concepts (International) Limited;	Administrateur
		Dickson Concepts (Retail) Limited;	Administrateur
		Dickson Concepts (Wholesale) Limited;	Administrateur
		Dickson Concepts Limited;	Administrateur
		Dickson Enterprises Limited;	Administrateur
		Dickson Fund Management Limited;	Administrateur
		Dickson Interior Design Limited;	Administrateur
		Dickson Investments (H.K.) Limited;	Administrateur
		Dickson Licensing Limited;	Administrateur
		Dickson Trading (Taiwan) Co., Ltd.;	Administrateur
		The Dickson Trading, Inc.;	Administrateur
		Dickson Warehousing Limited;	Administrateur
		Fabulous Fortune Limited;	Administrateur
		Garrick Gold Limited;	Administrateur
		Gottstadt Ltd.;	Administrateur
		Grandall Consultants Limited;	Administrateur
		Harmonious Time Limited;	Administrateur
		Home Strong Ltd.;	Administrateur
		Ining Investments Limited;	Administrateur
		Oakline Limited;	Administrateur
		Polo Ralph Lauren (H.K.) Company Limited;	Administrateur
		Precious Time Limited;	Administrateur

Personne	Fonction		Autres mandats
		Pui Chak Enterprises Limited;	Administrateur
		Raglan Resources Limited;	Administrateur
		Remstedt Textiles Limited;	Administrateur
		Schmidt HITC Ltd.;	Administrateur
		Hong Kong Seibu Holdings (China) Limited;	Administrateur
		Sinofair Trading Limited;	Administrateur
		Value Plus Company Limited.	Administrateur

1.3.4. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.
En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel tel que défini dans le plan d'affaires de février 2006.

1.3.4.1. Rémunérations versées aux membres du Directoire

Les membres du Directoire ont perçu les rémunérations suivantes :

En Euros	Exercice 2007-2008				
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total
Alain Crevet	-	35 000	-	300 000	335 000
Bernard Rony	170 000	59 000	-	3 050	232 050
Michel Suhard	154 308	52 200	-	3 050	209 558

En Euros	Exercice 2006-2007				
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total
Alain Crevet	-	-	-	175 000	175 000
William Christie	-	75 000	-	226 333	301 333
Christian Gayot	127 385	20 000	-	3 050	150 435
Bernard Rony	179 116	-	-	3 050	182 166
Michel Suhard	134 019	25 000	-	3 050	162 069

En Euros	Exercice 2005-2006				
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total
William Christie	-	-	375 620	234 939	610 559
Christian Gayot	141 050	-	-	3 050	144 100
Bernard Rony	119 000	-	-	-	119 000
Michel Suhard	23 231	-	-	-	23 231
Catherine Py-Leducq	117 413	-	-	3 050	120 463
Marc Lelandais	-	50 000	277 500	145 806	473 306

Les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants représentent 4 517 euros pour Monsieur Alain Crevet et 3 494 euros pour M. Bernard Rony.

1.3.4.2. Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance

MM. Tissot-Dupont et Nüesch ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, identique à l'exercice précédent. Les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de jetons de présence.

1.3.4.3. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2008 au titre des avantages post-emploi est de 15 milliers d'euros (11 milliers d'euros au 31 mars 2007 et 8 milliers d'euros au 31 mars 2006).

Il n'existe pas par ailleurs d'avantages particuliers consentis aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

1.3.4.4. Engagements de toute nature pris par la Société

Dans le cas où il serait mis fin à son mandat, Monsieur Alain Crevet bénéficierait d'une indemnité égale à 6 ou 9 mois de sa rémunération mensuelle en fonction de son ancienneté.

1.3.4.5. Attribution gratuites d'actions

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre du plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à 149 milliers d'euros dont 114 milliers d'euros pour les mandataires sociaux.
Des informations sont données en section 1.5.3.2

1.3.5. Responsable du contrôle des comptes

1.3.5.1. Commissaires aux comptes titulaires

Titulaires	Ricol, Lasteyrie & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit SA
Représentés par	Monsieur Gilles de Courcel 2, avenue Hoche 75008 Paris	Madame Christine Bouvry 63, rue de Villiers 92 200 Neuilly sur Seine
Date de début de premier mandat	30 Septembre 1996, renouvelé le 11 septembre 2002	19 septembre 2003
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2008	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit et Ricol, Lasteyrie & Associés sont respectivement enregistrés comme Commissaires aux Comptes respectivement membres de la Compagnie Régionale de Versailles et de la Compagnie Régionale de Paris.

1.3.5.2. Commissaires aux comptes suppléants

Suppléants	Ricol, Lasteyrie & Associés	PricewaterhouseCoopers Audit SA
Représentés par	Monsieur René Ricol 2, avenue Hoche 75008 Paris	Monsieur Etienne Boris 63, rue de Villiers 92 200 Neuilly sur Seine
Date de début de premier mandat	30 Septembre 1996, renouvelé le 11 septembre 2002	8 septembre 2006
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2008	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2012.

Messieurs Etienne Boris et René Ricol sont enregistrés comme Commissaires aux Comptes respectivement auprès de la Compagnie Régionale de Versailles et de la Compagnie Régionale de Paris.

1.3.5.3. Honoraires versés

HONORAIRES D'AUDIT EXERCICE 2007-2008

	Pricewaterhouse Coopers Audit et réseau						Ricol, Lasteyrie et Associés					
	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %
	31/03/2008		31/03/2007		31/03/2006		31/03/2008		31/03/2007		31/03/2006	
Audit												
Commissariat aux comptes et certification des comptes individuels et consolidés												
St-Dupont SA	278	78,5%	503	82,3%	456	83,6%	65	100,0%	167	100,0%	119	100,0%
Filiales intégrées globalement	59	16,7%	71	11,6%	47	8,6%		0,0%		0,0%		100,0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
St-Dupont SA	10	2,8%		0,0%	4	0,7%		0,0%		0,0%		100,0%
Filiales intégrées globalement		0,0%	37	6,1%		0,0%		0,0%		0,0%		100,0%
Sous-total	**347**	98,0%	**611**	100,0%	**507**	92,9%	**65**	100,0%	**167**	100,0%	**119**	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)												
Juridique, fiscal, social	7	2,0%	0	0,0%	39	7,1%		0,0%		0,0%		0,0%
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)		0,0% 0,0% 0,0%		0,0% 0,0% 0,0%		0,0% 0,0% 0,0%		0,0% 0,0% 0,0%		0,0% 0,0% 0,0%		0,0% 0,0% 0,0%
Sous-total	**7**	2,0%	**0**	0,0%	**39**	7,1%	**0**	0,0%	**0**	0,0%	**0**	0,0%
TOTAL	**354**	**100,0%**	**611**	**100,0%**	**546**	**100,0%**	**65**	**100,0%**	**167**	**100,0%**	**119**	**100,0%**

1.4. Perspectives, stratégie et gestion des risques

1.4.1. Evolutions récentes et perspectives

L'incendie, s'il a affecté la tendance constatée depuis la mise en œuvre du plan d'affaires défini en février 2006, ne remet pas en cause les fondamentaux du Groupe :

- Une tendance de progression de l'activité de l'ordre de 10 % par an (hors effet de change) sur une base récurrente comme constatée avant l'incendie ;
- Une rentabilité d'exploitation positive hors éléments non récurrents.

1.4.2. Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe

1.4.2.1. Définition de la stratégie

La nouvelle stratégie définie par le Directoire vise à capitaliser autour de l'ADN de la marque qui peut se résumer ainsi :

« Maître Orfèvre, Laqueur et Malletier – depuis 1872 »

« L'Art de vivre à la Française – Art de voyager, de fumer, d'écrire »

La traduction se retrouve dans la nouvelle signature de S.T.Dupont :

S.T. Dupont
PARIS
MAÎTRE ORFÈVRE, LAQUEUR & MALLETIER DEPUIS 1872

La mise en œuvre de la stratégie s'organise ensuite autour :

- d'initiatives fortes sur les piliers historiques en matière de lancement de nouveaux produits ;
- de la priorisation claire des marchés en terme d'investissements (France, Hong-Kong/Chine, Japon, Russie et Moyen Orient), au travers d'une politique commerciale centrée sur l'optimisation du réseau existant (merchandising plus efficient, ouverture de SIS/corners) ;
- du développement sélectif des licences ;
- d'une stricte maîtrise des coûts.

D'autres informations sont disponibles en section 1.4.3.1 « Risque lié à la réalisation du Plan d'Affaires ».

1.4.2.2. Principaux investissements

Les investissements pour l'exercice 2007-2008 ont été affectés au maintien de l'outil de production jusqu'à fin décembre 2007 et à la reconstruction suite au sinistre par la suite. De même, l'adaptation du réseau de distribution en termes d'ouvertures et de fermetures de magasins s'est poursuivie.

Le groupe n'a pas réalisé d'investissement individuellement significatif en immobilisations au cours des 3 derniers exercices autres que les investissements habituellement effectués par le groupe dans le cadre de son activité normale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de rééquilibrage entre les réseaux grossistes et « retail », des investissements sont prévus en Chine et au Japon pour les 4 années à venir. Dans la mesure où ce rééquilibrage passe principalement par l'ouverture de shop in shop et de corners plutôt que des boutiques isolées, les investissements prévisibles seront autofinancés par l'exploitation.

1.4.2.3. Activité en matière de recherche et développement

Les activités et les impacts financiers en matière de recherche et développement sont présentés dans le tableau de flux section 2.1 et dans l'annexe des comptes consolidés notes 1.13, 5 et 6.

1.4.3. Facteurs de risques

Les facteurs de risque qui peuvent influer de façon sensible sur l'activité du groupe ont été analysés et il n'en existe pas d'autre à l'exception de ceux mentionnés ci-après :

1.4.3.1. Risques liés à la réalisation du Plan d'Affaires

Le 1er mars 2006, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'affaires arrêté par le Directoire le 14 février 2006 sur lequel le Conseil de Surveillance a émis, le même jour, un avis favorable. Ce plan s'articulait autour de deux principaux éléments :

- La réduction des coûts au travers, notamment, de la mise en œuvre d'un plan de restructuration en France et dans les filiales européennes ;
- La reprise de la croissance du chiffre d'affaires, après une baisse prévue sur le premier exercice du plan d'affaires suivie d'une croissance d'environ 10 % en moyenne sur les années suivantes.

La mise en œuvre du plan d'affaires s'est poursuivie sur l'exercice par la finalisation du Plan de Sauvegarde de l'emploi commencé en octobre 2007 et terminé en octobre 2008 et la maîtrise des frais généraux qui progressent de 1,7 % d'un exercice sur l'autre.

Néanmoins, les mesures de réduction des coûts de la Société sont basées sur la conjoncture actuelle. Elles ne tiennent pas compte d'éventuelles augmentations futures des coûts, qui pourraient résulter de changements dans le secteur d'activité de la Société ou d'autres facteurs exogènes.
De même, l'incendie de l'usine et ses répercussions sur la capacité de livrer les produits pourrait avoir des conséquences négatives sur les emplacements dont nous disposons chez nos clients qui, si nous ne sommes pas en mesure de leur apporter la marge en valeur qu'ils escomptent, pourraient décider d'allouer tout ou partie de cet espace à des produits de sociétés concurrentes. Tous les moyens sont mis en œuvre par les forces commerciales et de production pour limiter ce risque au maximum.
Le niveau de chiffre d'affaires que nous serons en mesure d'atteindre dans les 6 premiers mois de 2009, après avoir retrouvé l'intégralité de notre capacité de production sera, à ce titre, un bon indicateur de la réalité de ce risque.
La croissance du chiffre d'affaires dépend en grande partie de la perception par les clients de S.T.Dupont du redéploiement de l'offre S.T.Dupont et du succès des nouveaux produits et séries limitées qui seront lancés à compter des exercices ouverts à partir du 1er avril 2008.
L'activité sera également dépendante de la capacité de la Société à redynamiser son réseau de distribution et à réaliser de nouvelles ouvertures de points de vente.

Bien que la Société estime que les objectifs en terme d'activité qu'elle s'assigne sont réalistes, il n'existe aucune certitude qu'ils soient atteints, et il ne peut être exclu, dans le secteur concurrentiel du luxe dans lequel évolue la Société, que l'objectif de progression du chiffre d'affaires escompté ne soit pas réalisé et que les nouveaux produits et séries limitées ne recueillent pas le succès qu'en attend la Société.

Indépendamment des facteurs de succès qui lui sont propres, l'activité de la Société est fortement dépendante de facteurs exogènes et plus particulièrement des changements potentiels en matière de réglementation, notamment pour les briquets. De même, l'évolution du contexte économique mondial, et plus particulièrement dans les pays où ses marchés sont en forte croissance (Asie et Europe de l'Est principalement) peut avoir un impact significatif sur son activité.

Si la Société devait rencontrer des difficultés pour augmenter ses parts de marché sur ces marchés ou si ces pays venaient à connaître un développement moindre, ceci pourrait avoir une influence significative sur la réalisation du Plan d'Affaires.

1.4.3.2. Risques liés aux conséquences du sinistre

Les hypothèses de reconstruction anticipent un redémarrage progressif de la production grâce à la sous-traitance. Si les prévisions de montée en charge de cette sous-traitance ne se réalisent pas, il existe un risque que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre nos objectifs de chiffre d'affaires et de résultat.

Il en va de même en matière de reconstruction des ateliers détruits. Nos prévisions tablent sur un retour à la normale en terme de capacité de production interne en décembre 2008. Si cette reconstruction devait prendre un retard significatif, cela impacterait de manière significative notre capacité à retrouver une rentabilité pérenne.

La période d'indemnisation de la perte d'exploitation court jusqu'au 4 janvier 2009. Après cette date, les conséquences du sinistre ne seront plus indemnisées. Si nous devions prendre du retard dans la reconstruction, cela impacterait le chiffre d'affaires et donc la rentabilité.

A la date d'arrêté des comptes, tant la mise en œuvre de la sous-traitance que les opérations de reconstruction se déroulent conformément à nos prévisions et il n'existe pas d'éléments connus qui pourraient remettre en cause ces hypothèses.

1.4.3.3. Risques opérationnels

❖ Dépendance de la Société à l'égard de certains clients

La Société n'a aucune dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients.

- Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs

En ce qui concerne les plumes utilisées pour les stylos-plumes, la Société s'approvisionne actuellement auprès d'un seul fournisseur. Les stylos-plumes ont représenté historiquement moins de 20 % du volume des ventes de stylos de la Société. De même, les briquets sont fabriqués par un seul fournisseur. Dans les deux cas, en cas de défaillance de ces fournisseurs, la Société estime qu'elle pourrait trouver un nouveau fournisseur dans un délai raisonnable et est, par ailleurs, assurée contre les conséquences d'un tel risque dans le cadre de son assurance perte d'exploitation. Par ailleurs, le prix de revient des produits est sensible aux prix des matières premières, et notamment des métaux précieux utilisés. Les métaux précieux représentent environ entre 5 et 10 % du coût direct des produits.

- Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits

Indépendamment des séries limitées qui ont vocation à valoriser le savoir faire de la marque, il n'y a pas eu de lancement de nouveaux produits en tant que tel.
Les lancements font plus référence à des « thèmes » spécifiques en vue d'animer le catalogue produit. Ces thèmes correspondent en fait à de nouvelles décorations de produits existants quand bien même les temps de développement peuvent parfois être significatifs compte tenu de la technicité des produits commercialisés.
Les « nouveaux produits » en cours de développement et apportant une véritable différentiation par rapport aux produits existants seront lancés dans l'ensemble des pays au cours de l'exercice 2008-2009.
Les retombées de ces nouveaux produits ainsi que les résultats des marchés tests sont plutôt encourageants quant aux perspectives commerciales de ces produits.

1.4.3.4. Risques de marché

- Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T.Dupont sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont les taux de change. La localisation géographique des entités juridiques filiales du Groupe, dont les comptes sont donc exprimés dans des devises différentes représentant 42 % du CA en 2007-2008. Une appréciation de 1 % des devises différentes de l'euro engendrerait une baisse du chiffre d'affaires net du Groupe d'environ 746 milliers d'euros, et aurait un impact négatif de 452 milliers d'euros sur le résultat net consolidé.

Les résultats du Groupe sont également sensibles à la conjoncture économique.

- Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Comme défini par la politique financière du Groupe, il s'agit principalement de swaps de taux et de devises, de contrats à terme et d'options. Il n'existe pas d'opération en cours au 31 mars 2008.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, et qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe font l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

La Trésorerie du Groupe assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Elle procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

- Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le yen et le dollar de Hong Kong). Bien que disposant de lignes de change et compte tenu de la parité de l'euro par rapport aux autres devises, aucune opération de couverture du risque de change n'a été engagée au cours de l'exercice. L'exposition du Groupe au risque de change est détaillée au paragraphe « Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change » ci-dessous.

- Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux d'intérêt au jour le jour.

❖ Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

Outre l'emprunt obligataire conclu en 2004 à taux fixe (7 %) et libellé en euros et venant à échéance le 1er avril 2009, l'endettement à long terme du Groupe au 31 mars 2008, comprend les emprunts amortissables contractés auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse en 2001 et 2002, pour un capital restant dû cumulé au 31 mars 2008 de 30 milliers d'euros.

Aucun instrument dérivé n'a été utilisé à effet de couverture durant l'exercice clos au 31 mars 2008, comme lors des deux exercices précédents.

❖ Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

L'émission obligataire 2004 constitue le poste significatif de la dette. Cette dette à taux fixe n'a pas fait l'objet d'un swap de couverture. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, comme durant les exercices 2005-2006 et 2006-2007, aucun instrument financier n'a été utilisé à effet de couverture concernant les autres dettes financières non courantes, contrats de location financement compris.

- Taux d'intérêt

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Coût de la dette nette	(1 397)	(1 245)	(1 879)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	4	17	(11)
- 10 points de base	(4)	(17)	11
+ 100 points de base	41	173	(113)
- 100 points de base	(41)	(173)	113

- Risque de change

La sensibilité au risque de change est d'abord reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar de Hong-Kong	Parité euro-yen
31 mars 2008	12,28	156,43
31 mars 2007	10,48	157,33
31 mars 2006	9,44	142,72

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	19 469	19 040	(21 110)
Ecarts de conversion avant couverture	(3 509)	(1 251)	(151)
Capitaux propres - aux taux de change du 31 mars 2008	15 958	17 789	(21 261)

Elle l'est ensuite par l'impact significatif des différences de change sur le résultat consolidé au cours des trois derniers exercices, du fait des fluctuations monétaires importantes du dollar (perte de 1 085 milliers d'euros en 2007-2008, perte de 801 milliers d'euros en 2006-2007, perte de 508 milliers d'euros en 2005-2006).

En l'absence de facilités bancaires permettant la souscription de contrats de couverture, les comptes de la Société mère S.T.Dupont S.A. laissent ressortir une position en devises globale non couverte au bilan (illustrée dans le tableau suivant) pour un montant de 9 087 milliers d'euros. Les écarts notables par rapport aux 9 908 milliers d'euros et aux 6 770 milliers d'euros

enregistrés respectivement au 31 mars 2007 et 31 mars 2006, tiennent à la fois au rachat sur l'exercice des parts d'OPCVM détenus en devises étrangères à la clôture de l'exercice 2006-2007, dont la valeur a été cédée sur le marché au moyen de ventes de devises au comptant, et inversement à la dette de S.T.Dupont K.K. (Japon) vis-à-vis de la Société mère compte tenu du non renouvellement de certains financement bancaires consentis à cette société.

Au 31 mars 2008 (en milliers d'euros)	**USD**	**JPY**	**CHF**	**HKD**	**GBP**	**Autres devises**
Total actifs	**1 387**	**5 893**	**964**	**974**	**690**	**2**
Créances commerciales	1 333	5 878	908	**419**	562	
Trésorerie	54	15	56	**555**	128	2
Total passifs	**(293)**	**(250)**	**(153)**	**(2)**	**(124)**	**0**
Dettes commerciales	(293)	(29)	(153)	**(2)**	(106)	
Trésorerie		(221)			(18)	
Position nette avant gestion	**1 093**	**5 643**	**811**	**972**	**566**	**2**
Position hors bilan						
Position nette après gestion	**1 093**	**5 643**	**811**	**972**	**566**	**2**

Au 31 mars 2007 (en milliers d'euros)	**USD**	**JPY**	**CHF**	**HKD**	**GBP**	**Autres devises**
Total actifs	**4 442**	**2 838**	**1 483**	**551**	**838**	**2**
Créances commerciales	1 382	2 778	887	541		
Trésorerie	3 060	60	596	10	838	2
Total passifs	**(126)**	**(95)**	**(24)**	**(1)**	**0**	**0**
Dettes commerciales	(126)	(95)	(24)	(1)		
Position nette avant gestion	**4 316**	**2 743**	**1 459**	**550**	**838**	**2**
Position hors bilan						
Position nette après gestion	**4 316**	**2 743**	**1 459**	**550**	**838**	**2**

Au 31 mars 2006 (en milliers d'euros)	**USD**	**JPY**	**CHF**	**HKD**	**GBP**	**Autres devises**
Total actifs	**1 777**	**2 335**	**2 696**	**2 626**	**299**	**2**
Créances commerciales	1 323	2 328	2 023	1 514		
Trésorerie	454	7	673	1 112	299	2
Total passifs	**(208)**	**(546)**	**(106)**	**(1 597)**	**0**	**0**
Dettes commerciales	(208)	(133)	(106)	(5)		
Trésorerie		(413)		(1 592)		
Position nette avant gestion	**1 569**	**1 789**	**2 590**	**1 029**	**299**	**2**
Position hors bilan				(508)		
Position nette après gestion	**1 569**	**1 789**	**2 590**	**521**	**299**	**2**

Il est précisé que seule la Société mère supporte un risque de change, à l'exception de STD Investment (Taiwan), facturée en euro par la France, S.T.Dupont Marketing (Shanghai), facturée en dollar de Hong-Kong par sa maison mère S.T.Dupont Marketing (Hong-Kong), et de façon plus marginale S.T.Dupont Deutschland, qui couvre et facture le marché domestique suisse, et S.T.Dupont (Suisse) enfin, qui encaisse des revenus de la licence parfums en euros.

A la suite d'un appel d'offres adressé à ses partenaires bancaires, comme à d'autres établissements bancaires de la place, la Société mère a retrouvé, courant deuxième trimestre 2008, des capacités de couverture lui permettant de reprendre la gestion de son risque de change.

- Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle une entité du Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée par la Société mère après appréciation de la solidité financière de la contrepartie, et du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

En outre, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Dès lors, le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

❖ Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe ne détient pas de participations dans des sociétés cotées, mais un portefeuille de 2 336 557 actions propres comptabilisé dans les livres de la Société, et valorisé au 31 mars 2008 en valeur de marché à environ 631 milliers d'euros. Ce portefeuille a été constitué :

- pour 11 908 titres par le biais d'une convention d'animation conclue auprès d'une Société de Bourse en vue d'assurer l'animation du marché boursier ainsi qu'une liquidité suffisante du titre S.T.Dupont ; devenu inutile après l'augmentation de capital intervenue en juin 2006, ce contrat d'animation a été dénoncé, et les titres réalloués à la conversion éventuelle d'OCEANE ;
- pour les 2 324 649 titres restants par la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 septembre 2007 tel que décrit au paragraphe 1.7.7 ; ces actions ont été achetées dans le courant de l'exercice en vue de permettre l'attribution d'actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution mis en place par le Directoire en date du 6 décembre 2007 et dont le contenu est détaillé en section 1.5.3.2.

En tant que société cotée, la valeur du Groupe S.T.Dupont est soumise aux aléas des marchés. Mais la faiblesse du nombre de titres d'autocontrôle, notamment depuis l'augmentation de capital réalisée en juin 2006, fait qu'une décote de 10 % de la valeur de marché du titre S.T.Dupont n'affecterait pas les comptes de façon significative (63 milliers d'euros).

❖ Risques de liquidité

Le Groupe S.T.Dupont bénéficie de lignes de crédit confirmées et non confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités.

Le montant des lignes de crédit non confirmées accordées aux entités du Groupe S.T.Dupont au 31 mars 2008 s'élève à 671 milliers d'euros, facilités non utilisées à la clôture de l'exercice.

Le Groupe dispose également de lignes de crédit confirmées qui, autorisations de découvert mises à part, existent au bénéfice principal de STD Investment Pte Ltd. sous la forme d'une ligne de crédit court terme type spot (pour un montant global de 10 000 milliers de dollars de Hong-Kong, soit environ 814 milliers d'euros), et d'un crédit global d'exploitation utilisable à concurrence de 50 000 milliers de dollars de Taiwan (1 033 milliers d'euros) sous forme de découvert ou de crédit court terme.

Suite à la renonciation par la Société mère le 23 avril 2007 aux bénéfices du protocole conclu le 29 mars 2006 entre elle-même, ses banques créancières et l'actionnaire majoritaire, et aux termes duquel les banques créancières de la Société s'engageaient à maintenir leurs concours bancaires (8 638 milliers d'euros) dans les termes et conditions initiaux jusqu'au 30 juin 2007, seules les lignes de crédit confirmées de S.T.Dupont Marketing Limited (Hong-Kong) et STD Investment Pte Ltd. (Taiwan), pour respectivement 5 000 milliers de dollars de Hong-Kong (407 milliers d'euros) et une limite combinée de 10 000 milliers de dollars de Hong-Kong (814 milliers d'euros), mentionnent un cas de défaut qui aurait pour conséquence l'exigibilité anticipée (immédiate) de la portion de ligne utilisée ou l'annulation de cette ligne de crédit confirmée lorsqu'elle n'est pas tirée. Cette clause de remboursement (commune aux deux lignes) requiert le respect par la Société mère, à une date de référence donnée, d'un ratio d'endettement consolidé inférieur à 75 % ; au 31 mars 2008, ce ratio s'établit à 6,9 %.

Les autres lignes confirmées accordées aux entités du Groupe S.T.Dupont ne comportent aucun covenant financier autre que le respect de la réglementation bancaire.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices 2007-2008, 2006-2007 et 2005-2006 :

ACTIF/(PASSIF) **Au 31 mars 2008** (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture*		(21 606)	(5)	(21 611)
Dettes financières courantes	(3 970)			(3 970)
Autres passifs financiers courants				
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 483			24 483
Montant net avant charges financières	**20 513**	**(21 606)**	**(5)**	**(1 098)**
Charges financières	0	(1 575)		(1 575)
Montant net	**20 513**	**(23 181)**	**(5)**	**(2 673)**

* hors intérêts courus liés à l'emprunt obligataire, déjà inclus dans la rubrique « Dettes financières courantes »

ACTIF/(PASSIF) **Au 31 mars 2007** (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture*		(20 978)	(11)	(20 989)
Dettes financières courantes	(4 616)			(4 616)
Autres passifs financiers courants				
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 908			35 908
Montant net avant charges financières	**31 292**	**(20 978)**	**(11)**	**10 303**
Charges financières	0	(3 150)		(3 150)
Montant net	**31 292**	**(24 128)**	**(11)**	**7 053**

* hors intérêts courus liés à l'emprunt obligataire, déjà inclus dans la rubrique « Dettes financières courantes »

ACTIF/(PASSIF) **Au 31 mars 2006** (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture*	(7 000)	(21 079)	(16)	(28 095)
Dettes financières courantes	(18 001)			(18 001)
Autres passifs financiers courants				
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 496			19 496
Montant net avant charges financières	**(5 505)**	**(21 074)**	**(16)**	**(26 600)**
Charges financières	0	(4 725)		(4 725)
Montant net	**(5 505)**	**(25 799)**	**(16)**	**(31 325)**

* hors intérêts courus liés à l'emprunt obligataire, déjà inclus dans la rubrique « Dettes financières courantes »

Il est précisé que :

- aucune dette n'a été contractée à taux révisable ;
- les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois ;
- les valeurs mobilières de placement en portefeuille au 31 mars 2008 ne sont que des parts de FCP monétaires classés « monétaires euro » au sens de la classification AMF ; à ce titre, ces OPCVM sont présumés satisfaire aux critères de la norme IAS 7 permettant leur qualification en équivalents de trésorerie ; en particulier, leur délai de recouvrement d'un jour, comme leur sensibilité inférieure à 0,25, confirment entre autres leur éligibilité.

En dépit de cette réserve de liquidités et de la réalisation des opérations de recapitalisation en juin 2006, et même en cas d'atteinte des objectifs du plan d'affaires en dépit des conséquences du sinistre incendie de début d'année sur l'activité commerciale du Groupe, il existe néanmoins un risque que la Société ne dispose pas des liquidités suffisantes pour rembourser l'intégralité des OCEANE encore en circulation à l'échéance de l'emprunt obligataire le 1er avril 2009 - y compris celles actuellement détenues par l'actionnaire majoritaire (71,55 % du total des OCEANE émises) - qui représentent, en valeur

nominale, une dette de 22 049 883,57 euros au 31 mars 2008, soit 86 % de l'endettement du Groupe. En outre, cette situation pourrait limiter la capacité de la Société à recourir à des emprunts bancaires ou obligataires supplémentaires.

Le Groupe étudie d'ores et déjà les solutions à mettre en œuvre afin d'être en mesure de rembourser cet emprunt obligataire à son échéance. Dans ce contexte, Broad Gain Investments Limited, actionnaire ultime de S.T.Dupont, a confirmé son intention de fournir le soutien nécessaire pour assurer le remboursement intégral de l'emprunt OCEANE et, plus particulièrement si la recherche de financement n'aboutissait pas d'utiliser la part d'emprunt OCEANE lui revenant (71,55 %) pour assurer le financement nécessaire au remboursement de cet emprunt et au financement de l'activité pour les 12 mois suivant l'approbation des comptes clos le 31 mars 2008.

❖ Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe S.T.Dupont est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF) (en milliers d'euros)	**31/03/2008**	**31/03/2007**	**31/03/2006**
Prêts aux sociétés mises en équivalence	-	-	-
Prêts et avances	449	200	208
Clients et comptes rattachés (Valeur brute)	12 687	10 601	14 794
Autres créances d'exploitation	10 842	3 127	4 127
Total	**23 978**	**13 928**	**19 129**

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni respectivement dans l'annexe aux comptes consolidés note 9.

Une fois extrait des « Autres créances d'exploitation » le montant enregistré sur l'exercice au titre de l'indemnité à recevoir des compagnies d'assurance suite au sinistre incendie (6 183 milliers d'euros), le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Commune pour la Société mère, S.T.Dupont Deutschland GmbH, et S.T.Dupont Italia S.p.A., chaque filiale du Groupe a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- la mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

1.4.3.5. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Cependant, opérant dans le secteur du briquet, elle subit les conséquences des différentes réglementations touchant à des domaines connexes :

❖ La lutte anti-tabac

La plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont, pour des raisons de santé publique, initié des politiques visant à réduire la consommation de tabac. Selon les pays, cette politique peut prendre la forme d'interdiction de publicité pour le tabac, d'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public ou sur les lieux de travail, d'affichage de messages sur les paquets de cigarettes ou les boîtes de cigares portant sur les risques attachés à la consommation de tabac sur la santé, ou encore d'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs de moins de 16 ans.
Si ces législations ne constituent pas, en elles-mêmes, une limitation à la vente de briquets, elles ont néanmoins pour effet de réduire le nombre de consommateurs de tabac et par conséquent, la clientèle susceptible d'acheter un briquet.
La poursuite de cette lutte anti-tabac et/ou son durcissement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

❖ La réglementation aérienne en matière de transport de briquets à gaz dans les avions

Un certain nombre de pays d'Amérique du Nord et d'Asie interdisent, dans les avions, le transport de briquets à gaz en cabine. Cette interdiction constitue un véritable obstacle à l'achat des briquets à gaz et a déjà fortement impacté la vente de briquets

dans les espaces de duty free, dans la mesure où les briquets (vides ou pleins) ne peuvent être transportés qu'en soute, alors que l'accès aux espaces de duty free n'est possible qu'après l'enregistrement des bagages.

- La réglementation européenne en matière de sécurité enfant

Depuis le 11 mars 2008, les briquets placés sur le marché européen doivent être pourvus d'une « sécurité enfant ».
Les briquets de luxe et de semi luxe fabriqués par la Société ne sont pas concernés par cette règlementation car ils répondent aux critères permettant d'y déroger. Une évolution de cette règlementation pourrait toutefois étendre l'obligation de mettre en place une sûreté pour enfant aux briquets fabriqués par la Société.
La mise en place d'un tel système de sécurité entraînerait des surcoûts dans le processus de fabrication des briquets qui pourraient entraîner une baisse de la rentabilité de la Société.

1.4.3.6. Risques juridiques

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats, sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque, modèle ou brevet, la Société consacre un budget significatif à leur protection par des dépôts nationaux et internationaux.

En tant que fabricant, la Société est très attentive à la sécurité des briquets. Ainsi la marque GS « Sécurité Contrôlée » a été attribuée à S.T.Dupont par le LNE (Laboratoire National d'Essais) pour les principales lignes de briquets. La Société s'assure que ses produits sont conformes aux normes en vigueur. Ce respect des normes est particulièrement important depuis l'entrée en vigueur de la Directive Européenne Sécurité Générale des Produits. Dans ce cadre, S.T.Dupont est membre de la Commission de Normalisation Briquets à l'AFNOR.

La Société est impliquée de temps à autre dans divers litiges survenant dans le cours normal des affaires, parmi lesquels des procédures liées à l'enregistrement de ses marques, en particulier à Hong-Kong en ce qui concerne la marque « S.T.Dupont » pour le prêt-à-porter. La Société est confrontée comme toutes les marques de prestige à de nombreux cas de contrefaçons de ses produits, notamment en Chine. Pour une meilleure réactivité, la Société a confié la surveillance des marchés sensibles à des cabinets spécialisés. S.T.Dupont est également impliquée dans certaines procédures liées aux relations avec les salariés et aux créances qu'elle détient sur ses clients. La Société n'estime pas que le coût ou les conséquences de ces litiges en cours puissent avoir un effet négatif significatif sur la situation financière consolidée ou les résultats de la Société.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'affaires, la Société a été conduite à engager un plan social touchant un nombre significatif de personnes ; dans le même ordre d'idée, une revue des circuits de distribution a été engagée et a conduit à ne pas renouveler certains contrats.
Ces évènements sont susceptibles d'être contestés par les parties impliquées que ce soit le personnel concerné par le plan social ou les tiers dont le contrat n'a pas été reconduit. Afin de faire face à ces risques de contestation, une provision pour risques a été enregistrée dans les comptes au 31 mars 2007. L'appréciation de l'impact potentiel de ces risques n'a pas connu de variation significative durant l'exercice 2007-2008.

La Société considère qu'il n'existe à ce jour, aucun autre fait exceptionnel, ni litige ou affaire contentieuse connue non provisionnée susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

1.4.3.7. Risques industriels et liés à l'environnement

Le centre industriel ne présente pas de risques industriels majeurs, mais compte tenu de son activité, il dispose d'une citerne de gaz liquéfié qui pourrait, en cas d'accident, avoir des conséquences sur l'activité.

Le transport des briquets et recharges de gaz est réalisé dans les conditions de sécurité requises pour le transport de matières dangereuses.

1.4.3.8. Autres facteurs de risque

- Risque lié à la République Populaire de Chine

Compte tenu de l'importance du marché chinois pour la Société, l'activité de celle-ci pourrait être affectée par une évolution politique et économique défavorable de la République Populaire de Chine ou par une absence de lutte efficace contre les contrefacteurs.

1.4.4. Assurances

La Société mène une politique globale de couverture et d'assurance financière destinée à prévenir et réduire les conséquences

éventuellement dommageables de ses activités tant en France que dans ses filiales implantées à l'étranger. Les programmes d'assurances dommages et perte d'exploitation sont garantis par un pool d'assureurs dont le leader est GAN Eurocourtage, à l'exception de la Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux garantie par le Groupe AIG et l'assurance Transport garantie par un pool d'assureurs dont le leader est le Groupe Allianz.

La Société considère que son programme d'assurance et de couverture des risques est adapté à sa taille et à ses activités. Les principaux contrats d'assurance ont été renouvelés au 1er avril 2008 pour une durée de 3 ans.

Les programmes d'assurance concernent :

- la Responsabilité Civile de l'Entreprise

Cette police a pour objet de garantir S.T.Dupont S.A. et la plupart de ses filiales contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en vertu de la législation, de la réglementation ou de l'usage en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de son activité, y compris après livraison des produits, ainsi que les conséquences pécuniaires de la faute inexcusable visée à l'article L452-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale, commise par l'assuré ou par une autre personne que l'assuré s'est substitué dans la direction de l'entreprise.
Elle couvre en outre les frais de retrait engagés par la Société ou par un tiers (y compris le client) pour procéder à une mise en garde du public et/ou au retrait d'un produit, soit en cas d'injonction d'une autorité compétente, soit à l'initiative de l'assuré lorsque le produit présente un danger de dommages corporels dont l'assuré doit prouver l'existence.
Cette police garantit :

- **au titre de la Responsabilité Civile Exploitation :**

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels confondus) à hauteur de 7 000 000 euros par sinistre, dont, en particulier :
- les dommages résultant de la faute inexcusable/maladies professionnelles, à hauteur de 2 500 000 euros par année d'assurance ;
- les dommages matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 3 000 000 euros.

- **au titre de la Responsabilité Civile après livraison des produits :**

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels confondus) à hauteur de 3 000 000 euros par année, dont, en particulier :
- tous dommages confondus (y compris frais de défense aux USA/Canada) à hauteur de 1 000 000 euros par année.

La Responsabilité Civile garantit au premier euro la France, l'Italie, la Belgique, en DIC DIL la Suisse, le Japon, l'Allemagne, Taïwan, Singapour, Hong Kong et Malaisie.

- la Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux

La Société a mis en place une assurance couvrant les dirigeants de droit et de fait, tant en France que dans les filiales implantées à l'étranger (en 1ère ligne auprès d'AIG Europe, en 2ème ligne par un contrat avec CNA et en 3ème ligne auprès de CHUBB) contre toute réclamation mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire dans des conditions qu'elle juge satisfaisante.

- la Responsabilité Civile Environnement

La Société dispose en outre d'une responsabilité civile environnement particulière couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers lorsque ces dommages résultent d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits qui se produisent dans l'enceinte des sites.
Par atteinte à l'environnement, on entend l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusée dans l'atmosphère, le sol ou les eaux. Elle couvre également la production d'odeurs, bruits, variations de température, ondes, radiations, rayonnements excédant la mesure des obligations ordinaires de voisinage. La limite de garantie est de 4 573 470 euros par année avec une franchise de 15 245 euros par sinistre.

- l'Assurance Dommages et Perte d'Exploitation (« Tous Risques Sauf »)

Cette police d'assurance couvre :
- les dommages que peuvent subir les sites industriels, les bureaux, boutiques et dépôts (bâtiments ou risques locatifs, mobilier, matériel, marchandises) en valeur à neuf, les frais et pertes divers tels que par exemple, la reconstitution des modèles, moules, dessins, archives, programme et tous supports d'information,
- les pertes d'exploitation résultant desdits dommages,
- la valeur vénale du fonds de commerce.

En ce qui concerne l'Assurance Dommages :
- les sites industriels (bâtiments et/ou risques locatifs, mobilier, matériel) sont assurés à hauteur de 55 354 771 euros et les marchandises à hauteur de 23 100 000 euros,
- les bureaux, boutiques, dépôts (risques locatifs et/ou bâtiments) sont assurés à hauteur de 8 677 750 euros, le matériel, mobilier et marchandises à hauteur de 3 596 286 euros.

Le montant garanti pour l'Assurance Perte d'Exploitation s'élève à 53 176 099 euros. Enfin, la valeur vénale du fonds de commerce est garantie à hauteur de 3 900 000 euros.

L'assurance Dommages couvre en Libre Prestation de Service la France, l'Italie et en DIC DIL l'Allemagne, et l'assurance Perte d'Exploitation couvre la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon, Hong Kong, la Chine, Taïwan, Singapour et la Malaisie.

❖ l'Assurance Transport

La police Transport couvre les trajets en France et au départ de la France vers l'étranger.

Cette police couvre :
- dans le monde entier, toutes les marchandises en cours de transport maritime, terrestre, aérien ou fluvial,
- en France Métropolitaine, en Italie, en Allemagne et au Japon, toutes les marchandises pour lesquelles l'assuré a un intérêt à l'assurance, stockées en entrepôts et/ou dans ses magasins.

La garantie couvre tous risques y compris vol total ou partiel, aux conditions de la Police Française d'Assurance Maritime sur Facultés. Les garanties s'exercent sans aucune interruption depuis le moment où les marchandises conditionnées pour l'expédition sont prises dans les magasins de l'expéditeur ou dépôt d'un tiers, et se terminent après le complet déchargement du dernier véhicule de transport dans le magasin et/ou entrepôt du destinataire.

La garantie transport est limitée à 610 000 euros par sinistre avec une franchise de 1 500 euros par sinistre. La garantie stockage est limitée à 304 898 euros par sinistre.

Cette police ne couvre pas les risques de guerre, mais des avenants ponctuels sont négociés lors de conflits.

❖ L'assurance flotte automobile qui couvre les véhicules utilisés par la Société.

Cette assurance couvre la flotte automobile de S.T.Dupont S.A ainsi que les véhicules des salariés en mission professionnelle.

Des programmes d'assurance complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures, en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Bien que la Société estime avoir des niveaux de couverture adéquats à sa taille et à ses activités, on ne peut exclure que le plafond maximum assuré puisse, dans des cas exceptionnels, être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couvert par l'assurance.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le coût total des assurances s'est élevé à 0,57 % du chiffre d'affaires de la Société.

1.5. S.T.Dupont et ses actionnaires

1.5.1. Informations relatives au capital et l'actionnariat du Groupe

1.5.1.1. Carnet de l'actionnaire

❖ Place de cotation

L'action S.T.Dupont (code 5419) est cotée à Euronext Paris S.A. depuis le 6 décembre 1996 (Compartiment C)

Cours de l'Action

Cours (en euros)					
Mois	*Plus haut*	*Plus bas*	*Moyen (clôture)*	*Nombre de titres échangés*	*Capitaux (en m€)*
avril 2007	0,47	0,36	0,42	41 265 754	17,54
mai 2007	0,43	0,34	0,40	28 495 595	10,99
juin 2007	0,44	0,32	0,39	54 040 398	21,66
juillet 2007	0,49	0,37	0,42	65 044 192	28,20
août 2007	0,42	0,36	0,39	26 063 113	10,09
septembre 2007	0,43	0,36	0,39	26 787 710	10,49
octobre 2007	0,52	0,37	0,42	92 518 955	42,42
novembre 2007	0,50	0,40	0,45	40 986 094	18,74
décembre 2007	0,44	0,38	0,40	29 680 613	12,05
janvier 2008	0,42	0,22	0,30	57 573 863	17,91
février 2008	0,31	0,24	0,27	29 150 096	8,00
mars 2008	0,28	0,24	0,26	8 365 452	2,16
avril 2008	0,36	0,26	0,29	32 378 341	9,85
mai 2008	0,30	0,26	0,28	6 695 722	1,88

Code ISIN FR0000054199 *Source : Euronext Paris SA*

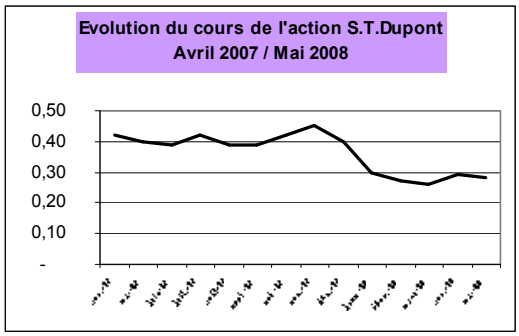

Cours de l'Océane émise en avril 2004

(en euros)

Mois	Plus haut	Plus bas	Moyen
avril 2007	4,79	4,37	4,70
mai 2007	4,63	4,31	4,63
juin 2007	4,84	4,50	4,63
juillet 2007	4,84	4,50	4,59
août 2007	4,89	4,17	4,58
septembre 2007	4,80	4,31	4,58
octobre 2007	4,73	4,32	4,60
novembre 2007	4,70	4,26	4,53
décembre 2007	4,50	4,16	4,35
janvier 2008	4,65	4,20	4,41
février 2008	4,60	4,30	4,42
mars 2008	4,69	4,30	4,55
avril 2008	4,60	4,19	4,39
mai 2008	4,40	4,40	4,40

Code ISIN FR0010070532 *Source : Euronext Paris SA*

Les obligations ont une durée de 4 ans et 352 jours et portent intérêt au taux annuel de 7 %.
Elles sont remboursables en totalité le 1er avril 2009.

Chaque porteur d'obligation pourra exercer son droit de conversion/échange à raison de 4,166 actions S.T.Dupont pour une obligation (depuis l'augmentation de capital du 29 Juin 2006).

Note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 04-185 en date du 23 mars 2004.

❖ L'information financière est accessible :

Sur Internet	Par téléphone, télécopie ou mail	Par courrier
Sous la rubrique finance du site principal www.st-dupont.com	Michel Suhard, Relations Investisseurs Tél. : (33) (0)1 53 91 33 11 Fax : (33) (0)1 53 91 30 83 e-mail : msuhard@st-dupont.com	S.T.Dupont Michel Suhard Relations Investisseurs 92, bd du Montparnasse 75014 Paris

1.5.1.2. Evolution du capital au cours des 5 dernières années

Au 31 mars 2008, le capital social est composé de 424 622 305 actions de 0,05 euro.

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	21 231	21 231	9 963	9 963	9 962
Nombre d'actions					
- ordinaires	424 622 305	424 622 305	6 226 724	6 226 724	6 226 413
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	19 420 681	19 420 681	4 756 664	4 756 664	1 163 983
- par droit de souscription	0	0	0	0	0

1.5.1.3. Dilution potentielle maximum

Seule la conversion de l'emprunt OCEANE pourrait avoir un impact dilutif dans la mesure où le plan d'attribution d'actions gratuites prévoit que les actions remises seront achetées sur le marché.
Sur la base du cours du 13 juin 2008 (0,26 euro), du nombre d'actions existantes à cette date (424 622 305), du nombre d'obligations existantes (4 661 709), de la parité de conversion (4,166 actions pour 1 OCEANE), la conversion de 100 % des OCEANE en actions aurait un effet dilutif de 5.0 %.
Compte tenu de ces éléments, la probabilité que les obligations OCEANE soient effectivement converties en actions est quasiment nulle.

1.5.1.4. Actionnariat de S.T.Dupont

- Contrôle de la Société

Au 31 mars 2008, D and D International B.V. détient 68,8 % du capital social et 68,4 % des droits de vote de la Société.

La Société est une Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au sein de laquelle les fonctions de direction n'appartiennent qu'au Directoire et les fonctions de contrôle qu'au Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet ainsi d'assurer l'indépendance du Directoire de la Société à l'égard de l'actionnaire de contrôle représenté au niveau du Conseil de Surveillance. En outre, le Conseil de Surveillance peut être composé de censeurs, et la moitié de ses membres n'a aucun lien avec l'actionnaire majoritaire. Le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale

BROAD GAIN Investments Limited
East Ocean Center
98 Granville Road
Kowloon
Hong Kong

❖ Détail de l'actionnariat

Au 31 mars 2008, le capital social de la Société mère s'élève à 21 231 115,25 euros, divisé en 424 622 305 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.
Au 31 mars 2008, le capital social est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Situation au 31/03/08				Situation au 31/03/07				Situation au 31/03/06			
	Nombre d'actions	% de capi tal	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capi tal	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capi tal	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
D and D International B.V.	292 313 367	68,8	286 275 016	68,7	292 313 366	68,8	286 275 014	68,4	3 457 197	55.5	6 914 394	71.5
Membres du Conseil de Surveillance dont:	2 001	-	2 202	-	2 002	-	2 204	-	18 515	0.3	18 717	0.2
M. Walter Wuest	*0*	-	*0*		*1*	-	*2*		*16 514*	*0.3*	*16 515*	*0.2*
M. Joseph Wan	*1*	-	*2*		*1*	-	*2*		*1*	-	*2*	-
M. Tissot-Dupont	*1 000*	-	*1 200*		*1 000*	-	*1 200*		*1 000*	-	*1 200*	-
M. Robert Nüesch	*1 000*	-	*1 000*		*1 000*	-	*1 000*		*1 000*	-	*1 000*	-
Membres du Directoire dont :	375 002	0.2	375 002		-	-	-		55		55	
M. Alain Crevet	*250 000*	*0.1*	*250 000*									
M. Michel Suhard	*125 002*	*0.1*	*125 002*									
Auto Détenues	2 336 557	0.6	-		11 908	-	-		11 908	0.2	-	-
Public	129 595 378	30.5	129 596 530	31,3	132 295 029	31,2	132 296 025	31,6	2 739 049	44.0	2 739 743	28.3
Total	**424 622 305**	**100,0**	**416 248 750**	**100,0**	**424 622 305**	**100,0**	**418 573 243**	**100,0**	**6 226 724**	**100.0**	**9 672 909**	**100.0**

Le nominal des actions a été ramené à 0,05 € par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2006 visant à absorber une partie des pertes et permettre l'augmentation de capital réalisée en juin 2006.
Par ailleurs, la répartition du capital social de la Société a été sensiblement modifiée suite à l'augmentation de capital intervenue en juin 2006 qui a vu une souscription des minoritaires à hauteur des deux tiers d'entre eux et qui a entraîné le passage de la participation de D and D International B.V. de 55,5 % à 68,8 %.
En ce qui concerne les droits de vote, suite à l'augmentation de capital du 29 juin 2006, D and D International B.V. a franchi le seuil des 2/3 en capital sans pour autant qu'il y ait de franchissement de seuil en droit de vote.
L'AMF a estimé qu'une déclaration de franchissement de seuil des 2/3 du capital aurait du être effectuée. Cette non déclaration a entraîné automatiquement une privation des droits de vote pour la partie excédant les 2/3 du capital jusqu'au 31 juillet 2008, quand bien même une déclaration de régularisation de franchissement de seuil ait été déposée par D & D International B.V. le 31 juillet 2006.
En conséquence, D & D International B.V. est privée de 0,7 % de ses droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'au 31 juillet 2008.
Compte tenu des droits de vote double précédemment détenus par D & D International B.V., le pourcentage de droit de vote après application de la sanction de D & D International B.V. ressort à 68,7 %.

Par ailleurs, la réduction du nominal des actions a entraîné la modification de la parité de conversion, conformément à la note d'opération du 23 mars 2004. La nouvelle parité fixée par le Directoire est de 4,166 actions pour 1 OCEANE.

❖ Participation des salariés au capital

Les salariés n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

❖ Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, le seul accord pouvant entraîner un changement de contrôle concerne le nantissement des titres S.T.Dupont détenus par l'actionnaire majoritaire D and D International B.V. au profit d'une banque tel que décrit au paragraphe 4.3.1.5 « Nantissement des actions et des actifs ».

1.5.2. Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, S.T.Dupont n'a versé aucun dividende.

1.5.3. Opérations afférentes aux titres de la Société

Au cours de l'exercice 2007-2008, aucune demande de conversion d'obligations en actions n'a été formulée. Aussi, les 11 908 actions auto-détenues en portefeuille à l'ouverture de l'exercice et affectées à la conversion d'obligations, n'ont pas connu de mouvement et restent en portefeuille au 31 mars 2008.

1.5.3.1. Rachat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2007 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 0,50 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été initialement décrites dans le rapport annuel 2006-2007 (paragraphe 1.7.7).

Au cours de l'exercice, la Société a mis en œuvre cette autorisation et racheté 2 324 649 titres en vue d'attribuer des actions gratuites.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités sensiblement équivalentes.

1.5.3.2. Attribution gratuite d'actions

- Plan d'attribution gratuite d'actions

Date du plan	6 décembre 2007 (Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2007 – Conseil de Surveillance du 28 novembre 2007 – Directoire du 6 décembre 2007)
Type d'actions **Nombre d'actions attribuées** **Montant total du Plan** (valeur des actions au cours d'achat) **Période d'acquisition**	Actions achetées sur le marché avant la mise en place du Plan 2 324 649 1 000 000 euros Acquises sur le marché à un cours moyen de 0.43 euros en octobre et novembre 2007. Les cours d'achats sont détaillés dans les communiqués mentionnés en section 4.1.4 Du 28 novembre 2007 au 29 novembre 2009
Période de conservation	2 ans à compter de la date d'attribution définitive, soit jusqu'au 29 novembre 2011 Les cessions d'actions sont interdites au cours de cette période Les mandataires sociaux ont en outre l'obligation de conserver 10% des actions pendant la durée de leurs mandats. Pendant la période de conservation les bénéficiaires pourront exercer les droits rattachés aux actions.
Conditions d'attribution **Nombre de personnes concernées**	Le bénéficiaire de l'attribution gratuite d'actions ne pourra se voir attribuer définitivement tout ou partie des Actions que si, à l'issue de la période d'acquisition, le montant de l'EBIT consolidé au titre des exercices sociaux 2007-2008 et/ou 2008-2009 atteint au moins 80 % de l'Objectif d'EBIT annuel défini dans le plan d'affaires de février 2006. Les bénéficiaires devront appartenir au Groupe à la fin de la période d'acquisition sauf exception prévues par la loi. 7 (dont 3 dirigeants)

❖ Liste des membres du Directoire bénéficiaires du Plan d'attribution gratuite d'actions

Membre du Directoire bénéficiaire	Nombre maximum d'actions attribuées en cas d'atteinte de 100% des objectifs
Monsieur Alain Crevet	1 046 092
Monsieur Bernard Rony	337 074
Monsieur Michel Suhard	395 191
Total	**1 778 357**

Les membres du Directoire doivent conserver 10 % des actions attribuées pendant toute la durée de leur mandat.

1.5.3.3. Opérations des dirigeants sur les titres de la Société en 2007-2008

Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire et Monsieur Michel Suhard, membre du Directoire ont respectivement acquis 250 000 actions et 125 002 actions de la Société en décembre 2007.

1.6. Développement durable

1.6.1. Informations sociales

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la Société présente ci-après les principales informations sociales et environnementales pour l'exercice écoulé.

Suite à l'incendie, environ 140 personnes, essentiellement du personnel affecté à la production, ont subi des mesures de chômage partiel. Un plan de formation et de qualification a été mis en place pour profiter de ce temps afin d'accroître le niveau global de compétences.

La Société a assuré le maintien des salaires des collaborateurs dont le poste a été affecté par l'incendie. Ce maintien est assuré jusqu'à la reprise effective du travail.

Les principaux éléments d'information sociale sont extraits du bilan social relatif à l'année civile 2007 et concernent en conséquence essentiellement la Société mère.

❖ Effectif

Le Plan de Restructuration a eu un impact significatif sur les effectifs.

Au 31 décembre 2007, le Groupe employait 697 personnes, soit 19 de moins que l'année précédente qui sont réparties de la façon suivante :

- 362 personnes au centre industriel (- 30),
- 100 au siège social (+1)
- et 235 dans les filiales (+10).

Sur cet effectif, 174 personnes (19 en France et 155 dans les filiales) travaillent dans le réseau Retail.

En France, les cadres représentent 21,0 % de l'effectif, les ETAM 26,4 % et la proportion des ouvriers est de 52,6 % de l'effectif global.

En moyenne sur l'exercice, il se répartit comme suit :

Effectifs		31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
France		**452**	**569**	**623**
Dont :	*Cadres*	*96*	*86*	*92*
	Agents de maitrise- VRP	*11*	*15*	*17*
	ETAC-ETA-Ouvriers	*345*	*468*	*514*
Étranger		**233**	**235**	**243**
Total		**685**	**804**	**866**

La variation de l'effectif s'explique essentiellement par d'importants départs en préretraites (FNE) de salariés du centre industriel de Faverges et par la fin des congés de reclassement personnalisé (CRP).

Dans le courant de l'année 2007, 50 embauches ont été réalisées au sein de la Société mère. Sur ces 50 embauches, 7 ont été conclues pour des durées déterminées. Parallèlement, nous avons observé pour cette même période 79 départs, dont 16 départs à la retraite, 29 pour motif économique, 6 fins de contrats à durée déterminée, et 20 démissions.

L'effectif des filiales est stable par rapport à l'année précédente.

La majorité du personnel travaille sous contrat à durée indéterminée, tant en France qu'à l'étranger (en France 98,61 %). Le recours aux contrats à durée déterminée reste très ponctuel. Le recours au personnel intérimaire a été fortement augmenté par rapport à l'année précédente, avec 26 914 heures.

Le nombre moyen mensuel de personnel temporaire a été de 17,17 personnes pour l'année 2007. La durée moyenne des contrats a été de 103,51 heures. Le montant des charges afférentes s'élève à 644 208 euros.

- Organisation du temps de travail

L'ensemble des filiales respecte la durée légale du travail de chaque pays.

Le travail à temps partiel concerne 11,6 % de l'effectif de la Société mère que ce soit à 80 % ou à 50 %. Cette disposition bénéficie principalement au personnel féminin de la Société.

Le taux d'absentéisme de 6,77 %, en baisse, est dû essentiellement aux absences pour maladie (83,76 %) et maternité (5,41 %).

En France, l'accord de réduction de temps de travail à 35 heures en cours permet une modulation des horaires en plus et en moins qui se répartit sur l'année. Sur l'exercice 2007-2008, 1 893 heures supplémentaires ont été payées pour un montant de 30 783 euros.

- Rémunération

La politique salariale privilégie les augmentations individuelles pour toutes les catégories professionnelles. Les évolutions collectives de rémunération sont négociées avec les organisations syndicales et la Direction du Groupe harmonise l'ensemble des augmentations pour le personnel cadre.

Chaque filiale fixe les augmentations de ses collaborateurs en fonction de la situation économique et sociale, en accord avec la Direction Générale du Groupe.

Le Groupe respecte dans l'ensemble des entités les principes d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes tant pour les rémunérations que pour les embauches et les promotions.

Un rapport spécifique sur la situation comparée des hommes et des femmes dans chaque établissement est présenté annuellement aux instances représentatives du personnel de chaque établissement.

L'ensemble des rémunérations versées au cours de l'année 2007 (DAS) est en diminution de 8,2 % par rapport à 2006.

La rémunération moyenne mensuelle de l'ensemble du personnel de la Société mère pour 2007 est de 3 251 euros y compris le 13e mois, en hausse de 14 % par rapport à l'année précédente.

Le Plan stratégique à trois ans décliné en objectifs par direction et en objectifs annuels individuels a donné lieu à la mise en place d'un système de bonus pour une partie du personnel cadre.

L'outil d'appréciation des performances, l'Entretien Annuel d'Evolution, mis en place pour l'ensemble du personnel hors personnel de production permet de mieux évaluer le niveau des compétences et de suivre la réalisation des objectifs. Il a été renforcé par des entretiens d'évaluation à mi-parcours pour cette même population. Cette réalisation donnera lieu à des augmentations individuelles et à l'attribution de bonus.

Le niveau de charges sociales est fonction du montant des rémunérations et est en moyenne de 50 % pour les charges patronales et de 23 % pour les charges salariales.

- Intéressement, participation et plan d'épargne entreprise

Un accord d'intéressement a été signé au mois de septembre 2007. Compte tenu du résultat net de l'exercice comparé à celui de l'exercice précédent il se traduit par le versement d'un montant d'environ 900 euros par personne pour S.T.Dupont France SA.

En matière de participation, il existe un accord dérogatoire signé en Octobre 2007. Compte tenu des pertes constatées sur les 5 dernières années, aucune participation n'a été versée au cours des trois derniers exercices.

Il existe un Plan d'Epargne Entreprise sur lequel les salariés peuvent verser leur participation et qui peut être abondé sur décision de l'entreprise. Compte tenu du non versement de participation sur les trois derniers exercices, ce plan n'a pas bénéficié d'abondement sur la période concernée.

- Relations avec les partenaires sociaux

Compte tenu de la situation de l'entreprise, de nombreuses réunions ont été tenues avec les partenaires sociaux au cours de l'exercice pour examiner et discuter du Plan d'Affaires et du suivi du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

- Conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont l'un des axes prioritaires et la Société y consacre un budget significatif, permettant ainsi de maintenir un taux relativement faible de cotisation de sécurité sociale pour les accidents du travail, de 0,96 % pour le siège social et de 2,28 % pour le centre industriel.

Les dépenses en matière d'amélioration des conditions de travail et de sécurité engagées en 2007 s'élèvent 579 341 euros.

- Formation

Pour tenir compte de la situation de la Société, le budget Formation a dû être ajusté de façon significative, bien que celle-ci reste un axe stratégique de la politique sociale. L'entreprise a consacré 1,88 % de la masse salariale à la formation, avec pour objectif le maintien et l'acquisition des connaissances nécessaires à l'évolution de nos métiers.

- Emploi et insertion des handicapés

La Société accorde une grande importance à l'insertion, l'emploi des travailleurs handicapés et au reclassement de ses salariés présentant des inaptitudes à leur poste de travail. Les travailleurs handicapés représentent 4,76 % de l'effectif total.

Par ailleurs, le centre industriel confie du travail de sous-traitance à des ateliers protégés.

- Œuvres sociales

Les dépenses concernant les œuvres sociales : restauration, transport, régime de prévoyance, maladie s'élèvent à 1 208 875 euros pour l'année 2007. En outre, les subventions accordées aux comités d'établissement représentent 1,26 % de la masse salariale de la Société.

- Sous-traitance

En lien avec le sinistre, la Société a fait appel à des sous-traitants pour les activités de plaquage, de polissage des briquets et des stylos. Cette sous-traitance a été réalisée dans une très grande partie en France.

La Société a recours à la sous-traitance pour la production des produits issus de la diversification tels que prêt-à-porter, maroquinerie, horlogerie qui ne peuvent être fabriqués au centre industriel.

Dans le cadre des processus qualité, la Société est conduite à effectuer des audits chez ses sous-traitants. Ces audits couvrent de manière accessoire la vérification du respect des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

En ce qui concerne les filiales, elles ne font que de la distribution au travers de boutiques et de corners pour des produits de luxe situés dans des malls prestigieux.

- Impact territorial sur les activités en matière d'emploi

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi une subvention a été accordées à la communauté de communes du pays de Faverges pour un montant de 325 milliers d'euros au titre de la revitalisation du Bassin d'Emploi dont une partie (63 milliers d'euros) a été versée sur l'exercice, le solde sera appelé au fur et à mesures des besoins.

1.6.2. Informations environnementales

1.6.2.1. Développement Durable

Au cours de l'exercice, STD a poursuivi sa démarche de développement durable qui s'appuie sur les forces traditionnelles de la marque : qualité, innovation, engagement des hommes et respect de l'environnement.

- Innovation, qualité, savoir-faire : des gages de développement durable

STD est consciente que la pérennité de la marque repose sur une démarche de développement durable se traduisant notamment par l'innovation, l'engagement envers la clientèle et la transmission des techniques artisanales.

- **Innovation**

L'incendie qui a touché le centre industriel a entraîné un ralentissement dans le processus de lancement de nouveaux produits.
La ligne NEO-CLASSIQUE a néanmoins été lancée en production et sur un marché test en France.
Les recherches se sont poursuivies pour une réduction des coûts, une simplification du processus de fabrication, une recherche de sous-traitants en vue de reprendre au plus vite les productions tout en maintenant les niveaux de qualité qui font la renommée de la marque.

- **Engagement de qualité**

Depuis 135 ans, qualité et fiabilité sont les valeurs fondamentales de la marque.
Au cours de l'exercice écoulé la Société a développé ses partenariats auprès de ses fournisseurs, sous-traitants et l'écoute des consommateurs.
En proposant depuis des décennies des produits pérennes, en améliorant sans cesse leur sécurité, en offrant un service après-vente compétent, la Société a acquis et conservé la confiance de ses clients.

- **Formation aux techniques artisanales**

Les savoir-faire traditionnels représentent un patrimoine inestimable de l'entreprise. Ils se transmettent grâce à un long apprentissage qui à la fois permet de perpétuer les métiers et se maîtriser toutes les techniques de décorations.

- **Engagement des hommes**

La politique de gestion des ressources humaines est un élément majeur de sa stratégie.
Des personnels renouvelés et d'expérience font la richesse de l'entreprise et permettent d'insuffler à l'entreprise la fois tradition et modernité.
En outre, une convention de revitalisation du bassin d'emploi a été signée avec la communauté de commune où est implanté le centre de production en vue de soutenir quatre types d'actions : un espace emploi, l'insertion avec la création d'une déchetterie, une pépinière de jeunes entreprises et le maintien dans l'emploi de personnel ayant des difficultés d'employabilité.

- **La santé et la sécurité**

Les actions sur l'ergonomie des postes de travail et la gestuelle adaptée aux postes de travail ont été poursuivies.

- Respect de l'environnement

- **Préventions des risques**

Des audits internes et externes sont régulièrement diligentés tant pour les installations, les bâtiments et les équipements afin d'évaluer les risques et d'établir des programmes de prévention ou de mise en conformité.
Ces programmes, ont permis de contenir l'incendie qui s'est déclenché début 2008 et qui a détruit une partie des ateliers de production. Toutes les analyses d'air, d'eau et des sols ont démontré l'absence de pollution.
Le programme de reconstruction intègre une prévention renforcée des risques.
La prévention des risques s'étend également à la clientèle. STD s'engage à mettre sur le marché des produits sûrs qui répondent aux normes de sécurité internationales. La Société a d'ailleurs pour ses briquets la marque GS délivrée par le Laboratoire National d'Essais.

- **Préservation des réserves naturelles**

Depuis plusieurs années la Société s'est engagée dans un processus de réduction et de maîtrise de la consommation d'eau et des rejets aqueux. Elle procède également à la récupération, au recyclage, à la valorisation et à l'élimination de ses déchets par des filières adaptées.

- **Comité Sécurité - Environnement**

Un comité Sécurité - Environnement permet par la définition d'indicateurs et le suivi de l'évolution des performances dans ces domaines.

1.6.2.2. Autres informations environnementales

Les procédés industriels de STD présentent relativement peu de risques technologiques.
La Société s'attache à maîtriser les impacts environnementaux du centre industriel et ses efforts tendent à optimiser la consommation des matières énergétiques, à réduire les rejets de quelque nature qu'ils soient, aqueux, chimiques et à favoriser le recyclage des déchets.

- Maîtrise de la consommation d'eau et des rejets aqueux

Au cours de l'exercice précédent, la consommation d'eau industrielle a été de 13 990 m3, soit une nouvelle baisse de 23% par rapport à l'année précédente au cours de laquelle la consommation avait diminué de moitié.
La consommation d'eau sanitaire quant à elle a été réduite de 17% après une baisse très significative réussie au cours de l'exercice précédent où elle avait été divisée par 3.

- La prévention et la réduction de la pollution des déchets

En ce qui concerne le traitement des déchets, des procédés d'élimination des déchets (déchets industriels spécifiques ou banals) ont été mis en place et des dispositifs particuliers relatifs à la récupération, au recyclage, au stockage et au transport des déchets sont en place. La Société est en conformité avec la législation en vigueur.

Les rejets atmosphériques ou aqueux font l'objet de contrôles périodiques soit par la DRIRE, soit par l'Agence de l'Eau ou le Syndicat intercommunal du lac d'Annecy.

Enfin, le chauffage du centre industriel, assuré par un système de chauffage urbain, limite de façon importante la consommation de fuel.

- Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Une assurance des risques « Atteinte à l'environnement » garantit la Société contre l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusée dans l'atmosphère, le sol ou les eaux.

Les contrats d'assurance prévoient des cas de déchéance en cas de non respect des textes légaux et réglementaires auxquels la Société est tenue de se conformer.

La limite de garantie est de 4 573 470 euros par an avec une franchise de 15 244 euros.

1.7. Annexes

1.7.1. Tableau de résultat de S.T.Dupont SA des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	21 231	21 231	9 963	9 963	9 962
Nombre d'actions					
- ordinaires	424 622 305	424 622 305	6 226 724	6 226 724	6 226 413
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	19 420 681	19 420 681	4 756 664	4 756 664	1 163 983
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires	56 679	55 562	60 722	72 617	64 277
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(2 233)	(11 603)	(6 998)	(808)	148
Impôts sur les bénéfices	118	121	33	242	19
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations amortissements et provisions	(84)	7 493	(40 639)	4 978	4 895
Résultat net	(2 199)	(3 989)	(47 605)	(5 544)	(4 765)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. RESULTAT PAR ACTION (en Euro)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations, amortissements et provisions	(0,005)	(0,03)	(1,12)	(0,09)	0,02
Résultat après impôt, participation, dotations, amortissements et provisions	(0,005)	(0,01)	(7,65)	(0,89)	(0,77)
Dividende attribué	0	0	0	0	0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	452	569	623	644	657
Masse salariale	18 289	19 657	20 097	21 277	20 176
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	9 288	8 959	9 771	10 437	9 590

1.7.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires
S.T.DUPONT S.A.
92 boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés jusqu'au Conseil de Surveillance du 25 juin 2008

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Abandons de créance au profit de S.T. Dupont Italia S.p.A.

Au cours de sa réunion du 2 mai 2007, votre Conseil de Surveillance a autorisé un abandon de créance d'un montant de 400 959,85 euros en faveur de S.T. Dupont Italia S.p.A.

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, votre Conseil de Surveillance a également autorisé un abandon de créance d'un montant de 275 035,09 euros en faveur de S.T. Dupont Italia S.p.A. Cette seconde convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Ces conventions concernent Messieurs Alain Crevet et Michel Suhard.

Monsieur Alain Crevet est Président du Directoire de S.T. Dupont S.A. et Administrateur de S.T. Dupont Italia S.p.A.

Monsieur Michel Suhard est membre du Directoire de S.T.Dupont S.A. et Administrateur de S.T. Dupont Italia S.p.A.

1.2 Attribution d'actions gratuites aux membres du Directoire :

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2007, votre Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de 7 bénéficiaires, membres du Directoire ou du Comité Exécutif pour un montant de 1 000 milliers d'euros. A ce titre, 1 778 357 actions sur les 2 324 649 actions du plan ont été attribuées aux membres du Directoire.

Membre du Directoire bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées
Monsieur Alain Crevet (Président du Directoire)	1.046.092
Monsieur Bernard Rony	337.074
Monsieur Michel Suhard	395.191
Total	**1 778 357**

1.3 Convention de prêt entre S.T. Dupont Marketing Ltd et S.T. Dupont S.A. :

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, votre Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'un emprunt auprès de S.T. Dupont Marketing Ltd sous la forme d'un crédit permanent utilisable par fractions, d'un montant minimal de 300 000 euros et d'un montant maximal de 3 300 000 euros, pour satisfaire aux besoins en trésorerie de S.T. Dupont S.A.

Ce prêt est consenti pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et produit des intérêts aux taux LIBOR EUR.

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Cette convention concerne Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire de ST. Dupont S.A. et Administrateur du S.T. Dupont Marketing Ltd.

1.4 Convention de prêt entre S.T. Dupont S.A. (Suisse) et S.T. Dupont S.A. :

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, votre Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'un emprunt auprès de S.T. Dupont S.A. (Suisse) d'un montant de 1 200 000 euros pour une durée de un mois renouvelable par périodes de un mois.

Cette somme est productrice d'intérêts au taux de marché minimum fixé par l'Administration Fédérale des Contributions soit 5% au 25 juin 2008, taux valable pour toute la durée du prêt.

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Cette convention concerne Monsieur Robert Nüesch, membre du Conseil de Surveillance de S.T. Dupont S.A. et Administrateur de S.T. Dupont S.A. (Suisse).

2. Mise en conformité d'une convention en application de l'article L.225-90-1 du Code de commerce modifié par la loi TEPA

2.1 Convention prévoyant les modalités de départ du Président du Directoire

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, votre Conseil de Surveillance a donné son accord sur le versement d'une indemnité, sous réserve de la réalisation de conditions de performance, égale à 9 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation) dans le cas où il serait mis fin au mandat de Monsieur Alain Crevet au cours des deux premières années de son mandat. Au-delà des deux premières années, cette indemnité sera égale à 6 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation).

Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le Conseil de Surveillance sont réputées atteintes dans le cas où le pourcentage moyen d'atteinte d'EBIT consolidé par rapport au budget sur les trois exercices précédents est supérieur à 50%. Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

3. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

3.1 Contrat de service fees signé avec les filiales ci-dessous désignées

Des contrats de prestations de services ont été signés entre S.T. Dupont S.A. et les filiales ci-dessous désignées afin de les faire bénéficier de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque. En contrepartie de son assistance, S.T. Dupont S.A. reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale majorés de 8 %. Les produits constatés à ce titre par votre Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

-	S.T. Dupont K.K. (Japon)	170 892 euros
-	S.T. Dupont Italia S.p.A.	63 744 euros
-	S.T. Dupont Benelux	24 141 euros
-	S.T. Dupont Marketing Ltd	251 150 euros
-	STD Investment Pte Ltd	22 436 euros

3.2 Avec S.T. Dupont S.A. (Suisse)

Un contrat de prestations de services a été signé entre S.T. Dupont S.A. et S.T. Dupont S.A. (Suisse), relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse.

En contrepartie de cette activité, S.T. Dupont S.A. refacture à S.T. Dupont S.A. (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion. Les produits constatés à ce titre par votre Société au cours de l'exercice s'élèvent à 9 390 euros.

3.3 Avec S.T.D. Finance

Convention d'intégration fiscale.

3.4 Avec S.T. Dupont Benelux

Au cours de sa réunion du 28 avril 2006, votre Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros pour financer temporairement le besoin en fonds de roulement de S.T. Dupont Benelux.

Cette somme est productive d'intérêts au taux quotidien de l'EONIA majoré de 1,30 %. Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent à 5 358,31 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**Ricol, Lasteyrie & Associés**
Représenté par Christine Bouvry	**Représenté par Gilles de Courcel**

1.7.3. Assemblée Générale du 12 septembre 2008: ordre du jour et projet de résolutions

❖ Rapport du Directoire à l'assemblée Générale Mixte du 12 Septembre 2008

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous prononcer sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire suivantes :

➢ **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

1. **COMPTES ANNUELS** (1ERE RESOLUTION)

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice 2007-2008, les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir une perte de 2 198 874,70 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 35 834,78 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt hormis l'impôt forfaitaire annuel de 20 500 euros.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice 2007-2008, les comptes annuels de la Société ainsi que les informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion de la Société au cours de l'exercice 2007-2008 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

2. **COMPTES ANNUELS CONSOLIDES** (2EME RESOLUTION)

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2007-2008 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir gain net consolidée de 1 276 263 euros (part du Groupe).

Les comptes consolidés vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion du Groupe au cours de l'exercice 2007-2008 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

3. **AFFECTATION DU RESULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU** (3EME RESOLUTION)

Dans cette troisième résolution, nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice au report à nouveau qui passerait ainsi de -12 310 496,54€ à - 14 509 371,24 €.

Ce qui conduirait à constater que les capitaux propres de la Société après affectation du résultat des comptes sociaux seraient répartis ainsi :

Capital social	21 231 115,25 €
Prime d'émission	429 358,10 €
Réserve légale	31 133,62 €
Autres Réserves	2 942 107,13 €
Report à nouveau déficitaire	- 14 509 371,24 €
Total capitaux propres	10 124 342,86 €

Il est rappelé, conformément à la loi, que la Société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

4. **CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE** (4EME RESOLUTION)

Les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce et décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sont soumises à votre approbation dans la quatrième résolution.

5. **APPROBATION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE** (5EME RESOLUTION)

Dans la cinquième résolution, nous vous proposons d'approuver une convention règlementée autorisée par le Conseil de Surveillance portant sur les indemnités qui seraient dues au Président du Directoire à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

Cet engagement se substituerait au dispositif approuvé par l'assemblée générale du 7 septembre 2007, qui ne satisfaisait pas aux dispositions introduites par la Loi TEPA (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007.

6. **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** (6EME RESOLUTION)

Dans cette sixième résolution nous vous demandons de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Joseph Wan pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

7. **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT** (7EME RESOLUTION)

Dans cette septième résolution nous vous demandons de nommer, en remplacement de la société RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur René Ricol, commissaire aux comptes suppléant, dont les mandats sont arrivés à leur terme :

- Commissaire aux Comptes titulaire: S&W Associés, représenté par Madame Maryse Le Goff
- Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Vincent Young

Tous les deux inscrits à la Compagnie Régionale de Paris, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

8. **AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIETE** (8EME RESOLUTION)

Par la huitième résolution, le Directoire vous demande de bien vouloir lui conférer le pouvoir d'acheter un nombre d'actions de la Société S.T.Dupont ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit, à titre indicatif, 42 462 230 actions à la date de la présente Assemblée Générale. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourraient amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

La présente autorisation aurait pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet notamment :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T.Dupont par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des Sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions gratuites aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de groupe ;
- de conserver les dites actions, les céder ou généralement les transférer, en procédant à des échanges ou des remises de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'AMF ;
- et plus généralement, de réaliser toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 0,50 euros.

L'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourraient, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la Société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché ;

En cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire, la Société pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Le Directoire propose que cette autorisation, qui annule et remplace, pour sa partie non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 7 septembre 2007, soit consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

- **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

9. **MODIFICATION STATUTAIRE EN VUE DE MODIFIER LA LIMITE D'AGE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (9EME RESOLUTION)**

Dans la neuvième résolution, nous vous demandons de modifier les statuts pour porter la limite d'âge des membres du Conseil de Surveillance à 80 ans et en conséquence, de modifier l'article 22 des statuts comme suit :

« ARTICLE 22 - DUREE DES FONCTIONS – LIMITE D'AGE

1. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 4 années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

2. Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre des membres ayant dépassé cet âge. Par ailleurs, si du fait qu'un membre du Conseil en fonction vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, le membre du Conseil de Surveillance le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. »

Et de le remplacer par un article 22 libellé comme suit :

« Article 22 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

1. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 4 années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

2. Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre des membres ayant dépassé cet âge. Par ailleurs, si du fait qu'un membre du Conseil en fonction vient à dépasser l'âge de 80 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, le membre du Conseil de Surveillance le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. »

10. DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE (10EME RESOLUTION)

Les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 mars 2008, que nous vous proposons d'approuver dans la première résolution, faisant apparaître que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social au 31 mars 2008, nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution de la Société et, en conséquence, de poursuivre l'activité.

11. POUVOIRS POUR FORMALITES (11EME RESOLUTION)

Nous vous demandons enfin de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant vos délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous trouverez dans le rapport de gestion les informations sur la marche des affaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 et au cours des premiers mois de l'exercice 2008-2009.

En conclusion, nous vous remercions de bien vouloir accueillir favorablement les diverses résolutions qui vous sont présentées.

- ASSEMBLEE GENERALE DU 12 SEPTEMBRE 2008

- **Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

PREMIERE RESOLUTION *(Approbation des comptes sociaux)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels de la Société ST Dupont Paris ("ST Dupont" ou la "Société"), du rapport d'activité du Directoire sur la Société, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2007/2008 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance,

- Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir une perte de 2 198 874, 70 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION *(Approbation des comptes consolidés)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés, du rapport d'activité du Directoire sur le Groupe, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007/2008 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance,

- Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir un gain net de 1 276 263 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION *(Affectation du résultat et du report à nouveau des comptes sociaux)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

(i) décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 2 198 874,70 euros en vertu de la première résolution, de la façon suivante :

Affectation en report à nouveau. ..... 2 198 874,70 €

ii) constate ainsi que les capitaux propres de la Société après affectation du résultat des comptes sociaux se répartissent de la façon suivante :

Capital social	21 231 115,25 €
Prime d'émission	429 358,10 €
Réserve légale	31 133,62 €
Autres réserves	2 942 107,13 €
Report à nouveau déficitaire	-14 509 371,24 €
Total capitaux propres	10 124 342,86 €

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION *(Approbation des conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale, approuve expressément chacune des conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce et relatées dans le rapport spécial susvisé.

CINQUIEME RESOLUTION *(Approbation d'une convention réglementée)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L.225-90-1 du Code de commerce, approuve l'engagement autorisé par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 25 juin 2008 portant sur les indemnités qui seraient dues au Président du Directoire à la cessation de ses fonctions de mandataire social.

L'assemblée générale prend acte du fait que cet engagement se substitue au dispositif approuvé par l'assemblée générale du 7 septembre 2007, qui ne satisfaisait pas aux dispositions introduites par la Loi TEPA (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007.

SIXIEME RESOLUTION *(Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Joseph Wan.

Ce mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

SEPTIEME RESOLUTION *(Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, nomme, en remplacement de la société RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur René Ricol, Commissaire aux Comptes suppléant, dont les mandats sont arrivés à leur terme :

- La société S&W Associés - 8, avenue du Président Wilson 75016 Paris - représentée par Madame Maryse Le Goff en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire
- Monsieur Vincent Young, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

HUITIEME RESOLUTION *(Autorisation au Directoire d'acheter des actions de la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa fraction non utilisée, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 7 septembre 2007, par le vote de sa huitième résolution ; et

- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le Directoire à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social de la Société (soit, à titre indicatif, 42 462 230 actions à la date d'arrêté des comptes) étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation pourra être utilisée à l'effet :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T. Dupont par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de Groupe,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers,
- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.
- Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital.

L'Assemblée décide que :

- l'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la Société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché ;

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 0,50 euro par action. Cette limite sera ajustée pour tenir compte d'une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d'autre part des éventuelles opérations sur le capital de la Société et sur le montant nominal des actions ;

- la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de délégation, pour conclure et effectuer tous les actes courants relatifs au programme de rachat d'actions et notamment passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et notamment procéder à l'achat et à la vente de produits dérivés dans les limites fixées par la présente autorisation en veillant, conformément aux recommandations des autorités de marchés, à ne pas accroître la volatilité du titre, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations intervenues en vertu de cette autorisation, procéder à l'affectation et, le cas échéant réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

- **Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

NEUVIEME RESOLUTION *(modification de l'article 22 des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

Décide de modifier l'article 22 des statuts « Durée des fonctions –Limite d'âge » rédigé comme suit :

« Article 22 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

1. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 4 années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

2. Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre des membres ayant dépassé cet âge. Par ailleurs, si du fait qu'un membre du Conseil en fonction vient à dépasser l'âge de 70 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, le membre du Conseil de Surveillance le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. »

Et de le remplacer par un article 22 libellé comme suit :

« Article 22 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

1. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 4 années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

2. Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil, le nombre des membres ayant dépassé cet âge. Par ailleurs, si du fait qu'un membre du Conseil en fonction vient à dépasser l'âge de 80 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, le membre du Conseil de Surveillance le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. »

DIXIEME RESOLUTION *(Dissolution anticipée de la Société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

i) constate qu'il ressort des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 mars 2008, approuvés dans le cadre de la première résolution, qu'au 31 mars 2008 les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social ;

ii) décide conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution de la Société et décide, en conséquence, de poursuivre l'activité.

ONZIEME RESOLUTION *(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

1.7.4. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nos observations sur les rapports du Directoire, ainsi que sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008.

1. SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Nous n'avons aucune observation particulière à émettre sur le rapport que le Directoire vient de vous présenter et nous tenons à vous préciser que nous avons été tenus périodiquement informés des opérations sociales et de leurs résultats par les comptes rendus qui nous ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi.
Les comptes sociaux présentés par le Directoire n'appellent aucune observation de notre part.

2. SUR LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LES COMPTES CONSOLIDÉS

Alors que la tendance de l'activité du Groupe à fin Décembre 2007 était en phase avec ce qui était anticipé dans le plan d'affaires approuvé en 2006, le Groupe a subi un coup du sort avec l'incendie du centre industriel de Faverges. Le Conseil de Surveillance a pris acte des mesures engagées par la Direction pour retrouver de la capacité de production et assure la Direction de son soutien dans cette épreuve.
Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation particulière à formule sur le rapport sur la gestion du Groupe, ni sur les comptes consolidés.

Le Conseil de Surveillance

1.7.5. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

En application des dispositions de l'article 225-37 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la Loi n° 2003-706 du 1er août 2003, il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et les éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire.

1. Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance

❖ Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance comprend trois membres dont deux sont indépendants au sens des recommandations du rapport Bouton. Les membres du Conseil de Surveillance disposent de compétences variées et complémentaires, adaptées à l'activité de la Société. Notamment, un des membres du conseil dispose d'une expertise reconnue en matière financière, par sa formation et par son expérience professionnelle et apporte au conseil sa compétence sur l'ensemble des questions comptables et financières.

Afin d'être en mesure de mettre en place dans le futur des comités spécialisés (comité d'audit, comité de rémunération), la Société, au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 janvier 2005, a modifié ses statuts pour permettre la nomination de censeurs.

Au cours de l'exercice, Monsieur Walter Wuest a démissionné de ses fonctions de Président et de membre du Conseil de Surveillance. Monsieur Joseph Wan a été nommé Président du Conseil de Surveillance et Monsieur Robert Nüesch a été nommé Vice-Président.

❖ Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Au cours de l'exercice2007-2008, le Conseil de Surveillance a tenu, sur convocation du Président, huit réunions.

Le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2007 ainsi que les comptes semestriels. Lors de ses différentes sessions, il s'est consacré à l'examen du chiffre d'affaires et des résultats opérationnels. Conformément à la loi et aux statuts, il a revu et approuvé les rapports d'activité trimestriels préparés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion du Directoire. Il s'est préoccupé des conséquences du sinistre et des actions engagées en vue de reconstruire l'usine et de retrouver de la capacité de production dans les plus brefs délais. Il a revu et approuvé le renouvellement des cautions, avals et garanties ainsi que les conventions de prestations de services intra-groupe.

Les procès-verbaux font l'objet d'une approbation formelle lors de la réunion suivante.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, sans autorisation préalable du Conseil, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un million d'euros.
Le Conseil de Surveillance autorise de Directoire à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société et sans limite de montant.
L'autorisation du Conseil de Surveillance est requise sur l'ensemble des dispositions autres que celles qui précèdent, notamment les plans d'options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les attributions gratuites d'actions.

Les convocations et ordres du jour sont envoyés au moins trois jours à l'avance conformément aux statuts, avec éventuellement des documents préparatoires devant permettre aux membres du Conseil de Surveillance de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut demander à bénéficier, si besoin, de la formation nécessaire à l'exercice de son mandat.

❖ Politique de Rémunération du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

La rémunération est composée d'une partie fixe et variable qui peut atteindre jusqu'à 40 % de la partie fixe. Le Conseil de Surveillance s'assure que la rémunération globale est comparable à ce qui se pratique sur le marché pour des fonctions équivalentes.

La rémunération variable est basée sur des objectifs d'entreprise concernant l'atteinte du résultat opérationnel budgété et l'atteinte de l'objectif de réduction des coûts. Elle est versée après l'arrêté des comptes.

Les éventuelles indemnités de départ sont décidées par le Conseil de Surveillance en fonction de la situation particulière de chacune des personnes concernées.

Pour les exercices 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008, les rémunérations des membres du Directoire se présentent ainsi :

En Euros	Exercice 2007-2008				
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total
Alain Crevet	-	35 000	-	300 000	335 000
Bernard Rony	170 000	59 000	-	3 050	232 050
Michel Suhard	154 308	52 200	-	3 050	209 558

En Euros	Exercice 2006-2007				
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total
Alain Crevet	-	-	-	175 000	175 000
William Christie	-	75 000	-	226 333	301 333
Christian Gayot	127 385	20 000	-	3 050	150 435
Bernard Rony	179 116	-	-	3 050	182 166
Michel Suhard	134 019	25 000	-	3 050	162 069

En Euros	Exercice 2005-2006				
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total
William Christie	-	-	375 620	234 939	610 559
Christian Gayot	141 050	-	-	3 050	144 100
Bernard Rony	119 000	-	-	-	119 000
Michel Suhard	23 231	-	-	-	23 231
Catherine Py-Leducq	117 413	-	-	3 050	120 463
Marc Lelandais	-	50 000	277 500	145 806	473 306

Les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants représentent 4 517 euros pour Monsieur Alain Crevet et 3 494 euros pour M. Bernard Rony.

2. Procédures de contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la Société. Les informations présentées ont été rassemblées lors de réunions préparatoires organisées à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance avec le Président du Directoire et chacun des membres du Directoire.

❖ Rappel des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe S.T.Dupont ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des membres du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

❖ La politique générale de contrôle interne : principaux dispositifs organisationnels

Le contrôle interne au sein de S.T.Dupont est mis en œuvre par l'ensemble des salariés du Groupe, organisés en six directions opérationnelles et fonctionnelles. Il s'appuie en outre de façon permanente sur les acteurs majeurs suivants :

Le Conseil de Surveillance
Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A ce titre, il peut opérer à toute époque de l'année les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Directoire
Le Directoire est responsable collégialement de l'administration et de la direction exécutive du Groupe.

Audit interne
Compte tenu de la taille des fonctions centrales, la fonction audit interne est regroupée avec la fonction contrôle de gestion. Dans ce cadre, les contrôleurs de gestion/auditeurs internes, effectuent des visites dans les filiales qui couvrent les deux aspects de la fonction.
Les procédures relatives à l'information comptable et financière et l'organisation qui en découle ont pour objet de sécuriser la qualité de l'information remontée par l'ensemble des filiales du Groupe, de prévenir les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou omissions dans les états financiers du Groupe et d'assurer une communication financière de qualité.

Organisation générale de la fonction comptable et financière

La fonction financière du Groupe est structurée autour des pôles suivants :
- Le service Consolidation du Groupe établit les comptes consolidés du Groupe sur une base mensuelle, semestrielle et annuelle et conçoit la communication financière du Groupe sous la responsabilité du Directeur Financier, membre du Directoire.
  Le service Consolidation Groupe réalise la consolidation des prévisions de résultats, bilan, indicateurs clés et cash-flows du Groupe et leur révision. Il définit en relation avec les membres du Directoire, les indicateurs clés au service de la stratégie du Groupe et analyse les résultats du Groupe.
  Par ailleurs, il est en charge des relations avec les actionnaires, investisseurs et les analystes financiers et gère l'ensemble des publications liées à la communication financière. Le service participe, aux côtés du Président du Directoire, aux opérations sur le capital.
- Le service Contrôle de Gestion est responsable de l'élaboration du processus budgétaire et de ses révisions, de la validation des résultats et du reporting mensuel, conformément aux principes comptables en vigueur.
  Le Contrôle de Gestion du Groupe assure le suivi des différentes entités juridiques en relation avec les responsables opérationnels du Groupe. Le Contrôle de Gestion met en place des indicateurs de gestion fiables et contrôle la remontée des informations financières.

Dans chaque filiale un responsable financier a en charge le contrôle de gestion. Il assure chaque mois le reporting Groupe.
- Le service Trésorerie du Groupe assure la gestion de la trésorerie de la Société mère et le suivi des filiales du Groupe. Il gère, en coordination avec les membres du Directoire, les problématiques de financement et de couverture, et la définition des règles de suivi et de contrôle des risques liés à ces opérations.
- Le service Comptabilité et Fiscalité de la Société mère assume l'ensemble des tâches afférentes. Le directeur comptable assure le suivi de la comptabilité du siège et de l'usine en s'appuyant sur une équipe qui gère au quotidien les problématiques comptables et de gestion inhérentes au milieu industriel. Il assure, en outre, la gestion des problématiques fiscales de la Société mère.
- Dans chaque filiale un responsable financier a en charge la comptabilité et la fiscalité locale.

❖ Information sur les procédures de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Instructions et orientations relatives au processus de reporting et de consolidation

La Direction financière du Groupe réunit périodiquement ses équipes afin de les informer et de définir les objectifs et priorités attachés aux événements du moment et aux projets en cours.

Le service de Consolidation transmet les instructions pour l'établissement du reporting et définit les procédures de contrôle des informations financières permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations remontées dans le cadre des différents reportings.

Par ailleurs, le directeur financier réunit périodiquement les responsables financiers du Groupe dans le cadre de programmes de formation et de mise à niveau des principes de publication applicables et des méthodes Groupe.

Processus budgétaire et révision des prévisions

Sur la base d'orientations définies par la Direction, les entités juridiques établissent leurs résultats prévisionnels annuels, les investissements et les effectifs prévisionnels.

Le marketing et la force commerciale sont impliqués en amont du processus budgétaire pour définir les ventes prévisionnelles. Cette étape permet d'évaluer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, y compris des besoins de production.

Le service de Contrôle de Gestion vérifie la cohérence des informations et des moyens évalués compte tenu des orientations stratégiques.

Ces résultats analysés par le Contrôle de Gestion sont consolidés et présentés au Directoire qui apporte ses commentaires. Une version définitive est validée ultérieurement puis mensualisée.

En cours d'exercice, le budget fait l'objet de deux révisions formelles et éventuellement d'autres révisions pour tenir compte d'évènements particulièrement significatifs pour le Groupe.

Processus de reporting et de consolidation du Groupe

Le Groupe consolide ses états financiers sur une base mensuelle dans le cadre d'un reporting interne.

Le reporting mensuel :

Le reporting mensuel des comptes du Groupe est réalisé par chaque entité juridique sous l'autorité du responsable financier local puis transmis via l'outil de reporting et de consolidation au Contrôle de Gestion.

Le Contrôle de Gestion contrôle la remontée des informations, effectue une revue critique des résultats et assure l'exhaustivité et la pertinence des retraitements, conformément aux normes en vigueur. A cet effet, des contrôles clés ont été modélisés directement dans l'outil de reporting et de consolidation.

La consolidation mensuelle :

Les informations sont ensuite validées, consolidées et synthétisées par la cellule consolidation du Groupe.

La consolidation du Groupe enregistre les écritures de retraitement intragroupe et contrôle la correcte déclaration des intragroupe générant les éliminations automatiques.

Par ailleurs, elle procède à l'analyse contributive des résultats, du bilan et du cash-flow du Groupe et prépare la synthèse à l'attention du Directoire.
Une analyse des effets de change est réalisée systématiquement compte tenu de la sensibilité du Groupe aux effets de change.

Les comptes consolidés sont présentés chaque mois par le Directeur Financier au Directoire. Cette réunion est précédée d'une réunion au centre industriel sur les résultats de l'usine.

Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles :

Pour répondre aux exigences d'une Société cotée, un reporting spécifique est préparé à partir des comptes internes en vue de la publication des chiffres d'affaires trimestriels associé à un commentaire sur la marche des affaires et des résultats semestriels et annuels.

Dans le cadre de ce reporting, des instructions complémentaires sont transmises aux sociétés du Groupe pour répondre aux obligations imposées par les réglementations comptable et boursière.

Par ailleurs, le contrôle des informations comptables et financières est assuré grâce à un outil de reporting et de consolidation Groupe performant et sécurisé. L'audit interne et son équipe contribuent au travers du dispositif de contrôle à la fiabilité de la remontée des données financières.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes sont informés des événements importants de la vie du Groupe et consultés régulièrement pour valider les options comptables.

- ❖ Organisation des travaux menés par S.T.Dupont en matière de description du contrôle interne et plan d'actions pour 2008-2009

Le Président du Conseil de Surveillance a chargé le Directoire de rassembler les informations relatives au dispositif de contrôle interne existant au sein du Groupe qui étaient nécessaires à la préparation du présent rapport.

Le Directoire s'est appuyé notamment sur la cartographie des risques majeurs pour définir les actions de contrôle interne à mettre en œuvre dans le Groupe pour couvrir ces risques.

Les enjeux de cette démarche sont, d'une part, d'améliorer encore l'efficacité des opérations, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe S.T.Dupont et, d'autre part, de préciser les responsabilités des opérationnels en matière de contrôle interne.

Les principales actions réalisées en 2007-2008 concernent :
- la mise en place de questionnaire de contrôle interne à destination de l'ensemble des filiales dans lesquels les responsables financiers évaluent les procédures de contrôle interne en vigueur dans la filiale dont ils ont la charge. Ces questionnaires sont systématiquement adaptés à la taille et à l'organisation de la filiale
- l'enrichissement de la documentation actuelle des procédures et des contrôles.

Les actions en cours concernent :
- la finalisation de la description des processus concourant au contrôle interne pour l'ensemble des opérations.

L'avancement des travaux sera communiqué régulièrement au Conseil de Surveillance et les principales conclusions viendront chaque année à l'appui du présent rapport.

M. Joseph Wan,
Président du Conseil de Surveillance

1.7.6. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière)

Aux Actionnaires

S.T.DUPONT S.A.

92 boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société S.T. Dupont S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**Ricol, Lasteyrie & Associés**
Représenté par Christine Bouvry	**Représenté par Gilles de Courcel**

1.7.7. Rapport spécial du Directoire relatif au programme d'achat de titres (Etabli en application de l'Article L.225-209 du Code de Commerce)

Par la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2007, les actionnaires ont conféré au Directoire le pouvoir d'acheter un nombre d'actions de la Société S.T.Dupont ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit, à titre indicatif, 42 462 230 actions à la date de ladite Assemblée Générale. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourraient amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

L'autorisation avait pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet notamment :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T.Dupont par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue AFEI reconnue par l'AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de groupe ;
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de conserver les dites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'AMF ;
- et plus généralement, de réaliser toute autre opération admise par la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pouvait excéder 5 % de son capital.

Le prix maximum d'achat par action était fixé à 0,50 euros.

L'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pouvaient, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la Société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché.

En cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire, la Société pouvait poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Cette autorisation, qui annulait et remplaçait, pour sa fraction non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 8 septembre 2006, a été consentie pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée.

Au cours de l'exercice, le Directoire a mis en œuvre l'autorisation de racheter des titres de la Société donnée par l'Assemblée Générale du 7 septembre 2007 et la Société détenait 2 336 557 actions en propre au 31 mars 2008 dont 2 324 649, acquises au cours de l'exercice pour 1 million d'euros, sont destinées à l'attribution gratuite d'actions.

Les titres d'autocontrôle existant au 31 mars 2007 ont été conservés et seront utilisés dans le cadre de conversion d'obligations (OCEANE).

1.7.8. Capital social autorisé, mais non émis

Conditions de modification du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes, conformément aux lois et règlements en vigueur.
Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les délégations existantes au 31 mars 2008 permettant au Directoire d'augmenter le capital social *:

Objet de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation
Résolution n° 9 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 10 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 11 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 13 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation du montant de l'émission initiale en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Dans la limite de 15% de l'émission initiale et du plafond de 2 100 000 euros	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 14 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 15 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	10 % du capital	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 16 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l' émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 17 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	2 10 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 18 de l'AGM du 07/09/2007 Attribution d'options d'achat d'actions	2 % du capital social	38 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 19 de l'AGM du 07/09/2007 Attribution d'options de souscription d'actions	7 % du capital social	38 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 1 de l'AGE du 28/11/2007 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions du groupe	5 % du capital social	38 mois à compter du 28/11/2007

Il est précisé que le montant nominal d'augmentation de capital susceptible de résulter des autorisations données par l'AGM du 7 septembre 2007 (n° 9, 10 et 12 à 16) ne pourra excéder 2 100 000 euros

(*) L'assemblée du 4 avril 2006 a modifié les statuts de la Société et soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital.

2. Comptes consolidés au 31 mars 2008

2.1. Comptes consolidés au 31 mars 2008

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Chiffre d'affaires net « produits »		69 682	71 379	77 780
Autres produits des activités ordinaires		4 886	5 095	6 032
Produits des activités ordinaires	3	**74 568**	**76 474**	**83 812**
Coûts des ventes		(39 205)	(39 502)	(50 697)
Marge brute (*)		**35 363**	**36 972**	**33 115**
Frais de communication		(6 204)	(5 112)	(5 284)
Frais commerciaux		(14 339)	(14 794)	(17 765)
Frais généraux et administratifs (*)		(19 258)	(18 890)	(16 154)
Autres produits et charges (*)	29	6 458	2 453	(18 509)
Pertes de valeur sur actifs		2 311	200	(22 534)
Résultat opérationnel	3	**4 331**	**829**	**(47 131)**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	23	732	968	381
Coût de l'endettement financier brut	23	(2 129)	(2 213)	(2 260)
Coût de l'endettement financier net	**3 & 23**	**(1 397)**	**(1 245)**	**(1 879)**
Autres produits et charges financiers (*)	23	(1 151)	(388)	(1 093)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(144)	(192)	(132)
Résultat avant impôt		**1 639**	**(996)**	**(50 235)**
Charges d'impôt sur le résultat	3 & 21	(363)	(22)	(1 285)
Résultat net		**1 276**	**(1 018)**	**(51 520)**
Résultat net – part du Groupe		**1 276**	**(1 018)**	**(51 520)**
Résultat net – intérêts minoritaires		**-**	**-**	**-**
Résultat net par action (en euros)	24	0,003	(0,003)	(8,274)
Résultat net dilué par action (en euros)	24	0,003	(0,003)	(8,274)

Dans un souci de comparabilité avec les données présentées pour l'exercice 2007-2008, la présentation des résultats des exercices 2006-2007 et 2005-2006 a été modifiée pour prendre en compte des reclassements liés aux mouvements de provision sur stocks et aux différences de change à caractère financier.
L'impact de ces reclassements est le suivant:

- Augmentation de la « marge brute » de 928 milliers d'euros pour 2006-2007, baisse de la marge brute de -2 790 milliers d'euros pour l'exercice 2005-2006 du fait des mouvements de provisions sur stocks ;
- Variation du même montant inversé pour les « frais généraux et administratifs » ;
- Augmentation des « autres produits et charges » et du « résultat opérationnel » de 295 milliers d'euros pour 2006-2007 et 473 milliers d'euros pour 2005-2006 du fait des différences de change à caractère financier ;
- Diminution du même montant inversé pour les « autres produits et charges financiers ».

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Bilan actif et passif

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition	4	2 556	2 995	3 325
Immobilisations incorporelles (nettes)	5	750	578	0
Immobilisations corporelles (nettes)	6	3 726	1 731	633
Actifs financiers	9	1 859	1 491	1 575
Participations dans les entreprises associées	7	701	845	636
Impôts différés	21	240	219	257
Total de l'actif non courant		**9 832**	**7 859**	**6 426**
Actif courant				
Stocks et en-cours	8	18 574	19 279	21 608
Créances clients	10	11 344	9 949	13 962
Autres créances	11	11 291	3 327	4 335
Impôts courants	21	808	867	898
Actifs financiers	18	0	0	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	24 483	35 908	19 496
Total de l'actif courant		**66 500**	**69 330**	**60 303**
Total de l'actif		**76 332**	**77 189**	**66 729**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Capitaux propres- part du Groupe				
Capital	13	21 231	21 231	9 963
Prime d'émission, de fusion et d'apport		967	967	1 250
Actions propres		(1003)	(5)	(24)
Composante capital des emprunts convertibles	17	1 904	1 904	1 943
Juste valeur des instruments de couverture		0	0	9
Réserves		(4 908)	(4 039)	17 269
Réserves de conversion		(3 509)	(1 251)	(151)
Résultat net- Part du Groupe		**1 276**	**(1 018)**	**(51 520)**
Total capitaux propres- part du groupe		**15 958**	**17 789**	**(21 261)**
Total capitaux propres- part des minoritaires			**-**	**-**
Dettes non courantes				
Emprunts obligataires convertibles	17	21 424	20 856	20 754
Emprunts et dettes financières	18	30	0	7 040
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	18	157	133	301
Impôts différés	21	23	19	29
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	15	6 046	6 170	5 826
Total des dettes non courantes		**27 680**	**27 179**	**33 950**
Dettes courantes				
Fournisseurs	19	9 259	7 037	4 971
Autres dettes	20	10 848	8 967	11 191
Impôts courants	21	389	545	413
Provisions pour risques et charges	14	8 228	11 057	19 464
Emprunts obligataires convertibles (à moins d'1 an)	17	1 543	1 544	1 575
Emprunts et dettes financières	18	2 149	2 830	16 141
Emprunts sur location financements (moins d'1 an)	18	278	242	285
Total des dettes courantes		**32 694**	**32 221**	**54 040**
Total du Passif		**76 332**	**77 189**	**66 729**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
I - Activités Opérationnelles			
Résultat net avant impôt	1 276	(1 018)	(51 520)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	974	1 119	25 339
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-	(9)	36
Charge (produit) liés aux stock-options	-	-	204
Variation des provisions	(2 918)	(8 000)	14 399
Produits à recevoir sur indemnité d'assurance	(6 183)	-	-
Charge nette d'intérêts	1 447	1 351	2 499
Plus ou moins-values de cessions	354	(653)	961
Charge (produit) d'impôt	411	22	1 285
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes versés	144	(209)	132
Capacité d'autofinancement	**(4 495)**	**(7 397)**	**(6 665)**
Variation des stocks et en-cours	128	1 676	8 221
Variation des clients et comptes rattachés	(1 166)	3 673	5 557
Variation des autres créances (hors indemnités d'assurance)	(1 847)	972	(428)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 357	2 171	(6 552)
Variation des autres dettes	1 633	(1 980)	90
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	**1 105**	**6 512**	**6 888**
Intérêts payés	(50)	(406)	(526)
Intérêts encaissés	735	961	386
Impôts sur les résultats payés	(485)	168	658
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**(3 190)**	**(162)**	**741**
II – Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors dépenses de développement)	-	-	(512)
Dépenses de développement	(772)	(450)	(598)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 966)	(1 731)	(2 284)
Acquisition d'autres immobilisations financières	(371)	(79)	(202)
Besoin de trésorerie (investissements)	**(4 109)**	**(2 260)**	**(3 596)**
Cessions d'immobilisations incorporelles	200	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	16	110
Cessions d'autres immobilisations financières	83	34	177
Désinvestissements	283	**50**	**287**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**(3 826)**	**(2 210)**	**(3 309)**
III – Activités de financement			
Augmentation de capital	-	41 154	-
Rachat d'actions propres	(1 000)	19	21
Emissions d'emprunts et dettes financières	623	430	1 259
C/C Actionnaire	-	(7 000)	7 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(616)	(3 913)	(385)
Intérêts payés et assimilés sur Oceane	(2 129)	(2 036)	(2 260)
Variation des découverts bancaires	-	(220)	(7 855)
Dividendes versés	-	-	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**(3 122)**	**28 434**	**(2 220)**
Effets de la variation des cours de change	(1 333)	(285)	199
Variation nette de la trésorerie	**(11 471)**	**25 777**	**(4 589)**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	34 942	9 165	13 754
Trésorerie à la clôture de l'exercice	23 471	34 942	9 165
Variation nette de la trésorerie	**(11 471)**	**25 777**	**(4 589)**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions propres	Composante capital de l'emprunt obligataire	Juste valeur des instruments de couverture	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Capitaux propres consolidés
Au 31/03/2006	**6 226 724**	**9 963**	**1 250**	**(24)**	**1 943**	**9**	**(34 251)**	**(151)**	**(21 261)**
Conversion d'obligations	395 581	19	468						487
Résultat de la période							(1 018)		(1 018)
Réserve de conversion								(1 100)	(1 100)
Autocontrôle				19					19
Instruments financiers					(39)	(9)			(48)
Frais de Recapitalisation			(1 038)						(1 038)
AGM du 04/04/06		(9 651)	(1 013)				10 664		0
Augmentation de capital	418 000 000	20 900	1 300				19 600		41 800
Autres							(52)		(52)
Au 31/03/2007	**424 622 305**	**21 231**	**967**	**(5)**	**1 904**	**0**	**(5 057)**	**(1 251)**	**17 789**
Résultat de la période							1 276		1 276
Réserve de conversion								(2 258)	(2 258)
Paiements fondés sur des actions							149		149
Autocontrôle				(998)					(998)
Au 31/03/2008	**424 622 305**	**21 231**	**967**	**(1 003)**	**1 904**	**0**	**(3 632)**	**(3 509)**	**15 958**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes aux Etats Financiers consolidés

Sommaire

1. Principes comptables 70
1.1. Base de préparation des états financiers 70
1.2. Normes, amendements et interprétations avec application obligatoire en 2007-2008 70
1.3. Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 ou 2009 70
1.4. Méthodes de consolidation 71
1.5. Date d'arrêté des comptes 71
1.6. Éliminations de consolidation 71
1.7. Conversion des états financiers 71
1.8. Instruments financiers 72
1.8.1. Couverture des risques de change 72
1.8.2. Couvertures des risques de taux d'intérêts 72
1.9. Immobilisations incorporelles 73
1.10. Écarts d'acquisition (Goodwill) 73
1.11. Immobilisations corporelles 73
1.12. Contrats de location 74
1.13. Frais de recherche et développement 74
1.14. Stocks et en-cours 74
1.15. Créances clients et comptes rattachés 74
1.16. Trésorerie et équivalent de trésorerie 74
1.17. Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi 74
1.17.1. Prestations postérieures à l'emploi 74
1.17.2. Régimes de retraite 75
1.17.3. Régimes de couverture médicale 75
1.17.4. Autres avantages à long terme 75
1.18. Autres provisions 75
1.19. Emprunt obligataire convertible 75
1.20. Constatation des produits 76
1.21. Impôts sur les résultats 76
1.22. Résultat par action 76
1.23. Dépréciations d'actifs (pertes de valeur) 76
1.24. Information sectorielle 76
1.25. Tableau des flux de trésorerie 76
1.26. Plan d'attribution d'actions gratuites 77
1.27. Capital 77
2. Périmètre de consolidation 78
3. Information sectorielle 79
4. Écarts d'acquisition 83
5. Immobilisations incorporelles 84
6. Immobilisations corporelles 86
7. Participations dans les entreprises associées 88
8. Stocks et en cours 88
9. Actifs financiers non courants 89
10. Créances clients et comptes rattachés 89
11. Autres Créances 89
12. Trésorerie et équivalents de trésorerie 90
13. Capitaux propres 90
14. Provisions pour risques et charges 90
15. Régimes d'avantages salariaux offerts aux employés 91
15.1. Description des plans 91
16. Plans d'attribution d'actions gratuites 95
17. Emprunt obligataire convertible 96
18. Emprunts et dettes financières 97
19. Fournisseurs 99
20. Autres dettes 99
21. Impôts sur les sociétés et impôts différés 99
22. Dépréciations d'actifs (pertes de valeur) 101
23. Coût de l'endettement financier 101
24. Résultat par action 101
25. Transactions avec des parties liées 102
26. Rémunération des principaux dirigeants 102
27. Engagements hors bilan et obligations contractuelles 103
28. Charges operationnelles par nature 105

29. Autres produits et charges 105
30. Actifs eventuels 106
31. Evenements posterieurs a la cloture 106

Les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

Le Groupe S.T.Dupont fabrique ou fait fabriquer des articles de Luxe, et distribue ses produits dans le monde entier. La maison mère ultime du Groupe est la Société BroadGain Investments Ltd. Celle-ci est basée à Hong-Kong et est elle-même détenue par un trust dont les bénéficiaires sont, entre autres, Monsieur Dickson Poon et des membres de sa famille.
La Société S.T.Dupont est cotée sur Euronext Paris S.A. (Compartiment C).

Le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2007-2008 en date du 23 juin 2008.

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe S.T.Dupont au 31 mars 2008 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.
Ils ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments financiers dérivés compris). Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.
La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les comptes consolidés de S.T.Dupont et de ses filiales (« le Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2007-2008 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 mars 2008.

1.2. Normes, amendements et interprétations avec application obligatoire en 2007-2008

Les normes, amendements et interprétations suivants, applicables à S.T.Dupont à compter du 1er avril 2008, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés :
- IFRS 7 : « Instruments financiers : information à fournir et présentation »
- IFRIC 8 champs d'application de IFRS 2 : « Paiements fondés sur des actions »
- IFRIC 9 : « Réexamen des dérivés incorporés »
- IFRIC 10 : « Informations financières intermédiaires et dépréciation »

1.3. Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle à compter des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 ou 2009

Les normes et interprétations suivantes ne s'appliqueront qu'à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2008 pour 2009, le groupe ne les a pas appliquées par anticipation au 31/03/2008. Il n'est pas attendu d'impact significatif.

Le groupe est concerné par les normes et interprétations suivants :
En 2008 :
- IFRIC 11 : « Actions propres et transactions intra-groupe »
- IFRIC 12 : « Concessions de services »
- IFRIC 14 : « Actifs et régimes à prestations définies et obligations de financement minimum »
- IFRIC 13 : « Programmes de fidélisation clients »

En 2009 :
- IFRS 8 : « Segments opérationnels »
- Amendement de IFRS 2 : « condition d'acquisition des droits et annulations »
- IAS 27 révisé : « Etats financiers révisés et individuels »
- Amendement de IAS 23 : « Coûts d'emprunts »
- Amendement de IAS 32 : « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »
- Amendement de IAS 1 : « Présentation des états financiers »
- IFRS 3 – révisé : « Regroupement d'entreprise – phase 2 »

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de S.T.Dupont S.A., les filiales dans lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce un contrôle et les entreprises associées sur lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce une influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé ; le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Les comptes des sociétés contrôlées sont consolidés par la méthode de l'intégration globale ; lors d'une acquisition, les actifs et les passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ; l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Les comptes des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.
Le périmètre de consolidation figure au paragraphe 2 « Périmètre de consolidation ».

1.5. Date d'arrêté des comptes

La Date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 mars, à l'exception de la Société Orfarlabo, mise en équivalence, qui clôture ses comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels arrêtés à cette date.

1.6. Éliminations de consolidation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les transactions, les soldes et les résultats d'opérations intragroupe sont éliminés. Dans le cas de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. Ces éliminations concernent de plus les résultats de cession intragroupe ainsi que l'annulation des provisions pour dépréciation de titres consolidés ou sur prêts aux filiales consolidées. Les dividendes et acomptes sur dividendes en provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. La valeur comptable de la participation de S.T.Dupont S.A. dans ses filiales et la part de S.T.Dupont S.A. dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées.

1.7. Conversion des états financiers

La conversion des états financiers des sociétés établis en devises étrangères est effectuée d'après les principes suivants :
- au cours de clôture pour les comptes de bilan ;
- au cours moyen de la période pour les postes du compte de résultat.

Le cours moyen est la moyenne des cours de clôture mensuels, pondérée par les chiffres d'affaires mensuels. L'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est comptabilisé en tant que composante distincte des capitaux propres consolidés dans le poste « réserve de conversion ».

Les taux de conversion des devises hors zone euros sont les suivants:

	Taux de clôture 31/03/08	Taux de clôture 31/03/07	Taux moyen 2007-2008
1 franc suisse (1)	0,6363192	0,6158397	0,6363192
1 yen	0,0063925	0,0063559	0,0061581
1 livre sterling (2)	1,2630293	1,4675573	1,2630293
1 dollar US (2)	0,6336319	0,7456107	0,6336319
1 dollar de Hong Kong	0,0814332	0,0954198	0,0892015
1 nouveau dollar de Taiwan	0,0206678	0,0223473	0,0213169
1 dollar de Singapour	0,4584691	0,4931298	0,4765925
1 ringgit de Malaisie	0,1982085	0,2164122	0,2090650

1. La filiale suisse a comme seule activité la facturation d'une redevance pour une licence de parfum. Cette facturation intervient une fois par an au 31 mars. C'est la raison pour laquelle le taux moyen égale le taux de clôture.
2. Les filiales anglaise et américaine n'ont aucune activité commerciale. D'une manière générale, le taux de change moyen est déterminé à partir des produits et des charges sur une base mensuelle. Dans la mesure où ces filiales ne remontent leurs états financiers que deux fois par an, le taux moyen publié par la Banque de France a été retenu.

1.8. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la date de clôture du bilan incluent la caisse, les soldes bancaires, les placements, les créances, les dettes fournisseurs et les emprunts. Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues sont décrites dans la présentation des méthodes concernant chaque élément.

Le Groupe utilise également divers instruments financiers dérivés pour se prémunir de son exposition aux risques de variation des cours de change et des taux d'intérêt. Ces opérations de couverture sont effectuées avec des établissements de premier rang éliminant ainsi tout risque de contrepartie. Le principe et le mode de comptabilisation sont les suivants :

1.8.1. Couverture des risques de change

Le risque de change résultant des transactions commerciales en devises est apprécié et couvert par la Société mère dans le respect des règles de prudence. La Société utilise différents instruments financiers dérivés pour couvrir ses positions, principalement des achats/ventes de devises à terme et des contrats d'options. Suivant la charte des engagements financiers entérinée par la direction de la Société, le Groupe S.T.Dupont utilise des instruments financiers dérivés. L'utilisation éventuelle d'instruments dérivés n'aura jamais un caractère spéculatif, mais aura pour unique but de couvrir des opérations en cours ou futures afin d'assurer ou de figer des revenus en devises découlant des activités commerciales et industrielles de S.T.Dupont dans le cadre normal d'une bonne gestion.
Au 31 mars 2008, le groupe n'a aucune couverture de change.

1.8.2. Couvertures des risques de taux d'intérêts

Lorsque le Groupe souscrit à de l'endettement court terme à taux variable, il peut être amené à se couvrir pour sécuriser son endettement ou bénéficier d'éventuelles détentes de taux par la mise en place de swaps ou d'options de taux.

Les instruments dérivés de change et de taux sont, conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32, comptabilisés au bilan en juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont rapportées au résultat de la période, venant ainsi ajuster les gains ou pertes latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur du risque couvert. Dans le cas de couverture de flux futurs, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Si les instruments dérivés ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat.
Au 31 mars 2008, le Groupe n'a pas de swap ou d'options de taux.

1.9. **Immobilisations incorporelles**

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par le Groupe S.T.Dupont et destinés à la production ou à la fourniture de biens ou services, dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.
Le coût d'entrée des éléments incorporels répondant aux critères d'immobilisations correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation :

Immobilisations incorporelles	Durée
Droit au bail	durée du bail
Moules et empreintes	3 ans
Frais de collection (prêt-à-porter)	6 mois
Logiciels	De 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

1.10. **Écarts d'acquisition (Goodwill)**

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :
- les écarts d'acquisition positifs ou négatifs afférents à certains éléments identifiables ;
- l'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis.
Ils donnent lieu à des tests de dépréciation, dès lors qu'apparaissent des indices de perte de valeur de leur entité économique de rattachement et, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, au moins une fois par an.
Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

1.11. **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique.
Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique. Les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	20- 25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20- 25 ans
Mobilier	3- 10 ans
Matériel et outillage	3- 8 ans
Agencements, aménagements, installations	5- 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro-informatique	3 ans

Les immobilisations en cours sont classées par type d'immobilisations.

1.12. **Contrats de location**

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils ont en substance pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques attachés à l'usage du bien loué, indépendamment de la propriété.
Les autres contrats sont classés en location simple.

1.13. **Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur constatation.
Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils satisfont l'ensemble des critères de la norme IAS 38 à savoir :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- le Groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet, ou son utilité en interne est démontrée.

1.14. **Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (ou de production) et de leur valeur nette de réalisation.
Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode « premier entré - premier sorti ».
L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise.
Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, laquelle représente le prix de vente estimé déduction faite des frais de vente.

1.15. **Créances clients et comptes rattachés**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en frais commerciaux.

1.16. **Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La trésorerie et équivalent de trésorerie correspond aux liquidités, aux dépôts à court terme et aux placements financiers diminuée des découverts bancaires. Les crédits spots et les lignes de trésorerie sont classés dans les emprunts et dettes financières courants.
Les placements financiers enregistrés en équivalent de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 et sont évalués à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat à la date de clôture.

1.17. **Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi**

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la Société opère. S.T.Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite et d'autres prestations postérieures à l'emploi.

1.17.1. Prestations postérieures à l'emploi

Dans certains pays, S.T.Dupont verse des cotisations aux organismes publics qui gèrent le coût des prestations de retraite. Ces cotisations sont enregistrées en charge lors de leur versement. Dans d'autres pays, S.T.Dupont garantit des prestations définies à ses employés lors de leur départ en retraite.

1.17.2. Régimes de retraite

- En France et à Hong Kong, les indemnités de retraite légales sont exigibles lors du départ en retraite des employés et sont dues uniquement si les employés font partie de l'effectif de S.T.Dupont lors de leur départ en retraite. Ces indemnités sont déterminées en fonction du salaire estimé de l'employé à la date de son départ en retraite et de son ancienneté.
- Au Japon, en Belgique et à Taiwan, S.T.Dupont garantit des indemnités de retraite.
- En Allemagne et en Suisse, S.T.Dupont gère un plan de retraite à prestations définies garantissant une rente viagère.
- En Italie, conformément aux réglementations locales, S.T.Dupont cumule des indemnités pour tous les employés (Trattemento di Fine Rapporto) jusqu'à leur départ de la Société (retraite, licenciement ou préretraite). Cette indemnité augmente chaque année en fonction de l'ancienneté de chaque employé et d'un facteur lié à l'inflation.
- Les coûts de retraite des régimes interentreprises en France se constituent des cotisations déterminées conformément à la législation française.
- En Malaisie, S.T.Dupont gère un plan de retraite à cotisations définies.

1.17.3. Régimes de couverture médicale

Le Groupe paie une part fixe du coût des primes d'assurance santé mensuelles pour les retraités de S.T.Dupont S.A. qui sont partis en retraite avant le 1er janvier 2001.

1.17.4. Autres avantages à long terme

Au Japon, le Groupe verse régulièrement des primes d'ancienneté aux employés actifs chaque fois qu'un employé atteint un certain niveau d'ancienneté (les primes d'ancienneté sont des voyages d'un montant fixe).

L'évaluation de l'ensemble des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

1.18. **Autres provisions**

Les provisions pour risques et charges comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet et pour lesquels il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.
En outre, le Groupe constate le passif estimé sur tous les produits encore sous garantie à la date de clôture. Cette provision est déterminée sur la base des taux de retour historique des produits sous garantie.
Enfin, une provision est constatée pour le passif estimé au titre des congés payés annuels, des congés basés sur l'ancienneté, ainsi que la réduction du temps de travail, résultant des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture.
Au cours de l'exercice 2002-2003, le Groupe a signé un accord d'entreprise instituant des dispositifs de cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS) et de cessation d'activité des salariés âgés (CASA) pour les employés de S.T.Dupont S.A. Le coût estimé de cet engagement est provisionné, pour les employés pouvant bénéficier de ces dispositifs selon la méthode des unités de droit projetées. L'évaluation de cet engagement est faite par un actuaire indépendant.
Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation vis à vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations dans l'ensemble des sociétés du Groupe (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques, etc.
Dès lors qu'un litige avec un tiers identifié existe, une provision pour risques est comptabilisée sur la base d'une estimation du montant de ce risque à partir des éléments dont le Groupe dispose au moment de l'arrêté des comptes.

1.19. **Emprunt obligataire convertible**

Suivant la norme IAS 32, les obligations convertibles en actions sont des instruments financiers composés s'analysant en une composante dette et une composante capitaux propres. A la date de l'émission, la juste valeur de la composante dette est déterminée par application du taux d'intérêt prévalant sur le marché pour les emprunts non convertibles similaires.
La différence entre les produits de l'émission des obligations convertibles et la juste valeur attribuée à la composante dette, qui représente l'option incorporée de conversion du passif en capitaux propres du Groupe, est enregistrée dans les capitaux propres.
La composante dette est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. **Constatation des produits**

Le chiffre d'affaires net représente les ventes livrées du portefeuille de marques du Groupe qui est constitué par les produits fabriqués, de négoce et les accessoires s'y rattachant. Les ventes sont constatées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.
Les rabais, remises, ristournes et escompte de règlement sont classés en diminution du chiffre d'affaires.
Les redevances de licences sont comptabilisées sur la base de la dernière déclaration des ventes réelles et calculées conformément aux conditions des contrats auxquels elles se rapportent.
Les autres produits des activités ordinaires contiennent exclusivement les redevances de marque.

1.21. **Impôts sur les résultats**

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice des différentes sociétés intégrées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des différences temporaires existant à la clôture de l'exercice en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou du taux connu pour les exercices à venir.
Les impositions différées antérieures, si elles subsistent, sont corrigées du dernier taux d'imposition connu (méthode du report variable). Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur recouvrement est probable. Les impôts différés passifs n'ont pas été déterminés pour les retenues à la source et autres impôts qui seraient dus sur les réserves (non distribuées) de certaines filiales dans la mesure où de telles sommes sont réinvesties en permanence.

1.22. **Résultat par action**

En accord avec la norme IAS 33, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice.
Le résultat dilué par action est calculé comme décrit ci-dessus, en tenant compte de l'impact maximal de la conversion de toutes les obligations convertibles et de la levée des options si la réalisation paraît probable compte tenu du cours de l'action par rapport au cours d'attribution de souscription. Ce calcul est effectué en tenant compte de l'annulation des frais financiers et de la dépréciation de la prime de remboursement et de l'effet d'impôt correspondant. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action des activités ordinaires poursuivies.

1.23. **Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe est amené à tester la valeur recouvrable de ses actifs corporels et incorporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes ou de reprise de valeur les affectant et, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, de tester annuellement la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition, de toute immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et de toute immobilisation incorporelle qui n'est pas encore mise en service. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.
Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, dès lors qu'apparaissent des indices de perte ou de reprise de valeur les affectant, sans qu'il soit possible de compenser ces dépréciations par les excédents de valeur recouvrable par rapport aux capitaux engagés pouvant exister sur d'autres UGT.
Les UGT pertinentes s'identifient aux entités juridiques du Groupe qui couvrent une zone géographique déterminée, dont les caractéristiques sont homogènes.

1.24. **Information sectorielle**
La norme IAS 14 conduit à subdiviser l'entreprise en sous-ensembles différenciables selon leur rentabilité et selon les risques économiques auxquels ils sont exposés. Dans cette optique, le Groupe a retenu deux niveaux d'analyse : un niveau par zone géographique (1er secteur) regroupant les entités juridiques des pays à partir desquels sont distribués les produits du Groupe, et un niveau par activités (2ème secteur) correspondant aux lignes de produits diffusées par le Groupe.

1.25. **Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau de financement est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.
La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques et des valeurs mobilières de placement (à l'exception des actions auto détenues).

1.26. **Plan d'attribution d'actions gratuites**

Conformément à la norme IFRS 2, les rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées par référence à la juste valeur des instruments attribués comme des charges de personnel par contrepartie des capitaux propres. Les instruments accordés par le Groupe étant dénoués en instruments de capitaux propres, la juste valeur des instruments attribués est estimée à la date de l'attribution, puis comptabilisée en charge sur la durée d'acquisition des droits, en fonction des caractéristiques des instruments. L'atteinte des conditions de performance non marché attachées aux instruments accordés est prise en compte en ajustant à chaque clôture l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis in fine.

1.27. **Capital**

Les actions d'autocontrôle acquises dans le cadre de conversion d'OCEANE ou de plan d'attribution d'actions gratuites sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt			Méthode		
	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
S.T.Dupont S.A. (France)	-	-	-		Société mère	
S.T.Dupont S.p.A. (Italie)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont S.A. (Suisse)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Japan K.K. (Japon)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Ltd (Royaume-Uni)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Deutschland Gmbh (Allemagne)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Benelux (Belgique)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Finance (France)	100	100	100	IG	IG	IG
Orfarlabo (Espagne)	49	49	33,33	MEE	MEE	MEE
S.T.Dupont, Inc. (Etats-Unis)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Investment Pte Ltd (Singapour - succursale à Taïwan)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Marketing Shanghai Ltd (Chine)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont Export Ltd (Hong Kong)	25	25	25	MEE	MEE	MEE
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd (Singapour)	100	100	100	IG	IG	IG
S.T.Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	100	100	100	IG	IG	IG

IG : intégration globale - MEE : mise en équivalence

La participation dans Orfarlabo est passée de 33,33 % à 49 % dans le courant de l'exercice 2006-2007 suite à l'augmentation de capital intervenue en février 2007. Les autres 51 % d'actions sont détenues par les sociétés Comercial Farlarbo Espana SL et Farlarbo Holding AG (contrôlées par un même actionnaire), distributeurs de produits de luxe en Espagne. Le contrôle effectif et la gestion d'Orfarlabo sont assurés par l'actionnaire détenant 51% du capital.
Il n'existe aucun engagement d'achat ou de vente des actions entre les actionnaires.
Il n'existe pas d'entités non consolidées ou d'entités ad hoc portant des actifs, passifs, activités ou engagements au bénéfice de S.T.Dupont.

3. INFORMATION SECTORIELLE

- **Information sectorielle de 1er niveau : par zone géographique**

COMPTE DE RESULTATS au 31/03/08

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	USA	Eliminations	GROUPE
Chiffre d'affaires « produits »	45 009	24 673	0	0	69 682
Ventes Intra-secteurs	11 484	0	0	(11 484)	0
Autres produits des activités ordinaires	3 943	943		0	4 886
Produits des activités ordinaires	**60 436**	**25 616**	**0**	**(11 484)**	**74 568**
Résultat opérationnel	**2 775**	**1 755**	**(199)**	**0**	**4 331**
Coût de l'endettement financier net	(1 751)	354	0	0	(1 397)
Autres produits et charges financiers	(1 081)	(70)	0	0	(1 151)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(144)	0	0	0	(144)
Impôts sur les résultats	47	(410)	0	0	(363)
Résultat net – part du Groupe	**(154)**	**1 629**	**(199)**	**0**	**1 276**
Résultat net – intérêts minoritaires	-	-	**-**	**-**	**-**

COMPTE DE RESULTATS au 31/03/07

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	USA	Eliminations	GROUPE
Chiffre d'affaires « produits »	43 491	27 888	0	0	71 379
Ventes Intra-secteurs	12 529	0	0	(12 529)	0
Autres produits des activités ordinaires	4 106	988		0	5 095
Produits des activités ordinaires	**60 127**	**28 876**	**0**	**(12 529)**	**76 474**
Résultat opérationnel	**(1 992)**	**2 805**	**16**	**0**	**829**
Coût de l'endettement financier net	(1 505)	259	1	0	(1 245)
Autres produits et charges financiers	(306)	(82)	0	0	(388)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(192)	0	0	0	(192)
Impôts sur les résultats	489	(510)	(1)	0	(22)
Résultat net – part du Groupe	**(3 506)**	**2 472**	**16**	**0**	**(1 018)**
Résultat net – intérêts minoritaires	-	-	**-**	**-**	**-**

COMPTE DE RESULTATS au 31/03/06

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	U.S.A.	Eliminations	GROUPE
Chiffre d'affaires « produits »	45 911	31 869	0	0	77 780
Ventes Intra-secteurs	15 942	0	0	(15 942)	0
Autres produits des activités ordinaires	5 069	963	0	0	6 032
Produits des activités ordinaires	**66 922**	**32 832**	**0**	**(15 942)**	**83 812**
Résultat opérationnel	**(48 388)**	**1 269**	**(12)**	**0**	**(47 131)**
Coût de l'endettement financier net	(2 076)	196	1	0	(1 879)
Autres produits et charges financiers	(956)	(137)	0	0	(1 093)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(132)	0	0	0	(132)
Impôts sur les résultats	(513)	(771)	(1)	0	(1 285)
Résultat net – part du Groupe	**(52 065)**	**557**	**(12)**	**0**	**(51 520)**
Résultat net – intérêts minoritaires	-	-	**-**	**-**	**-**

L'analyse sectorielle se fait sur la base de l'allocation géographique des actifs :

- La zone Europe comprend la société mère, les filiales européennes et le chiffre d'affaires export réalisé à partir de la France vers le reste du Monde à l'exception des filiales asiatiques.
- La zone Asie comprend l'ensemble des filiales asiatiques.
- La zone U.S.A. comprend la filiale américaine qui n'a pas d'activité commerciale.

Les éliminations correspondent aux ventes de la France vers ses filiales asiatiques.

Bilan 1er secteur au 31 mars 2008

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	USA	Eliminations	Groupe
Immobilisations incorporelles	730	2 576	0		3 306
Stocks	13 410	5 164	0		18 574
Autres actifs	45 696	19 926	80	(11 250)	54 452
Total Actif	**59 836**	**27 666**	**80**	**(11 250)**	**76 332**
Capitaux Propres				15 958	15 958
Passifs	56 133	15 336	155	(11 250)	60 374
Total Passif	**56 133**	**15 336**	**155**	**4 708**	**76 332**
Investissements opérationnels	**3 161**	**581**	**0**	-	**3 742**

Bilan 1er secteur au 31 mars 2007

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	USA	Eliminations	Groupe
Immobilisations incorporelles	574	2 999	0		3 573
Stocks	14 113	5 166	0		19 279
Autres actifs	44 588	17 231	347	(7 828)	54 338
Total Actif	**59 274**	**25 396**	**347**	**(7 828)**	**77 189**
Capitaux Propres				17 789	17 789
Passifs	54 636	12 391	201	(7 828)	59 400
Total Passif	**54 636**	**12 391**	**201**	**9 961**	**77 189**

Bilan 1er secteur au 31 mars 2006

(En milliers d'euros)	Europe	Asie	USA	Eliminations	Groupe
Immobilisations incorporelles	0	3 325	0		3 325
Stocks	15 387	6 221	0		21 608
Autres actifs	34 475	18 200	371	(11 251)	41 796
Total Actif	**49 862**	**27 746**	**371**	**(11 251)**	**66 729**
Capitaux Propres				(21 261)	(21 261)
Passifs	82 853	16 162	226	(11 251)	87 990
Total Passif	**82 853**	**16 162**	**226**	**(32 512)**	**66 729**

Les capitaux propres ne sont pas affectés aux secteurs.
Les éliminations correspondent principalement à l'élimination des créances et dettes opérationnelles entre la zone Europe (exclusivement la France) et les zones Asie et U.S.A.

- **Information sectorielle de 2eme niveau : par activités**

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Chiffres d'affaires (y compris Royalties)				
Briquets et stylos		35 875	37 008	42 260
Mode et Maroquinerie		26 756	28 496	29 279
Autres Produits		11 937	10 970	12 273
Total		**74 568**	**76 474**	**83 812**
Résultat Opérationnel :				
Briquets et stylos		14 924	15 293	16 085
Mode et Maroquinerie		13 381	14 989	14 168
Autres Produits		7 058	5 820	5 653
Non alloué	1	(33 343)	(35 473)	(60 503)
Pertes de valeur sur actifs		2 311	200	(22 534)
Total		**4 331**	**829**	**(47 131)**
Actifs Totaux :				
Briquets et stylos		4 634	8 482	8 338
Mode et Maroquinerie		6 198	4 676	4 842
Autres Produits		1 564	1 313	1 464
Non alloués	2	63 936	62 718	52 086
Total		**76 332**	**77 189**	**66 730**
Investissements de l'année :				
Briquets et stylos		1 733	842	679
Mode et Maroquinerie		0	0	8
Autres Produits		0	0	33
Non alloués		2 009	1 351	(4 114)
Total		**3 742**	**2 193**	**3 394**

Note :

(1) Au compte de résultat, les éléments non alloués représentent les coûts communs aux différentes activités (développement, marketing, commercialisation, administration).

(2) Au bilan, les stocks de produits finis ainsi que les immobilisations réservées à une gamme de produits déterminée sont affectés par activités. Les autres postes, communs aux activités, ne sont pas affectés. L'impact du calcul de la perte de valeur n'a pas été alloué aux lignes d'activités.

4. ÉCARTS D'ACQUISITION

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD INVEST PTE TWN	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	TOTAL
VALEURS BRUTES					
au 31/03/2006	**3 325**	**0**	**30**	**24**	**3 379**
Ecart de conversion	(330)	-	(1)	(1)	(332)
au 31/03/2007	**2 995**	**0**	**29**	**23**	**3 047**
Ecart de conversion	(439)		(2)	(2)	(443)
au 31/03/2008	**2 556**	**0**	**27**	**21**	**2 604**

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD INVEST PTE TWN	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	TOTAL
AMORTISSEMENTS/DEPRECIATION					
au 31/03/2006	**0**	**0**	**(30)**	**(24)**	**(54)**
Ecart de conversion	-	-	1	1	2
au 31/03/2007	**0**	**0**	**(29)**	**(23)**	**(52)**
Ecart de conversion	-	-	2	2	4
au 31/03/2008	**0**	**0**	**(27)**	**(21)**	**(48)**

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD INVEST PTE TWN	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	TOTAL
VALEUR NETTE COMPTABLE					
au 31/03/2006	**3 325**	**0**	**0**	**0**	**3 325**
au 31/03/2007	**2 995**	**0**	**0**	**0**	**2 995**
au 31/03/2008	**2 556**	**0**	**0**	**0**	**2 556**

Dans le cadre de la norme IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité) déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les tests de valeur effectués par un expert indépendant sur la base des comptes au 30 septembre 2005 ont conduit à constater une dépréciation à hauteur 54 millions d'euros sur l'exercice 2005-2006.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 mars 2008, les tests de valeur ont été reconduits pour les écarts d'acquisition. Ces tests, réalisés en interne à partir d'un business plan à trois ans, n'ont pas conduit à de nouvelles dépréciations, compte tenu de la bonne performance des activités dans la zone Asie.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR BRUTE					
au 31/03/2006	**697**	**3 862**	**1 388**	**6 153**	**12 099**
Acquisitions			417	45	462
Cessions			(483)		(483)
Effet de change				(33)	(33)
Autres			1	(10)	(9)
au 31/03/2007	**697**	**3 862**	**1 323**	**6 155**	**12 037**
Acquisitions			518	254	772
Cessions		(356)	(283)	(25)	(664)
Effet de change				(1)	(1)
au 31/03/2008	**697**	**3 506**	**1 558**	**6 383**	**12 144**

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
AMORTISSEMENTS					
au 31/03/2006	**(697)**	**(3 552)**	**(272)**	**(4 016)**	**(8 535)**
Dotations			(78)	(16)	(94)
Reprises			128	28	156
Effet de change				26	26
Autres				(9)	(9)
au 31/03/2007	**(697)**	**(3 552)**	**(222)**	**(3 987)**	**(8 456)**
Dotations			(345)	(46)	(391)
Reprises		45	256	16	317
Effet de change				1	1
au 31/03/2008	**(697)**	**(3 506)**	**(311)**	**(4 017)**	**(8 529)**

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES					
au 31/03/2006		**(311)**	**(1 116)**	**(2 137)**	**(3 564)**
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en Produits		200	355		555
Effet de change				6	6
au 31/03/2007		**(111)**	**(761)**	**(2 131)**	**(3 003)**
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en Produits		111	27	1	139
Effet de change				(1)	(1)
au 31/03/2008		**0**	**(734)**	**(2 131)**	**(2 865)**

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE					
au 31/03/2006	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
au 31/03/2007	**0**	**200**	**340**	**38**	**578**
au 31/03/2008	**0**	**0**	**513**	**237**	**750**

Les « Brevets, marques, savoir-faire » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure. Ils sont totalement amortis.

Les « Droits au bail » correspondent aux droits au bail de boutiques S.T.Dupont en Europe, et sont amortis en normes IFRS sur la durée du bail.

Les « Frais de Recherche et Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant (amortis sur 3 ans), et les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin (amortis sur 6 mois).
Les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

Dans le cadre de l'IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les tests de valeur effectués par un expert indépendant sur la base des comptes au 30 septembre 2005 avaient conduit à constater une dépréciation à hauteur 3.3 millions d'euros.

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles dépréciées à 100 % au 30 septembre 2005 pour certaines UGT, le Directoire a arrêté une méthode définissant les conditions à respecter en vue d'une éventuelle reprise de provision, à savoir:

- la reprise de la croissance du chiffre d'affaires, gage d'une valorisation effective des actifs ;
- un résultat opérationnel consolidé à l'équilibre pendant une période suffisamment significative (12 mois) pour qu'il puisse être considéré comme pérenne.

Au 31 mars 2008, compte tenu de l'incendie survenu sur le site de Faverges, les critères permettant une reprise de provisions pour perte de valeur n'étaient pas réunis.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agence-ments	Instal-lations	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2006	**162**	**4 221**	**9 820**	**19 592**	**9 407**	**43 202**
Acquisitions			534	842	269	1 645
Acquisitions contrats de location long terme					87	87
Cessions ou mise au rebut			(188)	(589)	(470)	(1 248)
Sortie d'un contrat de location long terme					(385)	(385)
Effet de change			(100)	(19)	(224)	(343)
Autres				(1)		(1)
au 31/03/2007	**162**	**4 221**	**10 066**	**19 824**	**8 683**	**42 956**
Acquisitions			945	1 215	603	2 763
Acquisitions contrats de location long terme					207	207
Cessions ou mise au rebus		(470)	(1 982)	(4 720)	(1 036)	(8 208)
Sortie d'un contrat de location long terme					(143)	(143)
Effet de change			(92)	(9)	(75)	(176)
Autres				(29)	25	(4)
au 31/03/2008	**162**	**3 751**	**8 937**	**16 281**	**8 264**	**37 395**

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agence-ments	Instal-lations	Autres	Total
AMORTISSEMENTS						
au 31/03/2006	**0**	**(2 323)**	**(3 994)**	**(11 338)**	**(6 032)**	**(23 687)**
Dotations			(279)	(25)	(415)	(719)
Dotation sur leasing LT					(296)	(296)
Reprises suite à cession ou mise au rebut			144	498	643	1 284
Reprise sur leasing LT					637	637
Effet de change			52	4	105	162
Autres						0
au 31/03/2007	**0**	**(2 323)**	**(4 078)**	**(10 861)**	**(5 358)**	**(22 619)**
Dotations			(343)	(431)	(51)	(825)
Dotation sur leasing LT					(105)	(105)
Reprises suite à cession ou mise au rebus		465	1 247	3 306	904	5 922
Reprise sur leasing LT					260	260
Effet de change			52		77	129
Autres			63			63
au 31/03/2008	**0**	**(1 858)**	**(3 059)**	**(7 986)**	**(4 273)**	**(17 175)**

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agence-ments	Instal-lations	Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES						
au 31/03/2006	**(162)**	**(1 898)**	**(5 609)**	**(8 244)**	**(2 969)**	**(18 881)**
Pertes de valeur comptabilisées en charges					(10)	(10)
Reprise de perte de valeur en produits			45	92		137
Effet de change			33	13	103	150
au 31/03/2007	**(162)**	**(1 898)**	**(5 531)**	**(8 139)**	**(2 876)**	**(18 605)**
Reprise de perte de valeur en produits		4	606	1 552	10	2 172
Effet de change			21	8	(6)	23
Autres			(84)			(84)
au 31/03/2008	**(162)**	**(1 894)**	**(4 988)**	**(6 579)**	**(2 872)**	**(16 494)**
VALEUR NETTE COMPTABLE						
au 31/03/2006	**0**	**0**	**217**	**10**	**406**	**633**
au 31/03/2007	**0**	**0**	**457**	**825**	**449**	**1 731**
au 31/03/2008	**0**	**0**	**890**	**1 717**	**1 119**	**3 726**

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux immobilisations de la Société mère et de son centre industriel.
Le poste « Autres immobilisations corporelles » comprend :

- d'une part du mobilier de bureau, des agencements divers, et meubles de présentoirs,
- d'autre part des « immobilisations financées par des contrats de location financement »

Dans le cadre de l'IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les tests de valeur effectués par un expert indépendant sur la base des comptes au 30 septembre 2005 avaient conduit à constater une dépréciation à hauteur 19,2 millions d'euros.
En ce qui concerne les immobilisations corporelles dépréciées à 100 % au 30 septembre 2005 pour certaines UGT, le Directoire a arrêté une méthode définissant les conditions à respecter en vue d'une éventuelle reprise de provision, à savoir:

- la reprise de la croissance du chiffre d'affaires, gage d'une valorisation effective des actifs ;
- un résultat opérationnel consolidé à l'équilibre pendant une période suffisamment significative (12 mois) pour qu'il puisse être considéré comme pérenne.

Au 31 mars 2008, compte tenu de l'incendie survenu sur le site de Faverges, les critères permettant une reprise de provisions pour perte de valeur n'étaient pas réunis.
Les reprises de provision pour perte de valeur constatées au 31 mars 2008 correspondent exclusivement à l'impact des immobilisations détruites suite au sinistre de l'usine de Faverges.

Au 31 mars 2008, les « immobilisations financées par des contrats de location financement » se répartissent en :

(En milliers d'Euros)	Total
Valeur brute	1 000
Amortissements	(427)
Dépréciation (IAS 36)	(248)
Valeur nette	**325**

Les immobilisations financées par crédit bail concernent essentiellement des véhicules acquis dans le cadre de contrats d'une durée de 3 à 5 ans.

Compte tenu du type de biens financés par crédit-bail et de la multiplicité des contrats. Les informations visées par la norme IAS17/31 ne sont pas significatives ou sont reprises dans la note 27.

7. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Orfarlabo	694	838	629
Hong Kong Export	7	7	7
Valeur d'équivalence	**701**	**845**	**636**

Chiffres clés des entreprises associées :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Total Actifs	3 544	3 189	3 580
Total Passifs	1 655	1 753	1 694
Chiffre d'affaires	3 615	3 031	4 263
Résultat net	(198)	(451)	(454)

La Société Orfarlabo S.A est une filiale de S.T.Dupont S.A à hauteur de 49 % (contre 33,33 % au 31 mars 2006) suite à l'augmentation de capital intervenue en février 2007. Les autres 51 % d'actions sont détenues par les sociétés Comercial Farlarbo Espana SL et Farlarbo Holding AG (contrôlées par un même actionnaire), distributeurs de produits de luxe en Espagne. Le contrôle effectif et la gestion d'Orfarlabo sont assurés par l'actionnaire détenant 51% du capital. Il n'existe aucun engagement d'achat ou de vente des actions entre les actionnaires.

La société Hong-Kong Export est détenue à 75 % par D and D International B.V. et à 25 % par S.T Dupont SA.
Les chiffres communiqués dans le tableau ci-dessus concernent uniquement la société Orfalabo SA. La filiale Hong-Kong Export est dormante.

8. STOCKS ET EN COURS

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Matières Premières	3 939	3 080	3 352
Produits et en-cours / semi ouvrés	5 582	6 134	7 400
Marchandises et Produits finis	16 411	16 873	18 845
Pièces détachées et consommables	1 007	918	906
Total Valeur Brute	**26 939**	**27 004**	**30 503**
Matières Premières	(2 034)	(1 588)	(1 539)
Produits et en-cours / semi ouvrés	(2 332)	(2 277)	(2 947)
Marchandises et Produits finis	(3 779)	(3 527)	(4 112)
Pièces détachées et consommables	(220)	(334)	(297)
Total provision pour dépréciation	**(8 365)**	**(7 726)**	**(8 895)**
Matières Premières	1 905	1 492	1 813
Produits et en-cours / semi ouvrés	3 250	3 857	4 453
Marchandises et Produits finis	12 632	13 346	14 733
Pièces détachées et consommables	787	584	609
Total Valeur Nette	**18 574**	**19 279**	**21 608**

Sur l'exercice, le montant des stocks nets a diminué de 705 milliers d'euros soit une diminution de 3,7 %, principalement du fait des provisions pour dépréciation.
Au 31 mars 2008 les stocks sont provisionnés à hauteur de 31,1% (contre 28,6 % au 31 mars 2007 et 29,1 % au 31 mars 2006).
Le montant des destructions de stocks réalisées au cours de l'exercice s'élève à 1 365 milliers d'euros en valeur brute.

9. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Autres immobilisations financières	1 859	1 491	1 575
Instruments financiers	0	0	0
Actifs financiers non courants	**1 859**	**1 491**	**1 575**

Les immobilisations financières représentent quasi exclusivement des dépôts de garantie.

10. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Clients *	**11 387**	**9 449**	**11 804**
dont créances à recevoir d'entreprises associées			
Orfarlabo	197	169	314
Effets à recevoir	**874**	**698**	**1 925**
Créances avec les parties liées	**426**	**454**	**1 065**
dont:			
- Dickson Concept Ltd	0	0	1
- Dickson Concept Ltd Retail division	0	21	0
- Hong Kong Seibu	13	7	67
- Bondwood Investment	85	378	704
- Leading way Ltd	79	3	0
- Leading way apparel Shangaï	0	0	289
- Artland watch Cie	0	1	0
- Hincley retail division	23	31	0
- Shenzen Seibu Dpt Store Cy Ltd	188	0	0
- Autres	38	13	4
Total valeur brute	**12 687**	**10 601**	**14 794**
Provision pour Dépréciation des Clients	**(1 343)**	**(652)**	**(832)**
Total valeur nette	**11 344**	**9 949**	**13 962**

* dont 7 294 milliers d'euros de créances cédées à titre de garantie à un pool de banques au 31 mars 2006. Il n'y a pas de créances cédées au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008.

Au 31 mars 2008, le total des créances clients non encore échues s'élève à 7 283 milliers d'euros et les créances échues depuis plus de 6 mois représentent 2 341 milliers d'euros. La provision pour dépréciation a été estimée en tenant compte des éventuelles assurances crédit existantes.

11. AUTRES CREANCES

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Charges constatées d'avance	530	575	646
Taxe sur la valeur ajoutée	1 288	915	629
Autres prêts et avances	449	200	208
Autres	9 024	1 637	2 852
Total	**11 291**	**3 327**	**4 335**

Au 31 mars 2008, le poste « Autres » intègre notamment les indemnités à recevoir des assurances suite au sinistre pour un montant de 6 183 milliers d'euros net d'un acompte de 5 millions d'euros reçu en mars 2008.

12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Dépôts à terme	13 463	10 756	7 650
Valeur Mobilières de Placement	5 561	20 169	2 321
Comptes courants bancaires	5 460	4 983	9 525
Total valeur brute	**24 483**	**35 908**	**19 496**
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	0	0
Total valeur nette	**24 483**	**35 908**	**19 496**

En application du référentiel IFRS, les actions auto détenues sont présentées en diminution des capitaux propres.
Il est précisé que :

- les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois ;
- les valeurs mobilières de placement en portefeuille au 31 mars 2008 ne sont que des parts de FCP monétaires classés « monétaires euro » au sens de la classification AMF ; à ce titre, ces OPCVM satisfont aux critères de la norme IAS 7 permettant leur qualification en équivalents de trésorerie ; en particulier, leur délai de recouvrement d'un jour, comme leur sensibilité inférieure à 0,25, confirment entre autres leur éligibilité.

13. CAPITAUX PROPRES

Au 31 mars 2008, le capital de S.T.Dupont S.A. s'élève à 21 231 115,25 euros réparti en 424 622 305 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro, consécutivement à la réduction du nominal des actions décidée en AGM le 8 avril 2006 et à l'augmentation de capital de 41 800 000,00 euros intervenue le 26 juin 2006.

Au 31 mars 2008, la Société détient 2 336 557 actions S.T.Dupont pour une valeur brute de 1 042 milliers d'euros.

14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour risques	Provisions pour charges	Total provisions courantes	Provisions pour retraites et autres avantages à long terme	Total
Au 31/03/2006	**1 507**	**454**	**17 503**	**19 464**	**5 826**	**25 290**
Dotations	327	5 876	53	**6 256**	661	**6 917**
Reprises utilisées	(634)	(323)	(3 649)	**(4 606)**	(273)	**(4 879)**
Reprise non utilisées			(10 052)	**(10 052)**	14	**(10 038)**
Effet de change			(5)	**(5)**	(58)	**(63)**
Au 31/03/2007	**1 200**	**6 007**	**3 850**	**11 057**	**6 170**	**17 227**
Dotations	160	484	357	**1 001**	221	**1 222**
Reprises utilisées		(780)	(1 857)	**(2 637)**	(262)	**(2 899)**
Reprise non utilisées	(492)	(127)	(570)	**(1 189)**	(37)	**(1 226)**
Effet de change			(3)	**(3)**	(46)	**(49)**
Au 31/03/2008	**868**	**5 584**	**1 777**	**8 228**	**6 046**	**14 275**

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produis vendus en France et à l'étranger. Cette provision est calculée annuellement sur une base statistique du nombre de retours de produits neufs.

Dans le cadre, notamment, de la mise en œuvre du plan d'affaires, le Groupe a été conduit à revoir au cours des deux derniers exercices l'ensemble de ses relations avec ses partenaires (clients, distributeurs, fournisseurs,...) et à résilier un certain nombre de contrats dans l'intention d'optimiser notre performance avec nos partenaires. Dans ce cadre, le 2 aout 2007 S.T.Dupont S.A. a été assigné devant le Tribunal de Commerce de Paris par son ancien distributeur pour l'Europe de l'Est à hauteur de 11,4 millions d'euros.
Les montants provisionnés ont été déterminés sur la base de notre meilleure estimation des risques encourus
Conformément au paragraphe 92 de l'IAS 37, nous ne communiquons pas de manière détaillée sur les litiges en cours afin de ne pas obérer la capacité d'action du Groupe dans la gestion des dossiers concernés.

Les provisions pour charges correspondent principalement au solde du plan social en France dont l'exécution s'est poursuivie dans le courant de l'exercice.

15. REGIMES D'AVANTAGES SALARIAUX OFFERTS AUX EMPLOYES

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la Société opère, ST Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme.

15.1. Description des plans

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la Société opère, ST Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme.

Le Groupe comptabilise les prestations postérieures à l'emploi (retraite, couverture médicale) et autres avantages à long terme (primes d'ancienneté), conformément à la norme IAS19 « Avantages au personnel », en tenant compte de la nature des régimes applicables (régimes à cotisations définies, régimes à prestations définies) et des spécificités de chaque pays.

Dans certains pays, ST Dupont verse des cotisations aux organismes publics qui gèrent le coût des prestations de retraite. Ces cotisations sont passées en charge lors de leur versement. Dans d'autres pays, ST Dupont garantit des prestations définies à ses employés lors de leur départ en retraite.

Régimes de retraite à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies du groupe sont les suivants :

- En France et à Hong Kong les indemnités de retraite légales sont exigibles lors du départ en retraite des employés et sont dues uniquement si les employés font partie de l'effectif de ST Dupont lors de leur départ en retraite. Ces indemnités sont déterminées en fonction du salaire de l'employé à la date de son départ en retraite et de son ancienneté dans le Groupe.
- Au Japon, en Belgique et à Taiwan, ST Dupont garantit des indemnités de retraite.
- En Allemagne, ST Dupont gère un plan de retraite à prestations définies garantissant une rente viagère.
- En Italie, conformément aux réglementations locales, ST Dupont cumule des indemnités pour tous les employés (Trattemento di Fine Rapporto) jusqu'à leur départ de la Société (retraite, licenciement ou préretraite). Cette indemnité augmente chaque année en fonction de l'ancienneté de chaque employé et d'un facteur lié à l'inflation.

Les avantages offerts aux salariés du groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis-à-vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont évalués, conformément à la norme IAS 19, par des actuaires indépendants. La valeur actualisée de l'obligation est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées, en fonction des hypothèses actuarielles du Groupe qui sont revues chaque année. Cette méthode consiste à attribuer une unité supplémentaire de

droits à prestations pour chaque période de service ; chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Le taux appliqué pour actualiser l'obligation est déterminée par référence à un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne de l'obligation de retraite concernée.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

Les écarts actuariels correspondent à la variation de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs, du fait d'écarts entre les hypothèses démographiques et financières retenues dans le chiffrage et le niveau réel des variables démographiques et financières sur la période (effet d'expérience) et du fait des révisions des hypothèses actuarielles (IAS19.7). Ces écarts sont comptabilisés au compte de résultat suivant la méthode du corridor. Lorsque les écarts atteignent ou dépassent 10% du montant le plus élevé (IAS 19.92) de la valeur actualisée de l'obligation ou de la valeur de marché des actifs du régime (« corridor »), la fraction de ces écarts dépassant la plus élevée de ces deux valeurs est étalée sur la durée de service résiduelle moyenne attendue des bénéficiaires du régime.

Les coûts au titre des services passés, générés lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

Régimes de couverture médicale

Pour les anciens salariés de ST Dupont SA partis en retraite avant le 1er Janvier 2001, le Groupe participe au coût des primes d'assurance santé au travers d'une contribution mensuelle forfaitaire non ré-évaluable.

Autres avantages à long terme

Au Japon, le Groupe verse régulièrement des primes d'ancienneté aux employés actifs chaque fois qu'un employé atteint un certain niveau d'ancienneté (les primes d'ancienneté sont des voyages d'un montant fixe).

L'évaluation de l'ensemble des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.
La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement par un actuaire indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au Bilan. Le passif est inscrit au bilan au titre des autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture.

Les montants comptabilisés

Le Groupe comptabilise les prestations postérieures à l'emploi (retraite, couverture médicale) et autres avantages à long terme (primes d'ancienneté), conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », en tenant compte de la nature des régimes applicables (régimes à cotisations définies, régimes à prestations définies) et des spécificités de chaque pays.

En application de la norme IFRS-1, le Groupe a opté pour l'enregistrement des écarts actuariels identifiés au 31 mars 2004, la contrepartie étant imputée sur les réserves consolidées.

Les engagements sont évalués, conformément à la norme IAS 19, par des actuaires indépendants. L'obligation est comptabilisée au bilan selon la méthode des unités de crédits projetés, en fonction des hypothèses actuarielles du Groupe qui sont revues chaque année. Cette méthode consiste à attribuer une unité supplémentaire de droits à prestations pour chaque période de service ; chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Lorsque le Groupe dispose pour certains plans d'actifs de couverture dédiés, l'obligation est donc diminuée du montant de la juste valeur de ces actifs.
Des écarts actuariels éventuels et un coût des services passés viennent également modifier le montant de l'obligation comptabilisée au passif.
Les écarts actuariels correspondent à la variation de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs, du fait d'écarts entre les hypothèses démographiques et financières retenues dans le chiffrage et le niveau réel des variables démographiques et financières sur la période (effet d'expérience) et du fait des révisions des hypothèses actuarielles (IAS19.7). Ces écarts sont comptabilisés au compte de résultat suivant la méthode du corridor. Lorsque les écarts atteignent ou dépassent 10 % du montant le plus élevé (IAS 19.92) de la valeur actualisée de l'obligation ou de la valeur de marché des actifs du régime (« corridor »),

la fraction de ces écarts dépassant la plus élevée de ces deux valeurs est étalée sur la durée de service résiduelle moyenne attendue des bénéficiaires du régime.

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Régimes postérieurs à l'emploi	(6 030)	(6 140)	(5 807)
Autres avantages à long terme	(16)	(30)	(19)
Total d'engagement pour les avantages au personnel	**(6 046)**	**(6 170)**	**(5 826)**

L'évolution des provisions au cours des exercices clos au 31 mars est la suivante :

En milliers d'euros	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
En début d'exercice	(6 170)	(5 826)	(6 727)
Charges de retraite	(216)	(881)	723
Cotisations de l'employeur	5	27	40
Prestations payées	321	465	140
Effet de change	14	45	17
A la date de clôture	**(6 046)**	**(6 170)**	**(5 826)**

Le tableau suivant présente le rapprochement de la dette actuarielle, de la juste valeur des actifs de couverture et de la couverture financière pour les exercices clos au 31 mars 2008, 2007 et 2006 :

En milliers d'euros	Régimes postérieurs à l'emploi		
Evolution de la dette actuarielle	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Dette actuarielle en début d'exercice	**(6 463)**	**(6 759)**	**(9 042)**
Coûts des services rendus	(179)	(260)	(385)
Charges d'intérêt sur la dette actuarielle	(236)	(254)	(330)
Cotisations des participants au plan	(2)	(2)	13
Modification de régimes	-	-	-
Acquisitions / Cessions	-	3	-
Réduction / Liquidation	750[1]	(296)[2]	974[2]
Gains et (pertes) actuariel(le)s	135	296	1 414
Prestations payées	406	729	572
Autres (y compris effet de change)	(15)	80	25
Dette actuarielle en fin de période	**(5 604)**	**(6 463)**	**(6 759)**
Dont prestations de retraite	(4 682)	(5 442)	(5 737)
Dont prestations médicales	(922)	(1 021)	(1 022)

[1] Fermeture du régime en Suisse
[2] Un plan social a été mis en place le 31 mars 2006

Evolution de la juste valeur des actifs du plan	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Juste valeur en début d'exercice	**1 694**	**1 934**	**2 114**
Rendement réel des actifs du plan	(39)	80	262
Cotisations de l'employeur	5	27	46
Cotisations des participants au plan	2	2	13
Prestations payées	(90)	(264)	(432)
Liquidation	(698)		
Transfert	(49)	(60)	(60)
Autres (y compris effet de change)	20	(25)	(10)
Juste valeur en fin d'exercice	**845**	**1 694**	**1 934**
Dont prestations de retraite	(845)	(1 694)	(1 934)
Dont prestations médicales	-	-	-

Couverture financière des régimes	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Valeur actualisée des obligations financées	(3 046)	(3 621)	(3 612)
Juste valeur des actifs du régime	845	1 694	1 934
Sous-Total	(2 201)	(1 927)	(1 678)
Valeur actualisée des obligations non financées	(2 558)	(2 842)	(3 147)
Pertes et (Gains) actuariel(le)s	(1 271)	(1 371)	(981)
Montant net comptabilisé	**(6 030)**	**(6 140)**	**(5 807)**
Dont prestations de retraite	(5 108)	(5 120)	(4 785)
Dont prestations médicales	(922)	(1 021)	(1 022)

Les écarts actuariels liés à l'expérience générés se décomposent comme suit :

	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Au 31 mars			
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	(5 604)	(6 463)	(6 759)
Juste valeur des actifs du régime	845	1 694	1 934
Déficit / (excédent)	(4 7 59)	(4 769)	(4 825)
Gains / (pertes) des passifs du régime liés à l'expérience	(58)	186	544
Gains / (pertes) des actifs du régime liés à l'expérience	(106)	177	-

La répartition par zone géographique de la dette actuarielle et des actifs de couverture en fin d'exercice est la suivante :

En milliers d'euros	Régimes postérieurs à l'emploi		
Dette actuarielle en fin d'exercice	**31/03/2008**	**31/03/2007**	**31/03/2006**
France	(3 736)	(3 683)	(3 681)
Allemagne	(1 104)	(1 150)	(1 179)
Suisse	-	(726)	(708)
Autres pays européens	(394)	(374)	(530)
Sociétés asiatiques	(370)	(530)	(661)
Total	(5 604)	(6 463)	(6 759)

Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
France	(626)	(814)	(1 068)
Suisse	-	-	-
	-	(675)	(660)
Autres pays européens	(183)	(170)	(146)
Sociétés asiatiques	(36)	(35)	(59)
Total	(845)	(1 694)	(1 934)

Les montants enregistrés au compte de résultat représentent une charge de 214 K€ pour l'exercice clos au 31 mars 2008, une charge de K€ 881 pour l'exercice clos au 31 mars 2007 et un profit de K€ 723 pour l'exercice clos au 31 mars 2006.

En milliers d'euros	Régimes postérieurs à l'emploi		
Charge de retraite	**31/03/2008**	**31/03/2007**	**31/03/2006**
Coût des services rendus	179	260	385
Cotisations des participants	-	(2)	(13)
Charges d'intérêt de la dette actuarielle	236	254	330
Rendement attendu des actifs	(47)	(81)	(86)
Amortissement des pertes et gains actuariels non reconnus	(150)	32	35
Amortissement du coût des services passés non reconnus	-	-	-
Effets des liquidations/réductions de régimes	(52)	418	(1 374)
Autre	49	-	-
Total	215	881	(723)

ST Dupont gère trois régimes de retraite préfinancés en France, en Belgique et à Taiwan, qui sont investis dans des compagnies d'assurance. La répartition, au 31 mars 2008, de valeur des actifs de couverture par catégorie d'actifs est présentée ci-dessous :

	Actions	Obligations	Immobilier	Numéraire	Total
France	65%	33%	0%	2%	100%
Belgique	0%	100%	0%	0%	100%
Taiwan	0%	0%	0%	100%	100%

Les taux moyens pondérés des hypothèses utilisées pour les exercices clos au 31 mars 2008, 2007 et 2006 sont les suivants :

	Régimes postérieurs à l'emploi		
	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Taux d'actualisation	4,6%	3,8%	3,8%
Rendement attendu des actifs	4,8%	4,5%	4,6%
Taux d'augmentation des salaires	2,8%	2,7%	2,6%
Taux d'augmentation du coût des prestations médicales	NA	NA	NA

Après la modification du système de couverture médicale au cours de l'année 2003, l'obligation du Groupe à cet égard a été réduite au seul versement d'une cotisation fixe non ré-évaluable pour les retraités et les ayant-droits concernés. La valeur de l'engagement n'est donc pas affectée par une hypothèse de taux d'augmentation des coûts médicaux.

Les taux de rendement à long terme attendu pour les actifs ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays au sein duquel ST Dupont possède des actifs de préfinancement, de la structure du portefeuille d'actifs et des taux de rendement prévus pour chacun des éléments.

16. PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Le 6 décembre 2007, le Directoire de ST Dupont a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de certains salariés du groupe. Ces actions, dont l'attribution est soumise à la réalisation d'objectifs opérationnels, sont acquises au bénéficiaire au terme d'une période de deux ans sous condition de présence effective (sauf cas particuliers : décès, invalidité, retraite). Les conditions d'attribution liées à la réalisation d'objectifs opérationnels ont été déterminées par référence au budget des exercices 2007-2008 et 2008-2009 en termes d'EBIT consolidé.

Le tableau suivant détaille le pourcentage d'actions acquises en fonction des objectifs d'EBIT consolidé prévus :

Conditions de performance	2007-2008	2008-2009
- Réalisation de l'objectif d'EBIT ‹ 80%	0%	0%
-80% › Réalisation de l'objectif d'EBIT ‹ 100%	25% des actions attribuées gratuitement	25% des actions attribuées gratuitement
- Réalisation de l'objectif d'EBIT › 100%	50% des actions attribuées gratuitement	50% des actions attribuées gratuitement

Evolution du nombre d'actions

Les opérations intervenues portant sur le plan d'attribution gratuite d'actions se résument comme suit :

	Actons gratuites	
	Nombre d'actions	Durée résiduelle moyenne avant attribution définitive des actions
Solde au 31/03/07	**-**	**-**
- attribuées le 6 décembre 2007	2 324 649	1,7 an
- annulées	-	-
- exercées	-	-
Solde au 31/03/08	**2 324 649**	**1,7 an**

Juste valeur des actions

ST Dupont ne s'attendant pas à distribuer des dividendes, la juste valeur des actions gratuites correspond à la valeur des actions à la date d'attribution, soit 0,4€. La date d'attribution correspond à la date du Directoire, i.e. le 6 décembre 2007 ; les bénéficiaires étant à cette date informés des modalités d'attribution du plan.

Impacts comptables des paiements basés sur actions

La charge de personnel à comptabiliser est égale à la juste valeur des actions gratuites, estimée à la date d'attribution, multiplié par le nombre d'actions qui sera acquis in fine. Cette charge est étalée de façon linéaire sur la durée d'acquisition des droits, soit deux ans. Concernant la réalisation des conditions de performance, les objectifs opérationnels sont supposés être réalisés à 100 %. Par ailleurs, il est supposé que 100 % des bénéficiaires seront présents dans le Groupe à l'issue de la période de 2 ans. Le montant de la charge comptabilisée au titre de paiements basés sur actions en application d'IFRS 2 s'élève à 149 K€ pour l'exercice 2007-2008.

17. EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

Le 14 avril 2004, le Groupe S.T.Dupont a procédé à l'émission d'une OCEANE d'un montant de 22 500 milliers d'euros, représentée par 4 756 871 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 4,73 euros.
Ces obligations ont été souscrites à hauteur de 71,55 % par D and D international B.V. Elles sont remboursables en totalité au 1er avril 2009.
Le Groupe étudie actuellement les moyens à mettre en œuvre pour assurer le besoin de financement lié au remboursement de cet emprunt. Dans ce contexte, Broad Gain Investments Limited, actionnaire ultime de S.T.Dupont, a confirmé son intention de fournir le soutien nécessaire pour assurer le remboursement intégral de l'emprunt OCEANE et, plus particulièrement si la recherche de financement n'aboutissait pas d'utiliser la part d'emprunt OCEANE lui revenant (71.55%) pour assurer le financement nécessaire au remboursement.

Suite à la réduction du nominal des actions décidée par l'Assemblée Générale du 9 avril 2006, le Directoire a été conduit à revoir la parité de conversion, conformément à la note d'opération en date du 26 mars 2004. La nouvelle parité ressort à 4,166 actions pour 1 Océane.
Cet emprunt porte intérêt de 7,00 % payable à terme échu le 1er avril de chaque année. Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2006-2007, payés le 1er avril 2007, s'élèvent à 1 543 milliers d'euros.

En application de la norme IAS 32, l'OCEANE s'analyse comme un instrument financier hybride comprenant une composante capitaux propres (liée à la faculté de conversion et une composante dette. La composante dette est valorisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif avec un taux de 10,13 %. La juste valeur de la composante dette de l'OCEANE incluse dans les dettes non courantes a été déterminée lors de l'émission obligataire, elle a été calculée à partir du taux de marché de 9,21 %. Le montant résiduel entre la juste valeur de l'Océane et la juste valeur de la composante dette à l'émission constitue la valeur de la composante capitaux propres.
Elle est incluse dans le poste « autres réserves » du capital et s'élève à 1 904 milliers d'euros.

Suivi en nombre et en valeur nominale

(En milliers d'euros)	En nombre	En valeur
Emission du 14-04-2004	4 756 871	22 500
Conversions (2005)	(207)	(1)
Conversions (2006)	0	0
Au 31/03/2006	**4 756 664**	**22 499**
Conversions (2007)	(94 955)	(450)
Au 31/03/2007	**4 661 709**	**22 049**
Conversions (2008)	0	0
Au 31/03/2008	**4 661 709**	**22 049**

Situation bilantielle

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Valeur Nominale de l'Emission Obligataire	22 049	22 049	22 499
Frais d'émission non amortis	(625)	(1 194)	(1 745)
Composante capital	**1 904**	**1 904**	**1 943**
Composante dette	**21 424**	**20 856**	**20 754**
Dont :			
Dont part à moins d'un an	-	-	-
Dont part à plus d'un an	21 424	20 856	20 754

Intérêts courus

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Intérêts courus en début de période	**1 544**	**1 575**	**1 519**
Intérêts comptabilisés	1 544	1 544	1 575
Intérêts payés	(1 545)	(1 575)	(1 519)
Intérêts courus en fin de période	**1 543**	**1 544**	**1 575**
Dont part à moins d'un an	*1 543*	*1 544*	*1 575*
Dont part à plus d'un an	-	-	-
Amortissement actuariel des frais d'émission	**568**	**516**	**478**
Charge Financière totale	**2 112**	**2 060**	**2 053**

Au 31 mars 2008, le cours de l'OCEANE est de 4,30 euros.

18. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

(en milliers d'euros) **(ACTIF) / PASSIF**	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Dettes financières non courantes	**21 611**	**21 024**	**28 095**
dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)			
Instruments financiers de couverture de la dette courante (actif)			
Dettes financières non courantes après couverture	**21 611**	**21 024**	**28 095**
Emprunts obligataires après couverture	21 424	20 856	20 754
Autres emprunts à taux variable après swaps			7 000
Autres emprunts à taux fixe	30	0	40
Dettes financières des contrats de location financement	157	133	301
Dettes financières non courantes après couverture	**21 611**	**21 024**	**28 095**

Aucune dette financière non courante n'a été garantie durant l'exercice 2007-2008, comme durant les deux exercices précédents.
Au 31 mars 2008, la composante dette de l'emprunt obligataire 2004 n'a pas fait l'objet de couverture par voie d'instrument financier.

La juste valeur de l'emprunt obligataire, au 31 mars 2008, se décompose comme suit :

		Juste valeur après couverture au					
(en milliers d'euros)	**Année d'émission**	**31/03/2008**	**31/03/2007**	**31/03/2006**	**Monnaie d'émission**	**Échéance**	**Taux initial avant couverture**
Société mère							
Emprunt obligataire (OCEANE)	2004	23 328	22 759	22 697	EUR	2009	7,00%
Part à moins d'un an		1 543	1 544	1 575			
Total		**24 881**	**24 303**	**24 272**			

Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

(en milliers d'euros) **(ACTIF) / PASSIF**	**31/03/2008**	**31/03/2007**	**31/03/2006**
Dettes financières courantes et découverts bancaires	2 149	2 830	16 141
Part à moins d'un an des dettes financières	1 821	1 786	1 860
Dettes financières courantes	**3 970**	**4 616**	**18 001**
Autres passifs financiers courants			
Dépôts courants supérieurs à 3 mois			(4)
Autres instruments financiers actifs courants			
Actifs financiers courants	**0**	**0**	**(4)**
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	**3 970**	**4 616**	**17 997**

S.T.Dupont Marketing dispose d'une ligne de crédit utilisée au financement de S.T.D.Taiwan. Cette ligne de crédit contient des engagements souscrits par S.T.Dupont Marketing :

- La situation nette de S.T.Dupont Marketing ne peut être inférieure à 60 millions de HK$;
- Le montant total des dividendes versés à S.T.Dupont SA ne peut excéder 50 % du résultat net de l'exercice en cours ;
- Les prêts de S.T.Dupont Marketing accordés à S.T.Dupont SA ne peuvent excéder 3 300 milliers d'euros.

Par ailleurs, S.T.Dupont SA, en tant que garant, s'engage à ce que le ratio d'endettement consolidé ne dépasse par 75 %.

Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres. Aucune distribution de dividende n'a modifié le calcul des capitaux propres 2007-2008.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

(en milliers d'euros) **(ACTIF) / PASSIF**	**31/03/2008**	**31/03/2007**	**31/03/2006**
Dettes financières courantes	3 970	4 616	18 001
Actifs financiers courants			(4)
Dettes financières non courantes	21 611	20 989	28 095
Instruments de couverture des dettes financières non courantes			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(24 483)	(35 908)	(19 496)
Dettes/(Ressources) financières nettes	**1 098**	**(10 303)**	**26 596**
Capitaux propres - part du Groupe	15 958	17 789	(21 261)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Capitaux propres retraités	**15 958**	**17 789**	**(21 261)**
Ratio dette nette sur capitaux propres	**6,9%**	**n/a**	**n/a**

19. FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Fournisseurs et comptes rattachés	**8 270**	**5 535**	**3 660**
Effets à payer	**781**	**1 335**	**1 246**
Dettes avec sociétés liées :	**208**	**167**	**65**
dont:			
- Dickson Concepts Ltd	0	0	2
- Dickson Concepts (retail)	0	0	0
- Dickson Concepts (wholesale)	15	13	23
- Dickson com.Ltd (Open Way Co Ltd)	0	61	2
- Ever Success Management Ltd	0	0	34
- Leading Way Apparel Shangaï	191	91	0
- Autres	2	2	4
Total	**9 259**	**7 037**	**4 971**

La progression du poste fournisseur par rapport à l'exercice précédent correspond notamment à l'impact du redressement financier de S.T.Dupont permettant la reprise normale des relations avec certains fournisseurs qui avaient réduit leur crédit inter-entreprise lors de la crise des années 2005-2006.

20. AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	**31/03/2008**	**31/03/2007**	**31/03/2006**
Dettes sociales	5 585	4 681	5 731
Taxe sur la valeur ajoutée	484	826	979
Produits constatés d'avance	284	289	498
Intérêts à payer	20	20	67
Intérêts à payer D&D	0	0	76
Autres	4 475	3 152	3 840
Total	**10 848**	**8 967**	**11 191**

Au 31 mars 2008, les autres dettes comprennent notamment les dettes sur frais de publicité et de promotion (2 011 milliers d'euros) ainsi que les commissions aux agents (293 milliers d'euros).

21. IMPOTS SUR LES SOCIETES ET IMPOTS DIFFERES

Charge d'impôt sur le résultat

(En milliers d'euros)	**31/03/2008**	**31/03/2007**	**31/03/2006**
Impôts courants	(395)	(5)	(648)
Impôts différés	32	(17)	(637)
Total	**(363)**	**(22)**	**(1 285)**

Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Résultat courant avant impôts	**1 639**	**(996)**	**(50 235)**
Taux d'impôt théorique en France	34,43%	34,43 %	34,43 %
Impôt selon le taux théorique	**(564)**	**343**	**17 296**
Différence sur imposition à l'étranger	795	529	973
Incidence des changements de taux	(6)	0	(416)
Charges et produits non imposables	647	0	(1 665)
Utilisation des déficits reportables			
Actifs d'impôts non constatés	(1 345)	(1 564)	(17 483)
Crédits d'impôts et remboursements	143	745	163
Impôts forfaitaires et régularisations	(33)	(75)	(153)
Total	**(363)**	**(22)**	**(1 285)**

Impôts courants

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts courants recouvrables à moins d'un an	808	867	898
Total actifs d'impôts courants	**808**	**867**	**898**
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts courants à moins d'un an	(389)	(545)	(413)
Total passifs d'impôts courants	**(389)**	**(545)**	**(413)**

Impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Actifs d'impôts différés			
Actifs d'impôts différés recouvrables à moins d'un an	240	219	257
Total actifs d'impôts différés	**240**	**219**	**257**
Passifs d'impôts différés		(19)	(29)
Passifs d'impôts différés à moins d'un an	(23)	**(19)**	**(29)**
Total passifs d'impôts différés	**(23)**	**(19)**	**(29)**

Variation des impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Solde d'impôts différés actifs ouverture	219	257	903
Solde d'impôts différés passifs ouverture	(19)	(29)	(43)
Solde net d'impôts différés ouverture	**200**	**228**	**860**
Variation au compte de résultat	34	(17)	(637)
Variation de change	(17)	(11)	5
Solde en fin de période	**217**	**200**	**228**
Dont :			
Impôts différés actif	240	219	257
Impôts différés passif	(23)	(19)	(29)

Les reports déficitaires ordinaires du Groupe non constatés s'élèvent à 24 403 milliers d'euros au 31 mars 2008 (20 808 milliers d'euros au 31 mars 2007).

22. DEPRECIATIONS D'ACTIFS (PERTES DE VALEUR)

La dégradation de la performance économique de l'entreprise durant le premier semestre de 2005-2006 a entraîné une dépréciation significative des actifs figurant au bilan au 30 septembre 2005.

Ainsi qu'indiqué au paragraphe 111 de la norme IAS 36, la reprise de provision pour dépréciation des actifs corporels est conditionnée à la constatation de changements importants ayant un impact favorable sur l'activité. Ces changements ont été définis par le Directoire en terme de croissance du chiffre d'affaires et d'objectifs de rentabilité.

Au 31 mars 2008, compte tenu de l'incendie de l'usine de Faverges, les conditions requises pour la reprise de la dépréciation n'étaient pas réunies.

23. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**732**	**968**	**381**
Coût de l'endettement financier brut	**(2 129)**	**(2 213)**	**(2 260)**
Dont :			
Charges financières sur emprunts		(122)	(163)
Charges financières des contrats de location financement	(17)	(31)	(44)
Charges financières de l'Océane	(2 112)	(2 060)	(2 052)
Coût de l'endettement financier Net	**(1 397)**	**(1 245)**	**(1 879)**
Autres Produits et charges financières	**(1 151)**	**(388)**	**(1 093)**
Dont :			
Gains (pertes) de change (non affectables)	(1 103)	(291)	(441)
Produits (charges) sur instruments dérivés		9	(32)
Produits (charges) sur cession de valeurs mobilières de placement			
Autres produits (charges) financiers	(48)	(106)	(620)
Total	**(2 548)**	**(1 633)**	**(2 972)**

24. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net – part du Groupe - par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	31/03/2008
Résultat net – part du Groupe (en milliers d'euros)	**1 276**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	423 644 969
Résultat net par action (en euros)	**0,003**

25. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

(En milliers d'euros)	Nature des transactions	Montant des transactions de la période (charges)/ produits	Montant bilantiel créance/(dette)
Bondwood Investments	Redevances	1 522	85
	Autres	(29)	
Dickson Concept LTD	Loyers	(75)	(0)
	Autres	(23)	
Dickson Concept LTD Retail division	Services	(40)	(0)
Dickson Concept LTD Wholesale division	Services	(254)	(15)
Dickson Warehousing LTD	Services (entrepôt)	(63)	0
Ever Sucess Management LTD	Services	(122)	0
Hong Kong Seibu	Ventes nettes	648	13
	Loyers	(240)	
	Autres	(14)	
Dickson Communication LTD	Dépenses Publicitaires	(304)	(0)
Leading Way Ltd	Services	196	79
	Autres	3	
Artland Watch Cy	Ventes	3	0
Dickson Interior Design Ltd	Services	(3)	
Hinkley Retail Division	Services	60	23
Leading Way Apparel Shangri Ltd	Ventes	700	(191)
	Achats	(757)	
Shenzen Seibu Dpt Store Cy Ltd	Ventes	522	188
	Autres	(105)	
Orfarlabo	Ventes	2 146	197
Autres	Ventes, Achats, Services	14	1
Total		**3 786**	**401**

Les transactions avec les parties liées sont effectuées à des prix de marché.

Il n'existe aucune partie liée avec des personnes physiques.

26. REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Membres du Directoire

en milliers d'euros	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Salaires et autres avantages à court terme	777	971	837
Indemnités de fin de contrat	0	0	653
Attribution gratuite d'actions	114	0	0
Autres indemnités spécifiques	0	0	0
Total	**891**	**971**	**1 490**

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2008 au titre des avantages post-emploi est de 15 milliers d'euros (11 milliers d'euros au 31 mars 2007 et 8 milliers d'euros au 31 mars 2006).

En outre, Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire, bénéficie d'une indemnité contractuelle s'il est mis fin à son mandat. Cette indemnité est fonction de son ancienneté et représente entre 6 et 9 mois de rémunération brute.

Membres du Conseil de Surveillance

MM. Tissot-Dupont et Nüesch ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, identique à l'exercice précédent. Les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de jetons de présence.

Opérations effectuées par les mandataires sociaux

Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire a acquis sur le marché 250 000 actions le 4 janvier 2008. Monsieur Michel Suhard, membre du Directoire a acquis 125 002 actions le 28 décembre 2007.

27. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

	Échéances et périodes des paiements			
Au 31 mars 2008 (en milliers d'euros)	**Total**	**A moins d'1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Dettes non courantes après couverture	21 450	-	21 444	6
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	1 548	1 548	-	-
Contrats de location financement	771	397	374	-
Obligations contractuelles au bilan	**23 769**	**1 945**	**21 818**	**6**
Contrats de location simple	8 977	2 247	5 383	1 347
Engagements d'achats	1 223	1 223	-	-
Obligations contractuelles hors bilan	**10 200**	**3 470**	**5 383**	**1 347**
Total des obligations contractuelles	**33 969**	**5 415**	**27 201**	**1 353**
Cautions en douane données	-	-	-	-
Cautions et garanties données sur emprunts	4 708	4 708	-	-
Garanties de passif sur cession	-	-	-	-
Autres garanties données	24	24	-	-
Total des autres engagements donnés	**4 732**	**4 732**	**0**	**0**
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	-	-	-	-
Autres engagements reçus	10 171	10 171	-	-
Total des engagements reçus	**10 171**	**10 171**	**0**	**0**

Le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation est 28 145 heures.

	Échéances et périodes des paiements			
Au 31 mars 2007 (en milliers d'euros)	**Total**	**A moins d'1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Dettes non courantes après couverture	20 886	-	20 875	11
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	1 549	1 549	-	-
Contrats de location financement	487	287	200	-
Obligations contractuelles au bilan	**22 922**	**1 836**	**21 075**	**11**
Contrats de location simple	9 607	1 972	5 445	2 190
Engagements d'achats	349	349	-	-
Obligations contractuelles hors bilan	**10 713**	**2 390**	**5 162**	**3 161**
Total des obligations contractuelles	**34 272**	**4 222**	**26 826**	**3 224**
Cautions en douane données	0	-	-	-
Cautions et garanties données sur emprunts	8 824	8 824	-	-
Garanties de passif sur cession	0	-	-	-
Autres garanties données	226	226	-	-
Total des autres engagements donnés	**9 050**	**9 050**	**0**	**0**
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0	-	-	-
Autres engagements reçus	10 544	10 544	-	-
Total des engagements reçus	**10 544**	**10 544**	**0**	**0**

	Échéances et périodes des paiements			
Au 31 mars 2006 (en milliers d'euros)	**Total**	**A moins d'1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**
Dettes non courantes après couverture	20 789	-	20 773	16
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	8 580	8 580	-	-
Contrats de location financement	779	379	400	-
Obligations contractuelles au bilan	**30 148**	**8 959**	**21 173**	**16**
Contrats de location simple	9 601	2 379	4 507	2 715
Engagements d'achats	380	380	-	-
Obligations contractuelles hors bilan	**9 981**	**2 759**	**4 507**	**2 715**
Total des obligations contractuelles	**40 129**	**11 718**	**25 680**	**2 731**
Cautions en douane données	0	-	-	-
Cautions et garanties données sur emprunts	17 010	17 010	-	-
Garanties de passif sur cession	0	-	-	-
Autres garanties données	258	258	-	-
Total des autres engagements donnés	**17 268**	**17 268**	**0**	**0**
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0	-	-	-
Autres engagements reçus	10 700	10 700	-	-
Total des engagements reçus	**10 700**	**10 700**	**0**	**0**

Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan consolidé. Aucun swap de couverture de la dette obligataire à taux fixe n'a été souscrit depuis l'émission de l'emprunt en avril 2004. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse, elle, dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan consolidé.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules.

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat. Ces obligations concernent essentiellement les contrats d'achats d'immobilisations suite au sinistre.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées, et celle d'Orfarlabo S.A., seule société mise en équivalence. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagé à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des conforts reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 4 708 milliers d'euros au 31 mars 2008.

Autres garanties données

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe peut prendre part à des accords avec des tiers. Ces engagements sont pris à des fins commerciales, ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 mars 2008, le seul engagement de cette nature est une garantie donnée à un fournisseur par voie de lettre de crédit stand-by pour 24 milliers d'euros.

28. CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE

Le Résultat opérationnel incorpore notamment les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Charges liées aux avantages du Personnel	**30 412**	**32 379**	**36 113**
dont :			
Traitements et salaires	*21 157*	*21 816*	*24 654*
Charges Sociales	*9 040*	*9 902*	*10 736*
Charges de retraite	*215*	*661*	*723*
Frais de Marketing	**6 240**	**5 080**	**5 225**
Loyers	**4 697**	**4 937**	**5 402**

29. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(En milliers d'euros)	31/03/08	31/03/2007	31/03/2006
(Charges)/Produits résultant de la mise en œuvre du plan d'affaires	477	4 798	(17 533)
Provision pour retraite	-	(678)	1 365
Gestion de crise	-	(435)	(1 966)
Provision pour Risque	(35)	(162)	1 116
Sinistre (*)	6 971	-	-
Résultat sur cessions d'immobilisations	(135)	(346)	-
Perte sur change	16	(527)	(35)
Autres	(836)	(197)	(1 456)
Total	**6 458**	**2 453**	**(18 509)**

Le poste « Autres » concerne principalement des coûts de fermeture de boutiques au Japon (373 milliers d'euros).

*Détail du montant relatif aux sinistres.

(En milliers d'euros)	31/03/08
Valeur nette comptable des immobilisations	(2 083)
Charge de liées au sinistre	(902)
Reprise de provision stock	138
Stock détruit	(1 365)
Indemnisation assurance	11 183
Total en autres produits et charges	**6 971**
Reprise perte de valeur sur immobilisations détruites	1 850
Total	**8 821**

L'élément principal concernant les Autres Produits et Charges est relatif au sinistre intervenu à l'usine de Faverges.
Les négociations avec les compagnies d'assurance en matière de remboursement de sinistre au titre des immobilisations sont partiellement terminées. L'état d'avancement de ces négociations a permis de déterminer précisément le montant de l'indemnité à recevoir pour les constructions, les stocks de produits en cours et les consommables.
En ce qui concerne les matériels et outillages détruits, l'inventaire détaillé a fait l'objet d'un accord avec les compagnies d'assurance. Les discussions ne sont pas encore totalement finalisées pour la partie relative à la valorisation des matériels et outillages détruits et notamment sur le pourcentage de vétusté à appliquer sur la valeur à neuf et sur la non prise en compte des avancées technologiques qui ne sont pas intégrées dans la valeur d'indemnisation. En conséquence, l'estimation de l'indemnité à recevoir sur ces biens a été déterminée de manière prudente sur la base d'une appréciation ligne à ligne, à l'aide de nos experts, compte tenu des couvertures de notre police d'assurance.

En ce qui concerne l'indemnisation de la perte d'exploitation, tant pour la France que pour les filiales, l'état d'avancement des négociations actuellement en cours avec les compagnies d'assurance n'a pas permis d'évaluer avec suffisamment de précision le montant de l'indemnité à recevoir au titre de la perte d'exploitation. En conséquence, aucune estimation au titre de la l'indemnité sur perte de marge en France ou dans les filiales pour le quatrième trimestre de l'exercice 2007-2008, n'a été enregistrée dans les comptes au 31 mars 2008.
L'impact sera enregistré dans les comptes de l'exercice 2008-2009 lorsque l'avancement des discussions avec les assurances permettront une estimation raisonnable de ces indemnités.

30. ACTIFS EVENTUELS

Suite au sinistre du 5 janvier 2008, S.T.Dupont a mis en œuvre sa garantie pour perte d'exploitation. Compte tenu de l'état d'avancement des négociations avec les compagnies d'assurance, il n'a pas été possible d'évaluer avec suffisamment de précision le montant de l'indemnité à recevoir au titre de la perte d'exploitation pour le 4ème trimestre 2007-2008.
Un actif éventuel représenté par l'indemnité d'assurance pour perte d'exploitation existe au 31 mars 2008.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre de la revue des relations commerciales avec ses partenaires, S.T.Dupont a été conduit à dénoncer le contrat de distribution avec la société TCG qui couvrait le territoire des U.S.A.
Cette dénonciation a pris effet au 31 mai 2008. Les actions en vue de trouver une solution pour la distribution des produits S.T.Dupont dans ce territoire sont en cours.

2.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires
S.T.DUPONT
92, boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société S.T. DUPONT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe relative au soutien de l'actionnaire majoritaire dans le cadre du remboursement de l'emprunt OCEANE.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans les notes 29 et 11 de l'annexe, suite au sinistre intervenu à l'usine de Faverges, un produit de 11 183 milliers d'euros dont 6 183 milliers d'euros restant à recevoir, a été constaté dans les comptes de l'exercice au titre de l'indemnisation des actifs détruits lors de l'incendie.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à :

- apprécier l'approche retenue par la Société avec l'aide de ses experts pour déterminer le produit de l'assurance ;
- prendre connaissance de la documentation, des données et hypothèses sur lesquelles la Société s'est basée pour estimer l'indemnité à recevoir;
- revoir les calculs effectués par la Société.

Les discussions n'étant pas encore totalement finalisées notamment en ce qui concerne l'hypothèse relative à la vétusté des matériels détruits, l'indemnisation à recevoir reflète la meilleure estimation de la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette estimation.

- comme indiqué dans les notes 5 et 6 de l'annexe, la Société a maintenu les provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles enregistrées au 30 septembre 2005. Nous avons examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction et avons apprécié le caractère approprié du maintien de ces provisions au 31 mars 2008.

- comme indiqué dans la note 14 de l'annexe, des provisions pour risques ont été constituées au cours des deux derniers exercices pour faire face aux risques d'indemnisation liés à la rupture de certains contrats commerciaux. Ces provisions

reflètent les meilleures estimations de la Direction fondées sur les informations disponibles à la date d'arrêté des comptes dans le cadre des procédures en cours. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'approche retenue pour déterminer le montant de ces provisions pour risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 juillet 2008
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**Ricol, Lasteyrie & Associés**
Représenté par **Christine Bouvry**	**Représenté par** **Gilles de Courcel**

3. Comptes sociaux au 31 mars 2008

3.1. Comptes sociaux au 31 mars 2008

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2008	31/03/2007
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net	26	56 679	55 562
Autres produits d'exploitation		12 545	13 805
Total produits d'exploitation		**69 224**	**69 367**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variations de stocks de marchandises et matières premières		(19 006)	(17 993)
Autres achats et charges externes		(18 639)	(18 617)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 518)	(2 127)
Salaires et charges sociales		(26 655)	(28 616)
Dotations aux amortissements et provisions		(12 277)	(9 060)
Autres charges		(44)	(259)
Total charges d'exploitation		**(78 139)**	**(76 672)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(8 915)**	**(7 305)**
Produits financiers		1 436	2 014
Charges financières		(4 176)	(3 194)
RESULTAT FINANCIER		**(2 740)**	**(1 180)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(11 655)**	**(8 485)**
Produits exceptionnels	23	19 349	18 451
Charges exceptionnelles	23	(10 011)	(14 076)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**9 338**	**4 375**
Impôts sur les bénéfices	27	118	121
RESULTAT DE L'EXERCICE		**(2 199)**	**(3 989)**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	31/03/2008 Brut	Amortissement Provisions	Net	31/03/2007
I. ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles (nettes)	3	11 440	10 711	729	573
Immobilisations corporelles (nettes)	4	31 709	28 705	3 004	1 301
Immobilisations financières (nettes)	5 & 10	19 078	7 782	11 296	11 324
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		**62 227**	**47 198**	**15 029**	**13 198**
II. ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours (nets)	6	20 104	7 205	12 899	13 773
Créances clients et comptes rattachés (nets)	7	23 015	9 541	13 474	12 575
Autres créances (nettes)	8	10 618	32	10 586	3 232
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	9 & 10	12 572	433	12 139	21 303
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**66 309**	**17 211**	**49 098**	**50 833**
Compte de régularisation actif	11	813		813	988
TOTAL DE L'ACTIF		**129 349**	**64 409**	**64 940**	**65 069**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PASSIF (En milliers d'euros)	Notes	31/03/2008	31/03/2007
III. CAPITAUX PROPRES			
Capital	12	21 231	21 231
Primes d'émission, de fusion et d'apport	13	429	429
Réserves	14	(9 337)	(5 348)
Résultat de l'exercice	14	(2 199)	(3 989)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**10 124**	**12 323**
IV. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	16	**11 711**	**14 167**
V. DETTES À PLUS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	17	22 080	22 080
Fournisseurs et comptes rattachés	19	0	0
TOTAL DES DETTES A PLUS D'UN AN		**22 080**	**22 080**
VI. DETTES A MOINS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	17	2 674	2 533
Avances et acomptes reçus sur commande		132	0
Fournisseurs et comptes rattachés	19	9 438	6 542
Dettes fiscales et sociales	20	6 040	5 392
Autres dettes	21	2 532	1 989
TOTAL DES DETTES A MOINS D'UN AN		**20 816**	**16 456**
Compte de régularisation passif	22	209	42
TOTAL DU PASSIF		**64 940**	**65 069**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
I. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement	(9 599)	(12 437)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	5 124	4 543
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**(4 475)**	**(7 894)**
II. OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 208)	(1 348)
Acquisitions d'autres immobilisations	(961)	(970)
BESOIN DE TRESORERIE (INVESTISSEMENTS)	**(3 169)**	**(2 318)**
Cessions d'immobilisations corporelles	20	16
Cessions d'autres immobilisations	200	3
Autres mouvements	0	261
DESINVESTISSEMENTS	**220**	**281**
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	**(2 949)**	**(2 038)**
III. OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(1 548)	(6 661)
Emprunts contractés sur l'exercice	0	1 500
Variation des concours bancaires courants	0	(10 528)
Avance c/c actionnaire	0	(7 000)
Augmentation de Capital	0	41 800
VARIATION DE LA TRESORERIE ISSUE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	**(1 548)**	**19 111**
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**(8 973)**	**9 179**
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	20 416	11 236
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 443	20 416

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Évolution des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Capitaux propres à l'ouverture	12 323	(24 637)
Opérations liées à l'Emprunt Obligataire Convertible	0	449
Augmentation de capital (nette de frais d'émission)	0	40 500
Résultat de l'exercice	(2 199)	(3 989)
CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE	**10 124**	**12 323**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

S.T.DUPONT S.A. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1. Faits Marquants 116
1.1. Evolution de l'activité 117
1.2. Evènements postérieurs à la clôture 118
1.3. Perte de la moitié du capital social 118
1.4. Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social 118
2. Principes comptables 120
2.1. Général 120
2.2. Immobilisations incorporelles 120
2.3. Immobilisations corporelles 121
2.4. Frais de recherche et développement 121
2.5. Immobilisations financières 121
2.6. Stocks et en-cours 121
2.7. Créances clients et autres créances 122
2.8. Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement 122
2.9. Disponibilités 122
2.10. Comptes de régularisation 122
2.11. Conversion des éléments en devises 122
2.12. Provision pour garantie 122
2.13. Autres provisions 122
2.14. Engagements vis-à-vis du personnel 122
3. Immobilisations incorporelles 123
4. Immobilisations corporelles 125
5. Immobilisations financières 127
6. Stocks et en-cours 128
7. Créances clients et comptes rattachés 128
8. Autres créances 128
9. Disponibilités et valeurs mobilières de placement 129
10. Actions auto-détenues 129
11. Comptes de régularisation actif 129
12. Capital social 130
13. Primes 130
14. Réserves et résultat de l'exercice 130
15. Plan d'attribution d'actions gratuites 130
16. Provisions pour risques et charges 131
17. Emprunts et dettes financières 132
18. Emprunt obligataire 132
19. Fournisseurs et comptes rattachés 133
20. Dettes fiscales et sociales 133
21. Autres dettes 133
22. Comptes de régularisation passif 133
23. Elements exceptionnels 134
24. Exposition aux risques de taux et de change 134
24.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement 134
24.2. Risques relatifs aux marchés financiers 135
24.3. Gestion du risque de change 135
24.4. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités 135
24.5. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme 135
24.6. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change 135
24.7. Gestion du risque de contrepartie 137
24.8. Risques relatifs aux marchés boursiers 137
24.9. Risques de liquidité 137
24.10. Risques de crédit 138
25. Engagements hors bilan et obligations contractuelles 139
26. Chiffres d'affaires par zone géographique 140
27. Impôts sur les bénéfices 140
27.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 140
27.2. Situation fiscale différée 140
28. Éléments concernant les entreprises liées 141
29. Effectif moyen 141

30. Rémunération allouée aux organes de direction 141
30.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2007/2008 141
30.2. Rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2007/2008 141
31. actifs eventuels 142
32. evenements posterieurs à la cloture 142
33. Tableau des filiales et participations 143
34. Identité de la société consolidante 144

1. FAITS MARQUANTS

- Démission du Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Walter Wuest, Président du Conseil de Surveillance, a souhaité abandonné l'ensemble des mandats qu'il détenait au sein des entités des groupes Dickson Concept et Broad Gain Investments Ltd pour prendre sa retraite.
Cette démission a pris effet le 1er janvier 2008. Il a été remplacé le 21 janvier 2008 par Monsieur Joseph Wan, précédemment Vice-Président du Conseil de Surveillance.

- Remplacement du Vice-Président du Conseil de Surveillance

Compte tenu de la nomination de Monsieur Joseph Wan comme Président du Conseil de Surveillance, il a été remplacé le même jour dans ses fonctions de Vice-Président par Monsieur Robert Nüesch, membre du Conseil de Surveillance.

- Dépréciation des Actifs

Au 31 mars 2006, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable. Les tests de valeur effectués par un expert indépendant sur la base des comptes au 31 mars 2006 avait conduit à constater une dépréciation à hauteur 19.8 millions d'euros.

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles, dépréciées à 100 %, le Directoire a arrêté en 2006 une méthode définissant les conditions à respecter en vue d'une éventuelle reprise de provision, à savoir:
- la reprise de la croissance du chiffre d'affaires, gage d'une valorisation effective des actifs ;
- un résultat opérationnel consolidé à l'équilibre pendant une période suffisamment significative (12 mois) pour qu'il puisse être considéré comme pérenne.

Au 31 mars 2008, les critères permettant une reprise de provisions pour perte de valeur n'étaient pas atteints, bien que la tendance constatée à fin décembre aurait probablement permis de les atteindre. L'incendie survenu le 5 janvier 2008 à l'usine de Faverges où sont produits la quasi-totalité des briquets et stylos S.T.Dupont, a rendu caduque la perspective d'une reprise de la provision pour dépréciation des actifs.

- Changement de distributeur pour l'Europe de l'Est

Dans le cadre de la revue du réseau de distribution, le contrat de distribution pour l'Europe de l'Est a fait l'objet d'un appel d'offre à l'échéance du contrat (31 mars 2007).
L'objectif de cet appel d'offre était de maximiser nos ventes sur ces marchés qui représentent dans le domaine du luxe un potentiel de croissance significatif.
L'appel d'offre a conduit à retenir le groupe Mercury pour la zone Russie.
Ce changement de distributeur a eu un effet positif sur les ventes dans la mesure où le nouveau distributeur, dont les ambitions sont particulièrement élevées pour la marque S.T.Dupont, devait constituer son stock.

- Dépôt de bilan de notre licencié lunettes

Début 2008, notre licencié pour les lunettes, la société Estde, a déposé son bilan. L'impact de ce dépôt de bilan sur les comptes de l'exercice 2007-2008 est peu significatif. Dans la mesure où nous n'étions pas confiants dans la capacité du repreneur éventuel d'Estède d'assurer le développement voulu pour cette activité, nous avons décidé de dénoncer le contrat de licence en date du 12 mars 2008 et de rechercher un nouveau licencié qui ait, à la fois, une bonne expertise dans ce secteur, un réseau de distribution performant et une structure financière suffisante. Cette recherche est en cours et devrait aboutir dans les prochaines semaines.

- Incendie au centre industriel de Faverges

Dans la nuit du 4 au 5 janvier 2008, un incendie accidentel s'est déclaré sur le site de Faverges. Cet incendie a intégralement détruit les ateliers de polissage, plaquage et montage des briquets.
Dans la mesure où ces ateliers sont des points de passage obligatoires pour la fabrication de briquets ou de stylos, aucun briquet et stylo n'ont pu être produits au cours du 4ème trimestre 2007-2008.
L'incendie n'a pas fait de victimes et aucun risque de pollution n'a été détecté.

Dès le lendemain du sinistre, il a été décidé de :
- Reconstruire les ateliers détruits sur le site de Faverges ;
- Faire en sorte que le personnel n'ait pas à subir de conséquences financières du fait du sinistre (chômage partiel, compensation salariales,...).

L'ensemble des équipes s'est immédiatement mobilisé afin de :
- Reconstruire l'usine dans les plus brefs délais ;
- Trouver de la capacité de production via la mise en œuvre de la sous-traitance.

Concrètement, les expertises (gendarmerie, assurances) se sont déroulées dans le courant des mois de janvier et février, le permis de construire a été obtenu en mars, la démolition des bâtiments a été terminée fin avril, les premiers éléments de charpente ont été posés début mai.
Parallèlement, des sous-traitants ont été contactés en vue d'assurer une production de briquets et de stylos (pour les activités détruites) qui réponde à nos critères de qualité.
Cette mise en œuvre a été accompagnée par les équipes de l'usine afin d'accélérer au maximum le démarrage de la production chez les sous-traitants.

Les premiers briquets et stylos, à partir des livraisons des sous–traitants, sont sortis dans le courant du mois d'avril.

Les prévisions en terme de reconstruction anticipent une livraison du bâtiment courant août et une réception définitive des ateliers courant décembre.
En parallèle, la capacité de production des sous-traitants monte en puissance et nous escomptons retrouver 25 % de notre capacité initiale en juin/juillet, 50 % en septembre/octobre, 75 % en novembre/décembre et 110 % en janvier/février 2009 (grâce à la poursuite du recours à la sous-traitance).

Les stocks de produits finis existants au moment du sinistre à Faverges et dans les filiales permettent d'assurer une certaine continuité du volant d'affaires et les activités non concernées ou partiellement concernées par l'incendie (maroquinerie, ceintures, accessoires, prêt-à-porter) sont mises en avant afin de pénaliser le moins possible les réseaux de distribution.
En terme de produits, les lancements initialement prévus pour l'exercice 2008-2009 ont été maintenus, même si certains ont été décalés. Ceci concerne notamment « le cuir Diamant », le stylo « Néo-classique », le briquet « Liberté » dédié aux fumeurs de cigares et la ligne de bijoux pour hommes.

1.1. Evolution de l'activité

L'activité de la société mère (S.T.Dupont S.A.) se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

- Analyse du compte de résultat

Les principaux éléments du résultat d'exploitation sont les suivants:
- le chiffre d'affaires net ressort à 56,7 millions d'euros, soit une hausse de 2,0 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de sa position de fournisseur quasi exclusif des produits vendus, S.T.Dupont S.A. supporte le poids du recul de l'activité briquets et instruments à écrire constaté en consolidé du fait de l'incendie de l'usine de Faverges, partiellement compensé par la croissance des autres activités (maroquinerie, accessoires et prêt-à-porter) ;
- Les autres produits d'exploitation sont en léger recul à + 12,5 millions d'euros contre + 13,8 millions d'euros pour l'exercice précédent) ;
- les achats et variations de stocks de marchandises et matières premières augmentent de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent ;
- les autres achats et charges externes restent stables en valeur;
- les frais de personnel sont en recul de – 6,8 % compte tenu de l'effet report de la mise en œuvre du plan social commencé au cours du second semestre de l'exercice 2006-2007 et terminé durant l'exercice 2007-2008;
- les dotations aux amortissements et provisions ressortent à 12,3 millions d'euros en 2007-2008 contre 9,1 millions d'euros en 2006-2007. Elles concernent principalement les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que la provision pour garantie.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation de l'exercice est négatif à - 8,9 millions d'euros contre une perte de -7,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à - 2,7 millions d'euros (- 1,2 million d'euros en 2006-2007). Cette variation est la conséquence combinée d'une baisse des dividendes encaissés sur l'exercice (- 0,4 million d'euros), de l'augmentation des provisions sur actifs financiers (- 0,3 million d'euros) et de l'augmentation des différences de change sur l'exercice (- 0,6 million d'euros).

Le résultat exceptionnel affiche un profit de 9,3 millions d'euros pour l'exercice (+ 4,4 millions d'euros pour l'exercice précédent) du fait, notamment, des indemnités à recevoir de la part des assurances suite au sinistre (11,2 millions d'euros) et des pertes liées à l'incendie (2,4 millions d'euros).

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort à - 2,2 millions d'euros contre – 4,0 millions d'euros en 2006-2007.

- Analyse de la structure financière

Au niveau de la structure financière, les principales variations constatées sont les suivantes :
- La capacité d'autofinancement ressort à – 9,6 millions d'euros à fin mars 2008, contre – 12,4 millions d'euros pour l'exercice précédent.
- La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive à + 5,1 millions d'euros du fait des indemnités à recevoir suite au sinistre.
- Les décaissements nets liés aux flux d'investissement sont en augmentation sur l'exercice (- 2,9 millions d'euros contre - 2,0 millions d'euros en 2006-2007) du fait de la reconstruction de l'outil industriel suite au sinistre. Cette reconstruction a commencé sur la fin de l'exercice et les investissements principaux interviendront sur l'exercice 2008-2009.
- La variation de trésorerie issue des opérations de financement ressort à - 1,5 million d'euros, principalement du fait du paiement des intérêts sur l'emprunt OCEANE.

Globalement, la trésorerie se dégrade de – 8,9 millions d'euros sur l'exercice.

- Analyse du bilan

Au niveau bilanciel, les principaux éléments concernent :
- la baisse des stocks nets (- 0,9 millions d'euros) du fait de l'augmentation des provisions pour dépréciation qui est la conséquence indirecte du sinistre dans la mesure où un certain nombre de références dont la production ne pouvait être assurée à court terme ont été sortis de collection, ce qui a généré la constitution de provisions pour dépréciation;
- les autres créances passent de 3,3 millions d'euros au 31 mars 2007 à 10,6 millions au 31 mars 2008 compte tenu des indemnités d'assurance à recevoir suite au sinistre.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la poursuite de l'analyse de nos réseaux de distribution, nous avons été conduit à dénoncer notre contrat de distribution pour les U.S.A., venant à échéance à fin mai 2008, dans la mesure où le partenaire actuel ne nous a pas semblé en mesure d'atteindre nos objectifs sur ce marché.
La réflexion sur le mode de distribution aux U.S.A. est en cours à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2007-2008.

1.3. Perte de la moitié du capital social

Au 31 mars 2008, les capitaux propres de S.T.Dupont France SA étant inférieurs à la moitié du capital social, il sera demandé aux actionnaires lors de l'AGM du 12 septembre 2008 de se prononcer sur la poursuite de l'activité.

1.4. Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social

Les Assemblées Générales des 7 septembre 2007 et 28 novembre 2007 ont accordées au Directoire des délégations en vue d'augmenter le capital social :

Objet de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation
Résolution n° 9 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 10 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007

Objet de la délégation	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Durée de la délégation
Résolution n° 11 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 13 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation du montant de l'émission initiale en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Dans la limite de 15% de l'émission initiale et du plafond de 2 100 000 euros	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 14 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 15 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	10 % du capital	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 16 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l' émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société	2 100 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 17 de l'AGM du 07/09/2007 Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	2 10 000 €	26 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 18 de l'AGM du 07/09/2007 Attribution d'options d'achat d'actions	2 % du capital social	38 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 19 de l'AGM du 07/09/2007 Attribution d'options de souscription d'actions	7 % du capital social	38 mois à compter du 07/09/2007
Résolution n° 1 de l'AGE du 28/11/2007 Autorisation d'attribuer gratuitement des actions du groupe	5 % du capital social	38 mois à compter du 28/11/2007

Aucune de ces délégations n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice 2007-2008

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Général

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des nouvelles règles relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, exposés ci-après :
- continuité d'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2006/2007.

Les comptes sont établis conformément au PCG (art 531-1) et aux principes comptables généralement admis.

La préparation des comptes sociaux nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par S.T.Dupont S.A. Ceux-ci sont utilisés à des fins de production ou de fourniture des biens ou services dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels répondant aux critères d'immobilisation correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation.

Immobilisations incorporelles	Durée
Droit au bail	durée du bail
Frais de collection prêt à porter	6 mois
Moules et empreintes	3 ans
Logiciels	de 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

La Société a appliqué à compter du 1er avril 2005 le règlement CRC n° 2004-6 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'impact de ce changement de méthode lié au calcul des amortissements rétroactivement à cette date a été comptabilisé par les capitaux propres.

Les droits au bail sont amortis sur la durée du bail, à compter de l'entrée dans les lieux avec effet rétroactif au 1er avril 2005. Auparavant ils ne faisaient pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation était constituée dans le cas où leur valeur probable de réalisation déterminée sur la base de rapports d'experts devenait inférieure à leur valeur comptable

Les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin sont constatés en immobilisations incorporelles et amortis sur 6 mois.

Les frais de moules et empreintes assimilables à des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur trois ans.

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs incorporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant et, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, et de tester annuellement la valeur recouvrable de toute immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et de toute immobilisation incorporelle qui n'est pas encore mise en service.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
Constructions	30 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20 - 25 ans
Mobilier	3 - 10 ans
Matériel et outillage	3 - 8 ans
Agencements, aménagements, installations	5 - 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro- informatique	3 ans

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs corporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, dès lors qu'apparaissent des indicateurs de perte ou de reprise de valeur les affectant.

2.4. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont passés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs pour l'entreprise et amortis sur une durée de 3 ans.

2.5. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (ou de leur valeur réévaluée) ou de leur valeur d'usage.

Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en charges financières. Les reprises sur provisions sont comptabilisées en produits financiers.

2.6. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production, et de leur valeur vénale (valeur nette de réalisation ou coût de remplacement). Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts sur la base " premier entré-premier sorti ". L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise. Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La Société procède à une reprise totale de la provision de l'exercice précédant pour re-doter la provision de l'exercice.

2.7. Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée.

2.8. Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement

Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois, et les valeurs mobilières de placement ne comprennent que des parts de FCP monétaires libellés en euros.

Les valeurs mobilières de placement comprennent d'une part des actions d'autocontrôle et d'autre part, des sicav monétaires.

Les actions auto-détenues ont été acquises dans le cadre réglementaire de la régularisation des cours boursiers puis, compte tenu de l'arrêt du contrat de liquidité, affectées à la conversion des OCEANE. Elles sont inscrites en valeurs mobilières de placement et sont évaluées par rapport à la moyenne des derniers cours de bourse du dernier mois de l'exercice et les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation à caractère financier.

2.9. Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités non diminuées des découverts bancaires.

2.10. Comptes de régularisation

Ils correspondent pour l'essentiel aux frais d'émission de l'Océane qui sont amortis sur la durée de l'emprunt et aux charges constatées d'avance.

2.11. Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties aux taux en vigueur à la date de chacune des transactions. Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.
Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en " écarts de conversion " au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques calculée après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains de change latents, par contre, ne sont pas comptabilisés en produits financiers dans le compte de résultat.

2.12. Provision pour garantie

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est ajustée annuellement sur la base des taux de retour historiques des produits vendus.

2.13. Autres provisions

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la Société a une obligation vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations (indemnités de licenciements, pré retraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques.
Dès lors qu'un litige avec un tiers identifié existe, une provision pour risques est comptabilisée sur la base d'une estimation du montant de ce risque à partir des éléments dont le Groupe dispose au moment de l'arrêté des comptes.

2.14. Engagements vis-à-vis du personnel

- Engagements de retraite

A leur départ, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la loi et aux conventions collectives de la Société.

La couverture des droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite est confiée à une compagnie d'assurance qui supporte les coûts entraînés par le départ des personnes.

L'engagement technique a été évalué selon une méthode actuarielle à 2 665 milliers d'euros au 31 mars 2008 dont 626 milliers d'euros couverts par le fonds d'assurance et 2 039 milliers d'euros couverts par une provision dans les comptes au 31 mars 2008.

Le coût des engagements de retraite est pris en charge dans le compte de résultat afin de répartir le coût régulièrement sur la carrière des employés.

- Engagements de mutuelle

La Société comptabilise les engagements destinés à couvrir les dépenses de mutuelle pour les retraités partis en retraite avant le 1er janvier 2001 (elle ne couvre pas les dépenses de mutuelle pour le personnel partant en retraite après le 31 décembre 2000).

La provision s'élève à 922 milliers d'euros au 31 mars 2008.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Frais d'Établissement	59	59
Marques	697	697
Droits au bail	3 506	3 862
Frais de Développement	1 317	1 082
Autres immobilisations incorporelles	5 861	5 643
TOTAL VALEUR BRUTE	**11 440**	**11 343**
Frais d'Établissement	(59)	(59)
Marques	(175)	(175)
Droits au bail	(3 506)	(3 534)
Frais de Développement	(782)	(565)
Autres immobilisations incorporelles	(5 128)	(4 541)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(9 650)**	**(8 874)**
Frais d'Établissement	0	0
Marques	(522)	(522)
Droits au bail	0	(128)
Frais de Développement	(22)	(177)
Autres immobilisations incorporelles	(517)	(1 070)
TOTAL DEPRECIATIONS	**(1 061)**	**(1 896)**
Frais d'Établissement	0	0
Marques	0	0
Droits au bail	0	200
Frais de Développement	513	341
Autres immobilisations incorporelles	216	32
TOTAL VALEUR NETTE	**729**	**573**

Les « Marques » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure et font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

Le poste « Droit au bail » comprend une boutique en « propre », avenue Montaigne, à Paris.

Les « Frais de Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant ainsi que les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin.

Les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

Au 30 septembre 2005, la Société a été conduite à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable. Les tests de valeur effectués par un expert indépendant ont conduit à constater une dépréciation à hauteur 3,2 millions d'euros sur l'exercice 2005-2006.

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles dépréciées à 100 % au 30 septembre 2005, le Directoire a arrêté une méthode définissant les conditions à respecter en vue d'une éventuelle reprise de provision, à savoir:

- la reprise de la croissance du chiffre d'affaires, gage d'une valorisation effective des actifs ;
- un résultat opérationnel consolidé à l'équilibre pendant une période suffisamment significative (12 mois) pour qu'il puisse être considéré comme pérenne.

Au 31 mars 2008, compte tenu de l'incendie survenu à l'usine de Faverges, les critères permettant une reprise de la provision n'étaient pas réunis.

Afin d'être en conformité avec le CNC et, nonobstant la provision pour perte de valeur, les immobilisations sont amorties suivant le plan d'amortissement initial (la durée fiscale légale est égale à la durée économique comptable) en dotations exceptionnelles et une reprise de dépréciation d'un montant identique est constatée pour neutraliser cette dotation.

Immobilisations incorporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2007	59	697	3 862	1 082	5 643	11 343
Acquisitions				473	238	711
Cessions			(356)	(283)	(18)	(657)
Autres				45	(2)	43
au 31/03/2008	59	697	3 506	1 317	5 861	11 440

(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
AMORTISSEMENTS						
au 31/03/2007	(59)	(175)	(3 534)	(565)	(4 541)	(8 874)
Dotations			(6)	(473)	(603)	(1 082)
Reprises			34	256	16	306
au 31/03/2008	(59)	(175)	(3 506)	(782)	(5 128)	(9 650)

(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES						
au 31/03/2007		(522)	(128)	(177)	(1 070)	(1 896)
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en produits			128	155	554	837
au 31/03/2008	0	(522)	0	(22)	(517)	(1 061)

(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE						
au 31/03/2007	0	0	200	341	32	573
au 31/03/2008	0	0	0	513	216	729

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Terrains	162	162
Constructions	3 752	4 221
Agencements	4 143	5 049
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	15 353	19 262
Autres Immobilisations	7 320	8 045
Immobilisations corporelles en cours	979	726
TOTAL VALEUR BRUTE	**31 709**	**37 465**
Terrains	0	0
Constructions	(2 106)	(2 472)
Agencements	(1 919)	(2 294)
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	(10 210)	(12 515)
Autres Immobilisations	(5 606)	(5 955)
TOTAL AMORTISSEMENTS	**(19 841)**	**(23 236)**
Terrains	(162)	(162)
Constructions	(1 646)	(1 749)
Agencements	(1 792)	(2 702)
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	(4 241)	(6 384)
Autres Immobilisations	(1 023)	(1 929)
Immobilisations corporelles en cours	0	0
TOTAL DEPRECIATIONS	**(8 864)**	**(12 926)**
Terrains	0	0
Constructions	0	0
Agencements	432	52
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	902	362
Autres Immobilisations	691	161
Immobilisations corporelles en cours	979	726
TOTAL VALEUR NETTE	**3 004**	**1 301**

La valeur brute des immobilisations corporelles diminue de 5 755 milliers d'euros qui se justifie par

- des acquisitions pour un montant de 2 207 milliers d'euros dont 1 510 milliers d'euros sur le centre industriel
- des mises au rebut et cession pour 7 966 milliers d'euros dont 6 047 milliers d'euros correspondent à la sortie des immobilisations suite au sinistre sur le centre industriel.

Les « Autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du mobilier, des agencements divers et des meubles de présentoirs en France.

Au 30 septembre 2005, la Société a été conduite à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable. Les tests de valeur effectués par un expert indépendant ont conduit à constater une dépréciation à hauteur 16,5 millions d'euros.

En ce qui concerne les immobilisations corporelles dépréciées à 100 % au 30 septembre 2005, le Directoire a arrêté une méthode définissant les conditions à respecter en vue d'une éventuelle reprise de provision, à savoir:

- la reprise de la croissance du chiffre d'affaires, gage d'une valorisation effective des actifs ;
- un résultat opérationnel consolidé à l'équilibre pendant une période suffisamment significative (12 mois) pour qu'il puisse être considéré comme pérenne.

Au 31 mars 2008, compte tenu de l'incendie de l'usine de Faverges, les critères permettant une reprise de la provision n'étaient pas réunis.

Afin d'être en conformité avec le CNC et, nonobstant les provisions pour perte de valeur, les immobilisations sont amorties suivant le plan d'amortissement initial (la durée fiscale légale est égale à la durée économique comptable) en dotations exceptionnelles et une reprise de dépréciation d'un montant identique est constatée pour neutraliser cette dotation.

Immobilisations corporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2007	**162**	**4 221**	**5 049**	**19 703**	**8 330**	**37 465**
Acquisitions			5	1 203	999	2 207
Cessions ou mise au rebus		(470)	(1 329)	(4 719)	(1 448)	(7 966)
Autres			418	(29)	(386)	3
au 31/03/2008	**162**	**3 751**	**4 143**	**16 158**	**7 496**	**31 709**

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
AMORTISSEMENTS						
au 31/03/2007		**(2 472)**	**(2 294)**	**(12 515)**	**(5 955)**	**(23 236)**
Dotations		(99)	(295)	(999)	(761)	(2 154)
Reprises suite à cession ou mise au rebus		465	670	3 305	1 109	5 549
au 31/03/2008		**(2 106)**	**(1 919)**	**(10 210)**	**(5 606)**	**(19 841)**

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc-tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES						
au 31/03/2007	**(162)**	**(1 749)**	**(2 702)**	**(6 384)**	**(1 929)**	**(12 926)**
Reprise de perte de valeur en produits		104	910	2 143	906	4 062
au 31/03/2008	**(162)**	**(1 646)**	**(1 792)**	**(4 241)**	**(1 023)**	**(8 864)**
Valeur Nette Comptable						
au 31/03/2007	**0**	**0**	**52**	**804**	**446**	**1 301**
au 31/03/2008	**0**	**0**	**432**	**1 707**	**867**	**3 004**

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Titres de Participation	18 502	18 502
Créances rattachées à des Participations	109	104
Autres immobilisations financières	466	193
TOTAL VALEUR BRUTE	**19 077**	**18 799**
Titres de Participation	(7 743)	(7 475)
Créances rattachées à des Participations	0	0
Autres immobilisations financières	(39)	0
TOTAL PROVISIONS	**(7 782)**	**(7 475)**
Titres de Participation	10 759	11 027
Créances rattachées à des Participations	109	104
Autres immobilisations financières	427	193
TOTAL VALEUR NETTE	**11 295**	**11 324**

Les autres immobilisations financières comprennent les dépôts de garantie pour 424 milliers d'euros et les titres auto-détenus pour 42 milliers d'euros.
La valeur nette des titres auto-détenus ressort à 3 milliers d'euros.
Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent au 31 mars 2008 à 7 743 milliers d'euros, dont 2 292 milliers d'euros pour STD Investments Pte Ltd, 1 498 milliers d'euros pour S.T.Dupont Inc., 513 milliers d'euros pour S.T.Dupont Benelux, 375 milliers d'euros pour S.T.Dupont U.K., 157 milliers d'euros pour S.T.Dupont Italie, 2 080 milliers d'euros pour S.T.Dupont Deutschland GmbH, 293 milliers d'euros pour S.T.Dupont Malaysia Sdn Bhd, 373 milliers d'euros pour STD Singapour et pour 128 milliers d'euros pour S.T.Dupont Japan.

La variation des provisions, au titre de l'exercice, s'élève à 307 milliers d'euros.

6. STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Matières premières	3 864	3 080
Produits en-cours / semi-ouvrés	5 582	6 134
Marchandises et Produits finis	9 720	10 153
Pièces détachées et consommables	938	839
TOTAL VALEUR BRUTE	**20 104**	**20 206**
Provision pour Dépréciation	**(7 205)**	**(6 433)**
TOTAL VALEUR NETTE	**12 899**	**13 773**

7. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement à moins d'un an et s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Clients et comptes rattachés	22 994	19 771
Effets à recevoir	21	66
TOTAL VALEUR BRUTE	**23 015**	**19 837**
Provision pour Dépréciation	**(9 541)**	**(7 262)**
TOTAL VALEUR NETTE	**13 474**	**12 575**

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Moins d'un an	21 017	18 313
Plus d'un an	1 998	1 524
TOTAL	**23 015**	**19 837**

La variation de la provision sur l'exercice s'élève à 2 279 milliers d'euros.

8. AUTRES CREANCES

Les autres créances s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Etat, Impôt sur les bénéfices	621	483
Etat, TVA récupérable	1 320	907
Avances et Acomptes sur commandes	424	200
Autres	8 253	1 642
TOTAL VALEUR BRUTE	**10 618**	**3 232**
Provision Autres Débiteurs	(32)	0
TOTAL VALEUR NETTE	**10 586**	**3 232**

Les créances sont toutes à moins d'un an, sauf les créances « Etat, Impôts sur les bénéfices » qui se répartissent en court terme pour 157 milliers d'euros et en long terme pour 464 milliers d'euros.

Les autres créances intègrent principalement les indemnités d'assurance à recevoir à hauteur de 6 183 milliers d'euros et les redevances.

9. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Actions S.T.Dupont en propre	1 000	42
Certificats de dépôts et parts de FCP	7 766	20 067
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**8 766**	**20 109**
Comptes courants bancaires	3 806	1 292
TOTAL VALEUR BRUTE	**12 572**	**21 401**
Provisions	(433)	(98)
TOTAL VALEUR NETTE	**12 139**	**21 303**

10. ACTIONS AUTO-DETENUES

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'attribution d'actions gratuites, la Société a acquis sur le marché 2 324 649 actions durant les mois d'octobre et novembre 2007 pour une contre-valeur de 1 000 000 d'euros. Ajoutées aux 11 908 actions détenues au 31 mars 2007 et affectées à la conversion des OCEANE, classées en immobilisations financières (note 5), la Société détient au 31 mars 2008, 2 336 557 actions.
La valeur nette des actions auto-détenues au 31 mars 2008 ressort à 628 milliers d'euros.
Cette valeur de marché a été déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de mars 2008.

11. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Charges constatées d'avance	400	477
Frais d'émission de l'OCEANE	177	355
Écart de conversion actif	236	156
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	**813**	**988**

12. CAPITAL SOCIAL

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Capital (en milliers d'euros)	21 231	21 231
Valeur nominale (en euros)	0,05	0.05
Nombre d'actions	424 622 305	424 622 305

Au 31 mars 2008, le capital social de S.T.Dupont S.A. s'élève à 21 231 115,25 euros et se décompose en 424 622 305 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune.

13. PRIMES

L'analyse des primes est la suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Primes d'émission	429	429
TOTAL	**429**	**429**

14. RESERVES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

Ce poste se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Réserve légale	31	31
Autres réserves	2 942	2 942
Report à nouveau	(12 310)	(8 321)
Résultat de l'exercice	(2 199)	(3 989)
TOTAL	**(11 536)**	**(9 337)**

15. PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Le 6 décembre 2007, le Directoire de ST Dupont a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de certains salariés du groupe. Ces actions, dont l'attribution est soumise à la réalisation d'objectifs opérationnels, sont acquises au bénéficiaire au terme d'une période de deux ans sous condition de présence effective (sauf cas particuliers : décès, invalidité, retraite). Les conditions d'attribution liées à la réalisation d'objectifs opérationnels ont été déterminées par référence au budget des exercices 2007-2008 et 2008-2009 en termes d'EBIT consolidé.

Le tableau suivant détaille le pourcentage d'actions acquises en fonction des objectifs prévus :

Conditions de performance	2007-2008	2008-2009
- Réalisation de l'objectif d'EBIT ‹ 80%	0%	0%
-80% › Réalisation de l'objectif d'EBIT ‹ 100%	25% des actions attribuées gratuitement	25% des actions attribuées gratuitement
- Réalisation de l'objectif d'EBIT › 100%	50% des actions attribuées gratuitement	50% des actions attribuées gratuitement

Evolution du nombre d'actions

Les opérations intervenues portant sur le plan d'attribution gratuite d'actions se résument comme suit :

	Actons gratuites	
	Nombre d'actions	**Durée résiduelle moyenne avant attribution définitive des actions**
Solde au 31/03/2007	**-**	**-**
- attribuées le 6 décembre 2007	2 324 649	1.7 an
- annulées	-	-
- exercées	-	-
Solde au 31/03/2008	**2 324 649**	**1,7 an**

16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires	Provisions pour autres risques	Provisions pour autres charges	Provisions pour retraites et autres engagements et avantages	Total provisions
Au 31/03/06	**1 507**	**16 514**	**748**	**386**	**2 278**	**21 433**
Dotations	327	5 350	679	53	632	7 041
Reprises Utilisées	(634)	(2 879)	(279)	(240)	(97)	(4 129)
Reprises non utilisées	0	(9 886)	(231)	(60)	0	(10 177)
Au 31/03/07	**1 200**	**9 099**	**917**	**139**	**2 813**	**14 168**
Dotations	159		1 006	178	249	1 592
Reprises Utilisées	(492)	(2 119)	(435)	(167)	(101)	(3 314)
Reprises non utilisées	0	(646)	(89)	0	0	(735)
Au 31/03/08	**867**	**6 334**	**1 399**	**150**	**2 961**	**11 711**

Les provisions pour autres charges représentent principalement les provisions constituées au titre du plan d'attribution d'actions gratuites.

La provision pour retraite et autres avantages accordés aux employés augmente de 148 milliers d'euros à la dotation normale de l'exercice.

Les provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires ressortent à 6 384 milliers d'euros, en baisse de 2 715 milliers d'euros. Cette variation s'explique par la poursuite de la mise en œuvre effective du plan de sauvegarde de l'emploi.
Par ailleurs, dans le cadre, notamment, de la mise en œuvre du plan d'affaires, S.T.Dupont a été conduit à revoir au cours des deux derniers exercices l'ensemble de ses relations avec ses partenaires (clients, fournisseurs, distributeurs,...) et à résilier un certain nombre de contrats dans l'intention d'optimiser sa performance avec lesdits partenaires.
Dans ce cadre, le 2 aout 2007 S.T.Dupont S.A. a été assigné devant le Tribunal de Commerce de Paris par son ancien distributeur pour l'Europe de l'Est à hauteur de 11,4 millions d'euros.
Les montants provisionnés ont été déterminés sur la base de notre meilleure estimation des risques encourus
Conformément à l'Article 531-2/4 du PCG, nous ne communiquons pas de manière détaillée sur les risques afin de ne pas obérer notre capacité d'action dans la gestion des dossiers concernés.

17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Découverts bancaires	1 130	984
Emprunt obligataire convertible	23 593	23 593
Autres dettes financières	31	36
TOTAL	**24 754**	**24 613**

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Court Terme	2 674	2 533
Long Terme	22 080	22 080
TOTAL	**24 754**	**24 613**

A fin mars 2008, la Société S.T.Dupont S.A. est endettée principalement à taux fixe. Son endettement est principalement constitué par l'emprunt obligataire OCEANE qui porte intérêt au taux fixe de 7 %.

Au 31 mars 2008, sur la base de la position de clôture, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact favorable sur la charge nette annuelle de financement du Groupe d'environ 191 milliers d'euros, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable.

18. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le 14 avril 2004, S.T.Dupont a émis 4 756 871 obligations à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) au prix de 4,73 euros.
Ces obligations ont été souscrites à hauteur de 71,55 % par D and D International B.V., l'actionnaire majoritaire. Les obligations seront remboursées en totalité le 1er avril 2009.
La Société étudie actuellement les moyens à mettre en œuvre pour assurer le besoin de financement lié au remboursement de cet emprunt. Dans ce contexte, Broad Gain Investments Limited, actionnaire ultime de S.T.Dupont, a confirmé son intention de fournir le soutien nécessaire pour assurer le remboursement intégral de l'emprunt OCEANE et, plus particulièrement si la recherche de financement n'aboutissait pas d'utiliser la part d'emprunt OCEANE lui revenant (71,55 %) pour assurer le financement nécessaire au remboursement et à la poursuite des activités dans les 12 mois suivant l'approbation des comptes clos au 31 mars 2008.

Les 4 756 871 obligations ont été émises au pair, soit 4,73 euros par obligation (valeur nominale de 1,6 euros par obligation, assortie d'une prime de remboursement de 3,13 euros par obligation).

Cet emprunt d'une valeur nominale de 22 500 milliers d'euros porte un intérêt de 7 % payable à terme échu le 1er avril de chaque année. La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2007-2008, payée le 1er avril 2008 s'élève à 1 543 milliers d'euros.
Aucune demande de conversion d'obligations en actions n'a été formulée au cours de l'exercice 2007-2008.

19. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes sont principalement à moins d'un an et se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Fournisseurs et comptes rattachés	8 818	5 499
Effets à payer sur biens et services	620	1 043
TOTAL	**9 438**	**6 542**

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Court Terme	9 438	6 542
TOTAL	**9 438**	**6 542**

La progression du poste fournisseur par rapport à l'exercice précédent correspond notamment à l'impact du redressement financier de S.T.Dupont permettant la reprise normale des relations avec certains fournisseurs qui avaient réduit leur crédit inter-entreprise lors de la crise des années 2005-2006.

20. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Ce poste se ventile de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Autres dettes fiscales et sociales	6 040	5 392
TOTAL	**6 040**	**5 392**

21. AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	326	262
Effets à payer sur immobilisations	80	37
Autres dettes	2 126	1 690
TOTAL	**2 532**	**1 989**

Les autres dettes correspondent principalement aux rabais, remises et ristournes et aux commissions à payer au titre des engagements commerciaux et aux provisions pour bonus.

22. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ce compte comprend les écarts de conversion passif.

23. ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Le détail des charges et produits exceptionnels se décompose comme suit :

Produits exceptionnels	31/03/2008	31/03/2007
CATS/CASA	148	300
Reprise de provisions sur autres immobilisations	2 565	4 825
Cession immobilisations	220	19
Reprise de provision suite au Plan d'affaires	2 764	12 766
Reprises provisions	366	441
Autres	253	101
Reprise de provision pour perte de valeur suite au Sinistre	1 850	0
Indemnité Assurance	11 183	0
Total	**19 349**	**18 451**
Charges exceptionnelles		
Plan d'affaires	2 119	8 266
Perte sur cession autres immobilisations	379	447
Perte sur créances	401	173
CATS/CASA	10	53
Provisions pour risques	65	255
Dotation exceptionnelle aux amortissements	2 563	4 825
Autres	262	57
Perte sur cessions Sinistres	2 083	0
Incendie	2 129	0
Total	**10 011**	**14 076**

Les principales composantes des charges et produits exceptionnels concernent la continuation de la mise en œuvre du plan d'affaires et les conséquences du sinistre.
Les charges exceptionnelles liées au plan d'affaires concernent les coûts réels engagés ainsi que l'impact des dotations aux provisions pour risques constituées suite à la revue stratégique relative au circuit de distribution et fournisseurs.
Des dotations aux amortissements exceptionnelles sur immobilisations ont été enregistrées, pour des contraintes fiscales, suite à l'impact des tests de valeur comptabilisés au 31 mars 2006. Une reprise de provision pour dépréciation d'un montant identique a été comptabilisée dans la rubrique « reprise de provisions sur immobilisations ».
Les charges exceptionnelles comprennent les valeurs nettes comptables des immobilisations sorties suite au sinistre ainsi que les charges exceptionnelles engagées suite au sinistre et la destruction du stock.

24. EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

24.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T.Dupont S.A. sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont les taux de change. La localisation géographique de plusieurs de ses clients export comme celle des entités juridiques filiales du Groupe, dont les principales (Hong-Kong et Japon) sont facturées dans leurs monnaies de tenue de comptes (monnaies principalement liées au dollar US et au yen) représentant 26 % du CA en 2007-2008). Une appréciation de 1 % des devises différentes de l'euro engendrerait une baisse du chiffre d'affaires net du Groupe d'environ 155 milliers d'euros, et aurait un impact négatif de 87 milliers d'euros sur le résultat net consolidé.

Les résultats de la Société mère sont également sensibles à la conjoncture économique dont les effets sont particulièrement sensibles sur la demande pour les produits de luxe.

24.2. Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, la Société mère peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Comme défini par la politique financière du Groupe, il s'agit principalement de swaps de taux et de devises, de contrats à terme et d'options. Il n'existe pas d'opération en cours au 31 mars 2008.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, et qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de la Société mère font l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

La Trésorerie du Groupe assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Elle procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

24.3. Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le yen et le dollar de Hong Kong).

La couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et à terme, et par voie d'options dans la mesure où la Société mère couvre également ses flux prévisionnels à caractère hautement probable.

24.4. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie de la Société mère est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux d'intérêt au jour le jour.

24.5. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La Société mère était jusqu'alors endettée à long terme principalement au travers de l'emprunt obligataire conclu en 2004 à taux fixe (7 %) et libellé en euros. Cet emprunt venant à échéance le 1er avril 2009, l'endettement à long terme de la Société se limite désormais, au 31 mars 2008, aux seuls emprunts amortissables contractés auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse en 2001 et 2002, pour un capital restant dû cumulé au 31 mars 2008 de 30 milliers d'euros.

Aucun instrument dérivé n'a été utilisé à effet de couverture durant l'exercice clos au 31 mars 2008, comme lors des deux exercices précédents.

24.6. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

L'émission obligataire 2004 constitue le poste significatif de la dette. Cette dette à taux fixe n'a pas fait l'objet d'un swap de couverture. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, comme durant les exercices 2005-2006 et 2006-2007, aucun instrument financier n'a été utilisé à effet de couverture concernant les autres dettes financières non courantes, contrats de location financement compris.

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

Exercice (en milliers d'euros)	**31/03/2008**	**31/03/2007**
Coût de la dette nette	(1 176)	(1 123)
Translation des taux d'intérêt de :		
+ 10 points de base	7	19
- 10 points de base	(7)	(19)
+ 100 points de base	73	191
- 100 points de base	(73)	(191)

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change aura été influencée durant l'exercice 2007-2008 par la non-couverture du risque de change transactionnel, étant rappelé que la Société mère n'a pas bénéficié de lignes de couverture de change sur l'exercice, lignes annulées par les partenaires bancaires depuis les difficultés financières de S.T.Dupont à la fin de l'année civile 2005.

Elle s'est reflétée par l'impact significatif des différences de change sur le résultat de la Société au cours des trois derniers exercices, du fait des fluctuations monétaires importantes du dollar (perte de 1 343 milliers d'euros en 2007-2008, perte de 742 milliers d'euros en 2006-2007, perte de 353 milliers d'euros en 2005-2006).

En l'absence de facilités bancaires permettant la souscription de contrats de couverture, les comptes de la Société mère S.T.Dupont S.A. laissent ressortir une position en devises globale non couverte au bilan (illustrée dans le tableau suivant) pour un montant de 9 087 milliers d'euros. Les écarts notables par rapport aux 9 908 milliers d'euros et aux 6 770 milliers d'euros enregistrés respectivement au 31 mars 2007 et 31 mars 2006, tiennent à la fois au rachat des parts d'OPCVM détenues en devises étrangères à la clôture de l'exercice 2006-2007, dont la valeur a été cédée sur le marché au moyen de ventes de devises au comptant, et inversement à la dette de S.T.Dupont K.K. (Japon) vis-à-vis de la Société mère.

Au 31 mars 2008 (en milliers d'euros)	**USD**	**JPY**	**CHF**	**HKD**	**GBP**	**Autres devises**
Total actifs	1 387	5 893	964	974	690	2
Créances commerciales	*1 333*	*5 878*	*908*	*419*	*562*	
Trésorerie	*54*	*15*	*56*	*555*	*128*	*2*
Total passifs	(293)	(250)	(153)	(2)	(124)	0
Dettes commerciales	*(293)*	*(29)*	*(153)*	*(2)*	*(106)*	
Trésorerie		*(221)*			*(18)*	
Position nette avant gestion	**1 093**	**5 643**	**811**	**972**	**566**	**2**
Position hors bilan						
Position nette après gestion	**1 093**	**5 643**	**811**	**972**	**566**	**2**

Au 31 mars 2007 (en milliers d'euros)	**USD**	**JPY**	**CHF**	**HKD**	**GBP**	**Autres devises**
Total actifs	4 442	2 838	1 483	551	838	2
Créances commerciales	*1 382*	*2 778*	*887*	*541*		
Trésorerie	*3 060*	*60*	*596*	*10*	*838*	*2*
Total passifs	(126)	(95)	(24)	(1)	0	0
Dettes commerciales	*(126)*	*(95)*	*(24)*	*(1)*		
Position nette avant gestion	**4 316**	**2 743**	**1 459**	**550**	**838**	**2**
Position hors bilan						
Position nette après gestion	**4 316**	**2 743**	**1 459**	**550**	**838**	**2**

A la suite d'un appel d'offres adressé à ses partenaires bancaires, comme à d'autres établissements bancaires de la place, la Société mère a retrouvé, courant deuxième trimestre 2008, des capacités de couverture lui permettant de reprendre la gestion de son risque de change. Le niveau actuel de l'euro par rapport aux autres monnaies n'a pas permis de mettre en œuvre des opérations de couverture du risque de change.

24.7. Gestion du risque de contrepartie

La Société mère apprécie la solidité financière de toute contrepartie bancaire avec laquelle elle souhaite travailler, et juge du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

En outre, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Dès lors, la Société mère considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

24.8. Risques relatifs aux marchés boursiers

La Société mère ne détient pas de participations dans des sociétés cotées, mais un portefeuille de 2 336 557 actions propres comptabilisé dans les livres de la Société, et valorisé au 31 mars 2008 en valeur de marché à environ 631 milliers d'euros. Ce portefeuille a été constitué :

- pour 11 908 titres par le biais d'une convention d'animation conclue auprès d'une Société de Bourse en vue d'assurer l'animation du marché boursier ainsi qu'une liquidité suffisante du titre S.T.Dupont ; devenu inutile après l'augmentation de capital intervenue en juin 2006, ce contrat d'animation a été dénoncé, et les titres réalloués à la conversion éventuelle d'OCEANE ;
- pour les 2 324 649 titres restants par la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 septembre 2007 tel que décrit en section 1.5.3.1 ; ces actions ont été achetées dans le courant de l'exercice en vue de permettre l'attribution d'actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution mis en place par le Directoire en date du 6 décembre 2007 et dont le contenu est détaillé en section 1.5.3.2.

En tant que société cotée, la valeur du Groupe S.T.Dupont est soumise aux aléas des marchés. Le nombre de titres d'autocontrôle, notamment depuis l'augmentation de capital réalisée en juin 2006, fait qu'une décote de 10 % de la valeur de marché du titre S.T.Dupont affecterait les comptes à hauteur de 63 milliers d'euros.

24.9. Risques de liquidité

Depuis la renonciation par la Société mère le 23 avril 2007 aux bénéfices du protocole conclu le 29 mars 2006 entre elle-même, ses banques créancières et l'actionnaire majoritaire, et aux termes duquel les banques créancières de la Société s'engageaient à maintenir leurs concours bancaires (8 638 milliers d'euros) dans les termes et conditions initiaux jusqu'au 30 juin 2007, la Société mère ne bénéficie plus de lignes de crédit auprès de ses partenaires bancaires qui lui permettraient de constituer une réserve de liquidités.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers de la Société mère à la clôture des exercices 2007-2008, 2006-2007 et 2005-2006 :

ACTIF / (PASSIF)

Au 31 mars 2008 (en milliers d'euros)	**A moins d'un an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Dettes financières non courantes après couverture*		(22 074)	(6)	(22 080)
Dettes financières à moins d'un an	(2 674)			(2 674)
Autres passifs financiers courants				
Actions auto-détenues	628			628
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 511			11 511
Montant net	**9 465**	**(22 074)**	**(6)**	**(12 515)**

ACTIF / (PASSIF)

Au 31 mars 2007 (en milliers d'euros)	**A moins d'un an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Dettes financières non courantes après couverture*		(22 069)	(11)	(22 080)
Dettes financières à moins d'un an	(2 533)			(2 533)
Autres passifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 303			21 303
Montant net	**18 770**	**(22 069)**	**(11)**	**(3 310)**

* hors intérêts courus liés à l'emprunt obligataire, déjà inclus dans la rubrique « Dettes financières courantes »

Il est précisé qu'aucune dette n'a été contractée à taux révisable.

Le Groupe étudie actuellement les moyens à mettre en œuvre pour assurer le besoin de financement lié au remboursement de cet emprunt. Dans ce contexte, Broad Gain Investments Limited, actionnaire ultime de S.T.Dupont, a confirmé son intention de fournir le soutien nécessaire pour assurer le remboursement intégral de l'emprunt OCEANE et, plus particulièrement si la recherche de financement n'aboutissait pas d'utiliser la part d'emprunt OCEANE lui revenant (71.55%) pour assurer le financement nécessaire au remboursement et à la poursuite des activités dans les 12 mois suivant l'approbation des comptes clos au 31 mars 2008..

24.10. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

La Société mère est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF) (en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Prêts et avances	424	200
Clients et comptes rattachés (Valeur brute)	23 015	19 837
Autres créances d'exploitation	10 194	3 032
Total	**33 633**	**23 069**

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni respectivement dans la note 7 de l'annexe aux comptes sociaux.

Une fois extrait des « Autres créances d'exploitation » le montant enregistré sur l'exercice au titre de l'indemnité à recevoir des compagnies d'assurances suite au sinistre incendie (6 183 milliers d'euros), le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. La Société mère a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- la mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

25. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2008 (en milliers d'euros)	**Total**	**Échéances et périodes des paiements** A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture	22 075		22 069	6
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	1 548	1 548		
Contrats de location financement	534	328	206	
Obligations contractuelles au bilan	**24 157**	**1 876**	**22 275**	**6**
Contrats de location simple	6 616	1 067	4 232	1 317
Engagements d'achats	1 223	1 223		
Obligations contractuelles hors bilan	**8 350**	**2 801**	**4 232**	**1 317**
Total des obligations contractuelles	**32 507**	**4 677**	**26 507**	**1 323**
Cautions et garanties données sur emprunts	4 708	4 708		
Autres garanties données	1 548	1 548		
Total des autres engagements donnés	**6 256**	**6 256**	**0**	**0**
Autres engagements reçus	9 138	9 138		
Total des engagements reçus	**9 138**	**9 138**	**0**	**0**

Le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation est 28 145 heures.

Au 31 mars 2007 (en milliers d'euros)	**Total**	**Échéances et périodes des paiements** A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture	22 080		22 069	11
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	1 549	1 549		
Contrats de location financement	359	275	84	
Obligations contractuelles au bilan	**23 988**	**1 824**	**22 153**	**11**
Contrats de location simple	7 261	1 032	4 091	2 138
Engagements d'achats	349	349		
Obligations contractuelles hors bilan	**7 610**	**1 381**	**4 091**	**2 138**
Total des obligations contractuelles	**31 598**	**3 205**	**26 244**	**2 149**
Cautions et garanties données sur emprunts	8 835	8 835		
Autres garanties données	1 739	1 739		
Total des autres engagements donnés	**10 574**	**10 574**	**0**	**0**
Autres engagements reçus	9 427	9 427		
Total des engagements reçus	**9 427**	**9 427**	**0**	**0**

- Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan social. Aucun swap de couverture de la dette obligataire à taux fixe n'a été souscrit depuis l'émission de l'emprunt en avril 2004. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans la rubrique « Dettes courantes ».

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement au siège social (5 438 milliers d'euros), aux boutiques (1 178 milliers d'euros), et aux matériels et véhicules (534 milliers d'euros).

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat. Ces obligations concernent essentiellement les contrats d'achats relatifs à la commande de nouvelles machines suite au sinistre.

- Garanties données sur emprunts

La Société mère garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées, et celle d'Orfarlabo S.A., seule société mise en équivalence. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagés à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des conforts reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 4 708 milliers d'euros au 31 mars 2008.

- Autres garanties données

Dans le cadre de ses opérations courantes et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la Société mère peut prendre part à des accords avec des tiers, filiales incluses. Ces engagements sont pris à des fins commerciales, ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 mars 2008, les deux seuls engagements de cette nature sont une garantie de bonne fin de règlement donnée à un fournisseur par voie de lettre de crédit stand-by pour 24 milliers d'euros, et la lettre de subordination signée avec S.T.Dupont Deutschland GmbH, aux termes de laquelle la Société mère a accepté de subordonner le paiement par la filiale de créances devenues exigibles (à hauteur de 1 524 milliers d'euros) au retour à une meilleure situation financière.

- Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus concernent les lettres d'intention émises par Broad Gain Investments Limited en garantie des facilités accordées par les établissements bancaires avec lequel la Société mère a contracté.

26. CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
France	9 613	9 702
Export	47 066	45 860
TOTAL	**56 679**	**55 562**

27. IMPOTS SUR LES BENEFICES

27.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Montant avant impôts	Impôts sur les sociétés	Montant après impôts
Résultat courant	(1 881)	0	(1 881)
Résultat exceptionnel	(436)	118	(318)
Résultat de l'exercice	**(2 317)**	**118**	**(2 199)**

27.2. Situation fiscale différée

La Société bénéficie de déficits reportables à hauteur de 59 887 milliers d'euros au 31 mars 2008.

28. ÉLEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Participations	10 066	10 299
Créances clients et comptes rattachés	7 123	5 578
Autres créances	1 057	790
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259	330
Autres dettes	9	298
Charges & (Produits) Financiers	(609)	(865)

Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe ainsi que les sociétés appartenant au Groupe Broad Gain.

29. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen inscrit de la Société S.T.Dupont S.A. est le suivant :

		31/03/2008	31/03/2007
France		**452**	**569**
Dont :	*Cadres*	*96*	*86*
	Agents de maitrise- VRP	*11*	*15*
	ETAC-ETA-Ouvriers	*345*	*468*
Etranger		**233**	**235**
Total		**685**	**804**

30. REMUNERATION ALLOUEE AUX ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel tel que défini dans le plan d'affaires de février 2006 et de réussite de la mise en œuvre du plan de réduction des coûts.

30.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2007/2008

MM. Tissot-Dupont et Nüesch ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice. Les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de jetons de présence.

30.2. Rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2007/2008

En Euros	Exercice 2007-2008				
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total
Alain Crevet	-	35 000	-	300 000	335 000
Bernard Rony	170 000	59 000	-	3 050	232 050
Michel Suhard	154 308	52 200	-	3 050	209 558

En Euros	Exercice 2006-2007				
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total
Alain Crevet	-	-	-	175 000	175 000
William Christie	-	75 000	-	226 333	301 333
Christian Gayot	127 385	20 000	-	3 050	150 435
Bernard Rony	179 116	-	-	3 050	182 166
Michel Suhard	134 019	25 000	-	3 050	162 069

Les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants représentent 4 517 euros pour Monsieur Alain Crevet et 3 494 euros pour M. Bernard Rony.

31. ACTIFS EVENTUELS

Suite au sinistre du 5 janvier 2008, S.T.Dupont a mis en œuvre sa garantie pour perte d'exploitation. Compte tenu de l'état d'avancement des négociations avec les compagnies d'assurance, il n'a pas été possible d'évaluer avec suffisamment de précision le montant de l'indemnité à recevoir au titre de la perte d'exploitation pour le 4ème trimestre 2007-2008.
Un actif éventuel représenté par l'indemnité d'assurance pour perte d'exploitation existe au 31 mars 2008.

32. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le cadre de la poursuite de l'analyse de nos réseaux de distribution, nous avons été conduit à dénoncer notre contrat de distribution pour les U.S.A., venant à échéance à fin mai 2008, dans la mesure où le partenaire actuel ne nous a pas semblé en mesure d'atteindre nos objectifs sur ce marché.
La réflexion sur le mode de distribution aux U.S.A. est en cours à la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2007-2008.

33. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations Etrangères	Capital	Réserves après retraitement (débit) / crédit	Q/P du capital détenue	Valeur brute d'inventaire des titres détenus	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires de la période	Résultats de la période	Dividendes encaissés par la société au cours de la période
			en %	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
I- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de ST Dupont S.A.										
1) Filiales (50% au moins du capital détenu par ST Dupont S.A.)										
S.T. Dupont SpA	120 000 €	(635 644) €	100%	156 697	0		1 213 674	2 684 446	179 541	
Italie – Milan										
S.T. Dupont KK	50 000 000 JPY	(115 042 996) JPY	100%							
Japon – Tokyo	319 625 €	(735 412) €	100%	128 248	0			7 487 699	(1 278 034)	
S.T. Dupont LTD	300 000 GBP	(710 902) GBP	100%							
ENGLAND – Oxon	378 909 €	(897 890) €	100%	374 695	0				(18 523)	
S.T. Dupont GmbH	102 300 €	(686 267) €	100%	2 080 148	0		1 524 110	3 694 532	61 148	
ALLEMAGNE - Cologne										
S.T. Dupont Benelux	513 000 €	(2 088 331) €	100%	512 925	0			974 381	(70 180)	
BELGIQUE – Bruxelles										
S.T. Dupont Marketing Ltd	12 780 000 HKD	139 025 479 HKD	100%							
HONG KONG – Kowloon	1 040 716 €	11 321 290 €	100%	9 892 848	9 892 848			12 582 962	3 828 051	
STD Singapour Pte	3 834 884 SGD	(264 045) SGD	100%					-		
SINGAPOUR – Singapour	1 758 176 €	(121 056) €	100%	2 292 026	0		2 533 388		(9 769)	
ST Dupont Inc	1 630 648 USD	(1 434 819) USD	100%				-	-		
USA- New York	1 033 230 €	(909 147) €	100%	1 498 057	0				(199 441)	
STD Dupont DistributionPte	1 385 000 SGD	(1 276 003) SGD	100%							
SINGAPOUR – Singapour	634 980 €	(585 008) €	100%	347 188	0		160 464	798 382	(50 717)	
ST Dupont Malaisia SDN BHD	2 MYR	973 277 MYR	100%				-			
MALAISIE – Malaisie	0 €	192 912 €	100%	435 583	142 979			299 694	(18 717)	
2) Participation (10 à 50% au moins du capital détenu par ST Dupont S.A.)										
Orfarlabo S.A.	1 172 791 €	913 747 €	49%	728 028	693 793		800 000	3 615 235	(293 947)	
ESPAGNE - Madrid										
II- Renseignement globaux concernant les autres filiales et participations (filiales non reprises au paragraphe I-)										
a) Filiales Françaises				38 112	38 112		-	-	1 507	-
b) Filiales Etrangères				17 620	17 620		-	-	655 159	615 840

34. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale

BROAD GAIN Investments Limited
East Ocean Center
98 Granville Road
Kowloon
Hong Kong

3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Aux Actionnaires
S.T.DUPONT
92, boulevard du Montparnasse
75014 PARIS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société S.T. DUPONT S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 18 de l'annexe relative au soutien de l'actionnaire majoritaire dans le cadre du remboursement de l'emprunt OCEANE.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans les notes 23 et 8 de l'annexe, suite au sinistre intervenu à l'usine de Faverges, un produit de 11 183 milliers d'euros dont 6 183 milliers d'euros restant à recevoir, a été constaté dans les comptes de l'exercice au titre de l'indemnisation des actifs détruits lors de l'incendie.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à :

- apprécier l'approche retenue par la Société avec l'aide de ses experts pour déterminer le produit de l'assurance ;
- prendre connaissance de la documentation, des données et hypothèses sur lesquelles la Société s'est basée pour estimer l'indemnité à recevoir;
- revoir les calculs effectués par la Société.

Les discussions n'étant pas encore totalement finalisées notamment en ce qui concerne l'hypothèse relative à la vétusté des matériels détruits, l'indemnisation à recevoir reflète la meilleure estimation de la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette estimation.

- comme indiqué dans les notes 3 et 4 de l'annexe, la Société a maintenu les provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles enregistrées au 30 septembre 2005. Nous avons examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction et avons apprécié le caractère approprié du maintien de ces provisions au 31 mars 2008.

- comme indiqué dans la note 16 de l'annexe, des provisions pour risques ont été constituées au cours des deux derniers exercices pour faire face aux risques d'indemnisation liés à la rupture de certains contrats commerciaux. Ces provisions reflètent les meilleures estimations de la Direction fondées sur les informations disponibles à la date d'arrêté des comptes dans le cadre des procédures en cours. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'approche retenue pour déterminer le montant de ces provisions pour risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 juillet 2008
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par
Christine Bouvry

Ricol, Lasteyrie & Associés

Représenté par
Gilles De Courcel

4. Autres informations à caractère juridique

4.1. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

4.1.1. Déclaration du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 4 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.
J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Paris,
Le 07 juillet 2008

Monsieur Alain Crevet
Président du Directoire, et responsable du document de référence

4.1.2. Responsable du contrôle des comptes

Cf. rapport de gestion section 1.3.5 « Responsable du contrôle des comptes ».
Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale de Versailles.
Le Cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés est membre de la Compagnie régionale de Paris.

4.1.3. Responsable de l'information financière

Michel Suhard,
Relations Investisseurs
Tél. : (33) (0)1 53 91 33 11
Fax : (33) (0)1 53 91 30 83
e-mail : msuhard@st-dupont.com

4.1.4. Documents accessibles au public

Les documents relatifs au groupe S.T.Dupont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public peuvent être consultés au siège de la Société :

S.T.Dupont
Michel Suhard
Relations Investisseurs
92, bd du Montparnasse
75014 Paris

Sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la Société (sous la rubrique finance du site principal www.st-dupont.com) les documents suivants : chiffres clés, rapports annuels, communiqués de presse.

Le document d'information annuel contenant la liste des informations publiées par le groupe S.T.Dupont depuis le 1er avril 2007 a été mis en ligne sur le site de l'AMF. Il est reproduit et mis à jour ci-dessous.

Documents accessibles au public

Date	Contenu du communiqué
14 mai 2007	Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2006-2007
2 juillet 2007	Réallocation des actions d'autocontrôle à la conversion des OCEANE
4 juillet 2007	Résultats 2006-2007
19 juillet 2007	Mise à disposition du document de référence 2006-2007 incluant le rapport sur le contrôle interne, les honoraires d'audit et le programme de rachat d'action
2 août 2007	Chiffre d'affaires 1er trimestre 2007-2008
6 août 2007	Mise à disposition de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte le 7 Septembre 2007,
8 août 2007	Chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2007-2008
10 octobre 2007	Programme de rachat d'actions
12 octobre 2007	Operations sur titres du 10 au 12/10/2007
19 octobre 2007	Operations sur titres du 15 au 19/10/2007
22 octobre 2007	Mise à disposition de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 28 novembre 2007
26 octobre 2007	Operations sur titres du 22 au 26/10/2007
31 octobre 2007	Operations sur titres du 29 au 31/10/2007
6 novembre 2007	Déclaration mensuelle de rachat de titres - octobre 2007
15 novembre 2007	Chiffre d'affaire 2ème trimestre et premier semestre 2007-2008
30 novembre 2007	Résultats consolides du 1er semestre de l'exercice 2007-2008 et avis de mise à disposition du rapport
30 novembre 2007	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et de droits de vote
3 décembre 2007	Démission de M. Walter Wuest de son poste de président du conseil de surveillance
6 janvier 2008	Annonce d'un sinistre au Centre industriel de Faverges
18 janvier 2008	Modification du calendrier de publication des résultats du 3ème trimestre 2007-2008
24 janvier 2008	Résultats consolidés du 3ème trimestre et des 9 premiers mois de l'exercice 2007-2008
23 avril 2008	Modification du calendrier de publication du chiffre d'affaires annuel 2007-2008
25 avril 2008	Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2007-2008
30 juin 2008	Résultats 2007-2008

Calendrier prévisionnel des publications
- 1er Août 2008 : Chiffre d'affaires et activité premier trimestre 2008-2009
- 12 Septembre 2008 : Assemblée générale 2007-2008
- 28 Novembre 2008 : Résultat 1er semestre 2008-2009
- 13 Février 2009 : Chiffre d'affaires et activité troisième trimestre 2008-2009
- 15 Mai 2008 : Chiffre d'affaires annuel 2008-2009
- 30 Juin 2009 : Résultats annuels 2008-2009
- Septembre 2009 : Assemblée générale 2008-2009

4.2. Autres informations de caractère juridique

4.2.1. Histoire et évolution de la Société

Dénomination sociale
S.T.Dupont

Registre du Commerce et des Sociétés
La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 230 829.

Code NAF
366E.

Date de constitution et durée
S.T.Dupont est une société française. Elle a été constituée le 6 octobre 1934 sous forme de Société à Responsabilité Limitée et a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mars 1965, puis en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 1978. Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2033, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Siège social
92, boulevard du Montparnasse – 75014 Paris – Téléphone : 01 53 91 30 00.

Forme juridique
Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code du commerce et par le décret du 23 mars 1967.

Exercice social
L'année sociale commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Commissaires aux Comptes
La Société a, conformément à la loi, nommé deux Commissaires aux Comptes.

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société
Les statuts, comptes et rapports et les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

4.2.2. Acte constitutif et statuts

4.2.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays, directement et indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :
- La fabrication, la vente, la distribution et la promotion d'objets en métaux précieux et de tous les articles de luxe, tels qu'objets de maroquinerie, textiles, horlogerie, cristallerie, joaillerie ou orfèvrerie, articles de prêt-à-porter ou haute couture, articles de voyage, instruments à écrire, objets pour fumeurs, notamment briquets, etc.
- L'assistance aux entreprises dont l'activité comprend l'industrie et le commerce d'articles similaires, qu'ils soient de luxe ou non, notamment "jetables",

- Toute assistance technologique en relation avec l'exploitation des brevets de la Société par des tiers,
- La conception et la réalisation de machines, organes de machines, outillages et appareillages et notamment hydrauliques et pneumatiques et de leurs annexes, en particulier de tous dispositifs de commande de réglage et de contrôle,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
  - la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,
  - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités,
  - la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

4.2.2.2. Organes de Direction et de Contrôle

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins une action de la Société.

- **Directoire**

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance.
Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

- **Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 70 ans. Une modification des statuts visant à modifier la limite d'âge pour la porter à 80 ans est proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.
En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoires qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.
Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

4.2.2.3. Assemblées Générales

- **Convocation et réunion des Assemblées Générales (article 31 des statuts)**

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, par le Conseil de Surveillance soit, à défaut, par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Les formes et délais de convocation des Assemblées Générales qui peuvent être transmises par un moyen électronique de télécommunication sont régis par la loi. L'avis de convocation doit notamment fixer l'ordre du jour ainsi que le lieu de réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

- **Admission aux Assemblées – Pouvoirs (article 33 des statuts)**

1. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

3. Tout actionnaire peut également, dans les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, voter par correspondance ou adresser à la Société une procuration sans indication de mandat, avant l'assemblée, en transmettant à la Société un formulaire, selon le cas, de vote par correspondance ou de procuration.

4. Tout actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français peut se faire représenter par un intermédiaire inscrit, dans les conditions légales et règlementaires.

   L'intermédiaire inscrit peut, en vertu d'un mandat général de gestion, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

5. Les décisions des assemblées générales peuvent être prises, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et garantissant leur participation effective, dans les conditions et limites fixées par la loi.

   Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et limites fixées par la loi.

- **Droit de vote (article 35 des statuts)**

1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

2. Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la Société à la cote d'Euronext Paris S.A., ou postérieurement à celui-ci. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

3. Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

- **Autres**

Les statuts ne contiennent pas de dispositions plus strictes que celles prévues par la loi, notamment en ce qui concerne la modification des droits des actionnaires, le changement du contrôle de la Société ou les modifications du capital.

4.2.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions

- **Droit de vote double**

En vertu de l'article 35 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du 6 décembre 1996 (Assemblée Générale mixte du 8 octobre 1996), date de l'admission à la cote d'Euronext Paris S.A. des actions S.T.Dupont.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de Commerce : *"Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus audit article. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué."*

- **Limitation des droits de vote**

En vertu de l'article 35 des statuts, dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

4.2.2.5. Répartition statutaire des bénéfices (article 41 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

4.2.2.6. Mise en paiement des dividendes (article 42 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La même option peut être ouverte dans le cas de paiements d'acomptes sur dividendes. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

4.2.2.7. Conditions de modification du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

4.2.2.8. Franchissement de seuils

En dehors de l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil.

4.3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat

4.3.1. Capital social

4.3.1.1. Capital souscrit et nombre d'actions

Au 31 mars 2008, D and D International B.V. détient 68,8 % du capital social et 68,7 % des droits de vote de la Société.

Année fiscale	Opérations	Nominal des actions	Prime d'émission et de conversion	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé d'actions
31 mars 2003		**1,6**	**1 018 984,28**	**9 961 891,20**		**6 226 182**
	25 mars 2004 conversion d'obligations		1 896,40	369,60	231	
31 mars 2004		**1,6**	**1 020 836,68**	**9 962 260,80**		**6 226 413**
	16 avril 2004 - conversion d'obligations			116,80	73*	
	6 octobre 2004 - conversion d'obligations			348,80	218	
	5 janvier 2005 conversion d'obligations**			32,00	20	
31 mars 2005		**1,6**	**1 012 990,91**	**9 962 758,40**		**6 226 724**
31 mars 2006		**1,6**	**1 012 990,91**	**9 962 758,40**		**6 226 724**
	4 avril 2006 Réduction du capital social par réduction de la valeur nominale de 1,6 € à 0,05 €	**0,05**		-9 651 422,20		
	4 avril 2006 imputation de la prime d'émission en réserve indisponible		-1 012 990,91			
	26 juin 2006 Augmentation de capital de 41.8 millions d'euros par émission de 418 000 000 d'actions à 0.10€		20 900 000,00	20 900 000,00		
	8 septembre 2006 imputation prime émission sur report à nouveau		-19 600 000,00			
	8 septembre 2006 Conversion d'obligations en actions		38 787,00	19,75	395	
	2 novembre 2006 Conversion d'obligations en actions		414 984,00	19 759,30	395 186	
	31 mars 2007 imputation frais augmentation capital sur prime d'émission		-1 300 000,00			
31 mars 2007		**0,05**	453 771,00	21 231 115,25		**424 622 305**
31 mars 2008		**0,05**	453 771,00	21 231 115,25		**424 622 305**

Les montants sont exprimés en euros

Suite à la distribution de réserves en espèces faite au titre de l'exercice clos le 31 mars 2002, et pour maintenir les droits des porteurs d'obligations, la Société S.T.Dupont, conformément au contrat d'émission des obligations convertibles en actions 4,50 % mai 1999/avril 2004 (code Sicovam 18075) qui a reçu le visa COB n° 99-536 en date du 4 mai 1999, est conduite à ajuster les bases de conversion.*
La nouvelle base de conversion est la suivante :
• 1,05 action de 1,6 euro de nominal pour 1 obligation convertible en action de 10,10 euros de nominal.

** émission du 19 mars 2004 (1 action pour 1 obligation)
Suite à la réduction de capital, par réduction du nominal, la novelle parité de conversion est de 1 obligation pour 4.166 actions.

4.3.1.2. Titres non représentatifs de capital

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital

4.3.1.3. Titres auto-détenus

L'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2007 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 0,50 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été initialement décrites dans la note d'opération publiée par la Société dans le rapport annuel 2006-2007.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités sensiblement équivalentes.

Un détail sur les opérations réalisées dans l'année est disponible en section 1.7.7 « Rapport spécial du Directoire relatif au programme d'achat de titres ».

Compte tenu de l'arrêt du contrat de liquidité, le Directoire a décidé d'allouer les actions auto-détenues à la conversion des OCEANE.

4.3.1.4. Titres donnant accès au capital

❖ **OCEANE 2004**

Conformément à l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2002 d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le Directoire a décidé le 19 mars 2004 de procéder à une émission obligataire pour un montant de 22 499 999,83 euros, représentée par 4 756 871 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale unitaire de 4,73 euros.

- Règlement des rompus

Lorsque le nombre d'actions ne sera pas un nombre entier, le porteur d'obligations optant pourra demander qu'il lui soit délivré :
- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur ; dans ce cas il lui sera versé en numéraire une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire, évaluée sur la base du premier cours coté sur Euronext Paris SA le dernier jour de bourse de la période d'exercice au cours duquel l'action de la Société est cotée ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base déterminée à l'alinéa précédent.

Les obligations sont décrites dans une note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 04-185, en date du 23 mars 2004, et sont cotées au sur Euronext Paris S.A.

- Changement de parité de conversion

La réduction du nominal des actions a entraîné la modification de la parité de conversion, conformément à la note d'opération du 23 mars 2004.
La nouvelle parité fixée par le Directoire est de 4,166 actions pour 1 OCEANE.

4.3.1.5. Nantissement des actions et des actifs

L'intégralité des titres S.T.Dupont détenus par D and D International B.V. a été nantie le 14 septembre 2006 au profit d'une banque en garantie d'un prêt de 30 millions d'euros.
Il n'existe pas d'actifs du groupe portés en nantissement.

4.3.2. Actionnariat

4.3.2.1. Historique du capital social et de l'actionnariat sur les trois derniers exercices

	Situation au 31/03/08				Situation au 31/03/07				Situation au 31/03/06			
Actionnaires	**Nombre d'actions**	**% de capital**	**Nombre de droits de vote**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% de capital**	**Nombre de droits de vote**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actions**	**% de capital**	**Nombre de droits de vote**	**% des droits de vote**
D and D International B.V.	292 313 367	68,8	286 275 016	68,7	292 313 366	68,8	286 275 014	68,4	3 457 197	55.5	6 914 394	71.5
Membres du Conseil de Surveillance dont:	2 001	-	2 202	-	2 002	-	2 204	-	18 515	0.3	18 717	0.2
M. Walter Wuest (jusqu'au 31 décembre 2007)	*0*	-	*0*		*1*	-	*2*		*16 514*	*0.3*	*16 515*	*0.2*
M. Joseph Wan	*1*	-	*2*		*1*	-	*2*		*1*	-	*2*	-
M. Tissot-Dupont	*1 000*	-	*1 200*		*1 000*	-	*1 200*		*1 000*	-	*1 200*	-
M. Robert Nüesch	*1 000*	-	*1 000*		*1 000*	-	*1 000*		*1 000*	-	*1 000*	-
Membres du Directoire dont :	375 002	0,2	375 002		-	-	-		55	-	55	-
M. Alain Crevet	*250 000*	*0,1*	*250 000*									
M. Michel Suhard	*125 002*	*0,1*	*125 002*									
Auto Détenues	2 336 557	0,6	-		11 908	-	-		11 908	0.2	-	-
Public	129 595 378	30,5	129 596 530	31,3	132 295 029	31,2	132 296 025	31,6	2 739 049	44.0	2 739 743	28.3
Total	**424 622 305**	**100,0**	**416 248 750**	**100,0**	**424 622 305**	**100,0**	**418 573 243**	**100,0**	**6 226 724**	**100.0**	**9 672 909**	**100.0**

4.3.2.2. Données récentes concernant l'actionnariat

Actionnariat à la date de dépôt

L'actionnariat de référence du Groupe n'a pas été modifié depuis le 31 mars 2008.

Actionnariat des salariés

Les salariés n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

4.3.2.3. Participation des membres des organes de direction et de surveillance dans le capital

Cette information est détaillée dans le rapport de gestion en section 1.5.1.4 « Actionnariat de S.T.Dupont »

4.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

4.4.1. Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise

S.T.Dupont se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France en s'inspirant des recommandations du rapport Bouton de septembre 2002. Des informations complémentaires sont disponibles en section 1.3 « Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion et 4.2 « Autres informations de caractère juridique » du présent document.

La Société n'envisage pas, pour le moment, de mettre en place un Comité d'audit ou des rémunérations. La Société estime que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de tels Comités.

4.4.2. Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

4.4.2.1. Adresses professionnelles, expertises, expériences des mandataires sociaux

- Membres du Directoire au 31 mars 2008

Monsieur Alain Crevet, Président
Monsieur Alain Crevet (HEC) a commencé sa carrière au sein du Groupe Procter & Gamble avant de rejoindre la Société Parfums Givenchy SA (2000) en tant que PDG puis la Société l'Atelier des Rêves (2004) en tant que DG.

Monsieur Bernard Rony
Monsieur Bernard Rony (INSA/IAE) a commencé sa carrière comme ingénieur organisation dans le groupe 3M, puis responsable organisation et Directeur de site industriel dans le groupe Sommer Allibert. Il a rejoint le groupe S.T.Dupont pour assurer les fonctions de Directeur Industriel.

Monsieur Michel Suhard
Monsieur Michel Suhard (ESC Reims, expert comptable) a commencé sa carrière chez Coopers & Lybrand, puis controller du groupe Euromarché ; il a été ensuite DG Finance du groupe VediorBis avant de rejoindre le groupe S.T.Dupont en tant que Directeur Financier Groupe.

L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

- Membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Joseph Wan, Président
Monsieur Joseph Wan, « chartered accountant » et « chartered arbitrator » a commencé sa carrière chez KPMG à Hong-Kong et à Londres. Il a ensuite rejoint le Groupe Dickson (Hong-Kong) en tant que directeur financier avant d'être nommé « CEO » de Harvey Nichols (Londres).

Monsieur André Tissot-Dupont
Monsieur André Tissot-Dupont, petit fils du fondateur de S.T.Dupont, a exercé diverses fonctions au sein de l'entreprise jusqu'à sa vente au groupe Gillette.

Monsieur Robert Nüesch
Monsieur Robert Nüesch a exercé les fonctions de Président de la Société Montres Hermès SA ; il a ensuite fondé la Société DDL Horlogerie SA qui fabrique des montres pour la Société Chaumet.

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

4.4.2.2. Liens familiaux entre les mandataires sociaux

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a de liens familiaux avec un mandataire social, n'a été commissaire aux comptes dans le groupe.

4.4.2.3. Condamnation pour fraude prononcée à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins à l'encontre de l'un des membres des organes de direction et de surveillance du Groupe.

4.4.2.4. Faillite, mise sous séquestre ou liquidation des membres des organes de direction et de surveillance

À la connaissance de la Société, aucun des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

4.4.2.5. Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins contre l'un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe par des autorités statutaires ou réglementaires.

4.4.2.6. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs
A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

4.4.2.7. Restrictions au transfert des actions de S.T.Dupont par les dirigeants

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions au transfert des actions de S.T.Dupont par les dirigeants.

4.4.2.8. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de système de retraite complémentaire. Au 31 mars 2008, les sommes provisionnées au titre de la retraite des membres du Directoire (comprises dans la provision pour retraite globale) s'élèvent à 15 milliers d'euros.

4.4.2.9. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance

Il n'existe pas de prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance.

4.4.2.10. Information sur les contrats de services des mandataires

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.4.3. Opérations avec les parties liées

Dans la note 25 « transactions avec les parties liées » des comptes consolidés, le Groupe indique le montant des transactions de l'exercice 2007-2008 avec des sociétés liées, ainsi que la position bilancielle des créances et dettes à la clôture.

1. Pour trois de ses filiales en Asie - S.T.Dupont Distribution Pte Ltd, S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont (Malaysia) Sdn Bhd – afin de bénéficier de coûts de structures optimums, le Groupe a signé des contrats de Management Fees avec des sociétés du Groupe de l'actionnaire majoritaire. Ces contrats couvrent généralement des prestations administratives de gestion et de distribution.

2. S.T.Dupont Marketing Ltd a signé, au cours de l'exercice 2002-2003, avec Dickson Concept Ltd, un contrat particulier de mise à disposition de personnel pour certaines fonctions, ceci afin d'optimiser les ressources disponibles et de diminuer les coûts.

3. Un contrat de licence pour la fabrication et la commercialisation de prêt-à-porter et de maroquinerie sur le territoire chinois existe entre la filiale S.T.Dupont Marketing Ltd et Bondwood Investment, pour lequel le Groupe S.T.Dupont comptabilise d'importants montants de royalties.

4. Profitant de l'expertise et de l'implantation de son actionnaire principal en Chine, S.T.Dupont Marketing (Shangaï) Ltd a signé un contrat commercial pour l'ouverture d'un point de vente dans des grands magasins Seibu de l'actionnaire majoritaire.

5. Au Japon, notre filiale fournit les mêmes prestations que celles décrites au paragraphe (1) ci-dessus pour une société liée.

6. Des relations commerciales existent avec des sociétés liées aux conditions normales du marché et de façon tout à fait comparable avec des tiers.

7. Des contrats de service fees ont été mis en place entre S.T.Dupont S.A. et l'ensemble de ses filiales détenues à 100 % directement ou indirectement.

4.5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe

4.5.1. Organigramme au 30 juin 2008

S.T.Dupont S.A fait partie d'un Groupe et elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de Broad Gain Investments Limited (cf. section 1.5.1.4 « Actionnariat de S.T.Dupont »).

S.T.Dupont est contrôlée par la Société D and D International B.V., elle-même filiale à 100 % de la Société Safechain Corporation N.V. qui est détenue à 100 % par Broad Gain Investments Ltd.

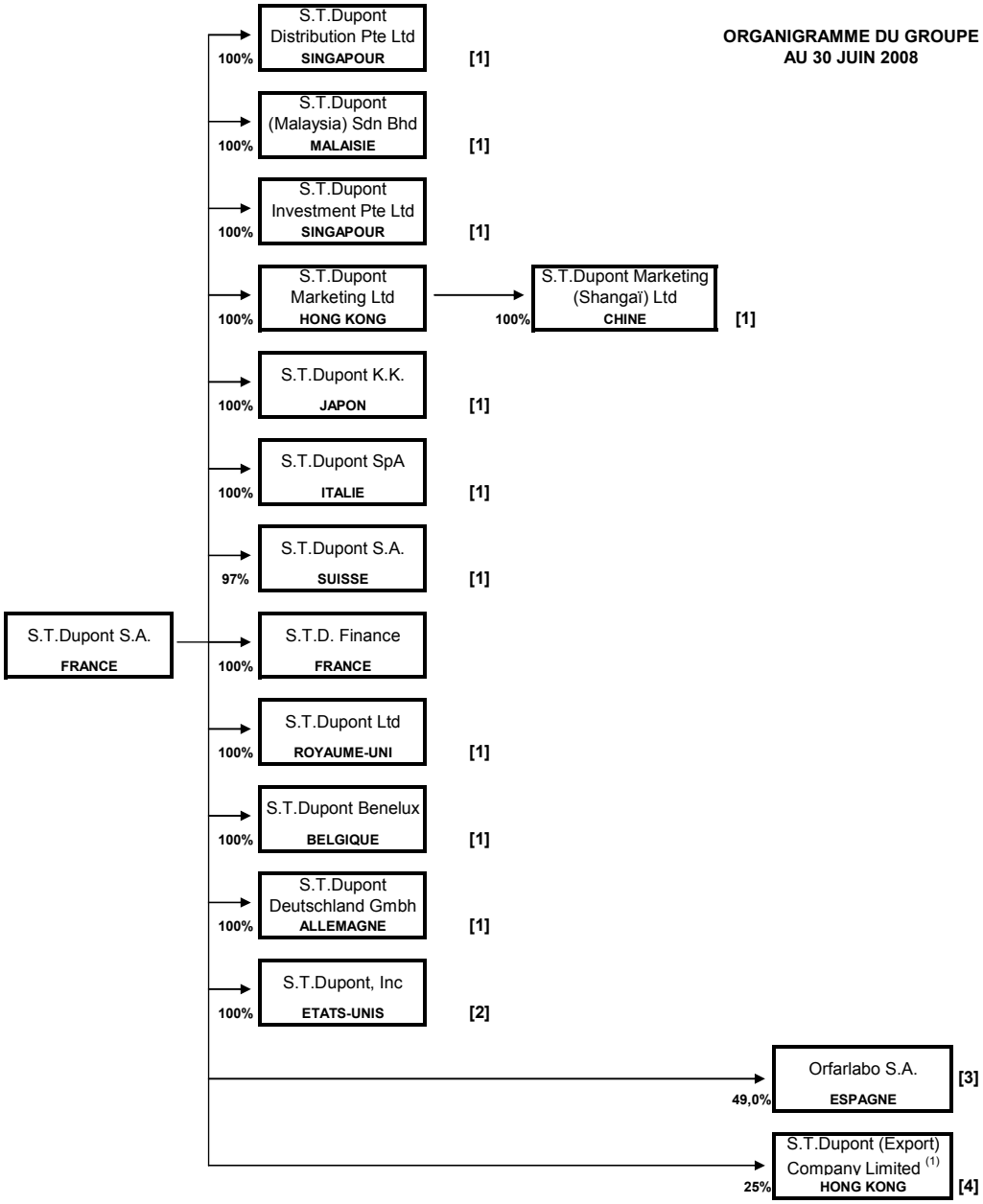

[1] *Hormis S.T.Dupont S.A. et S.T.D. Finance, les autres sociétés du Groupe sont des sociétés de distribution .*

[2] *La filiale S.T.Dupont Inc, anciennement société de distribution sur le marché US, est actuellement inactive.*

[3] *Orfarlabo S.A. est une filiale de S.T.Dupont SA à hauteur de 49% qui assure notamment la distribution des produits S.T.Dupont sur le marché Espagnol. La participation de S.T.Dupont est passée de 33,33% au 31 mars 2006 à 49% suite à l'augmentation de capital intervenue en février 2007.*

[4] *S.T.Dupont (Export) Company Limited est détenue à hauteur de 75% par D and D International B.V. qui détient également environ 55,5% de S.T.Dupont S.A. (68,9 % depuis le 29 juin 2006, date effective de l'augmenation de capital). Cette filiale est dormante à ce jour.*

4.5.2. Contrats importants

Les principaux contrats existant dans le cadre de l'activité concernent les licences accordées pour la fabrication et la commercialisation de produits à la marque S.T.Dupont en complément de ses propres fabrications. Les caractéristiques principales sont les suivantes :

Produits	Zones géographiques	Durée	Renouvellement	Autres informations
Plusieurs lignes de produits	Chine continentale	5 ans	2011	Filiale de Hong-Kong
Lunetterie	Monde entier	3 ans	2009	Dénoncé en janvier 2008 suite au dépôt de bilan du licencié
Parfums	Monde entier	5.5 ans	2011	Filiale Suisse Prorogé en 2006
Cigarettes	Monde entier sauf UE et Amérique du Nord	10 ans	2009	
Cravates	Europe	2 ans	2008	Renouvelé en 2008-2009 avec un nouveau licencié
Prêt-à-porter	Japon	3 ans	2010	Prorogé en 2006
Prêt-à-porter (chemises)	Corée du Sud	5 ans	2012	Prorogé en 2007

Ces contrats comportent d'une manière générale un droit d'entrée ou de renouvellement, des engagements de dépenses promotionnelles et une redevance annuelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé avec un versement minimum. Le taux de redevance se situe entre 5 et 10 % du chiffre d'affaires. Les redevances comptabilisées par le Groupe se sont élevées à 4,9 millions d'euros au 31 mars 2008.

- Engagements sur dettes financières :

Au 31 mars 2008, il n'y a aucun engagement sur dettes financières.

4.6. Autres informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats

4.6.1. Propriétés immobilières, usines et équipements

- Immobilisations corporelles importantes existantes

Les principales immobilisations corporelles sont l'usine de Faverges (propriétaire) et le siège social (locataire). Concernant les risques environnementaux se reporter à la section 1.6.2.1 « Développement Durable ».

- Immobilisations importantes planifiées

Suite au sinistre intervenu à Faverges, le Groupe a décidé de la reconstruction à Faverges des ateliers détruits. Le montant total de l'investissement peut être estimé à 12 millions d'euros dont la quasi-totalité concernera l'exercice 2008-2009.

4.6.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au 31 mars 2008, le Groupe est en litige avec un ancien distributeur pour les pays d'Europe de l'Est. L'estimation du risque a entraîné la constitution d'une provision pour risques depuis l'exercice clos le 31 mars 2007.

4.6.3. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Le principal changement concerne les conséquences du sinistre de l'usine de Faverges et du temps nécessaire à la reconstruction et/ou la mise en œuvre de solutions alternatives en vue d'assurer la production de briquets et de stylos.

4.6.4. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

Aucun rapport ni aucune déclaration d'expert ne sont reproduits dans le présent document.

5. Table de concordance

Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004.

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
1.	PERSONNES RESPONSABLES	§ 4.1.1 Déclaration du responsable du document de référence
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	§ 1.3.5 Responsable du contrôle des comptes § 1.3.5.3 Honoraires versés
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	§ 1.2.1 Résultats consolidés en IFRS de S.T.Dupont
4.	FACTEURS DE RISQUE	§ 1.4.3 Facteurs de risques
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la Société	§ 4.2.1 Histoire et évolution de la Société
5.2	Investissements	§ 1.4.2.2 Principaux investissements
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1	Principales activités	§ 1.1.1 Présentation générale
6.2	Principaux marchés	§ 1.1.1 Présentation générale
6.3	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.	§ 1.1.1 Présentation générale
6.4	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	§ 1.4.3.3 Risques opérationnels
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	§ 1.1.3 S.T.Dupont et son marché
7.	ORGANIGRAMME	§ 4.5.1 Organigramme au 30 juin 2008
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	§ 4.6.1 Propriétés immobilières, usines et équipements § 1.6.2 Informations environnementales
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	§ 1.2 Résultats des activités § 1.2.1.2 Analyse de la rentabilité § 1.4.3.5 Risques liés à la réglementation et à son évolution
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	§ 1.2.1 Résultats consolidés en IFRS de S.T.Dupont § 1.4.3.4 Risques de marché
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	§ 1.4.2 Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	§ 1.4.1 Evolutions récentes et perspectives
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise
14.1	Noms, adresses professionnelles et fonctions des mandataires sociaux, nature de tout lien familial, mandats, condamnation et déclarations relatives aux mandataires sociaux	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de	§ 4.4.2.6 Conflits d'intérêts au

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
	surveillance et de la direction générale	niveau des organes de direction et de surveillance
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	§ 1.3.4 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise
16.1	Dates d'expiration des mandats	§ 1.3.3 Mandats et fonctions exercés par les dirigeants
16.2	Contrats de service	§ 4.4.2.10 Information sur les contrats de services des mandataires
16.3	Comité de l'audit et comité de rémunération	4.4.1 Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise
16.4	Conformité ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise
17.	SALARIÉS	§ 1.6.1 Informations sociales
17.2	Participations et stock options	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont § 1.5.3.2 Options de souscription et d'achats d'actions
17.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	§ 1.5 S.T.Dupont et ses actionnaires § 4.2.2.5 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	§ 4.4.3 Opérations avec les parties liées
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	§ 2 Comptes consolidés au 31 mars 2008 § 3 Comptes sociaux au 31 mars 2008
20.1	Informations financières historiques	§ 2 Comptes consolidés au 31 mars 2008
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	§ 3 Comptes sociaux au 31 mars 2008
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	§ 2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés § 3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux § 1.7.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière)
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	§ 1.5.2 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	§ 4.6.2 Procédures judiciaires

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
		et d'arbitrage
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	§ 4.6.3 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont
	Fournir les informations suivantes, dates du bilan le plus récent inclus dans les informations financières historiques :	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques ;	§ 4.3.1.2 Titres non représentatifs de capital
21.1.3	Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales ;	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont § 1.5.3.1 Rachat d'actions de la Société § 1.7.7 Rapport spécial du Directoire relatif au programme d'achat de titres
21.1.4	Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription ;	§ 4.3.1.4 Titres donnant accès au capital
21.1.5	Des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital ;	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital
21.1.6	Des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent ;	§ 4.3.1.5 Nantissement des actions et des actifs
21.1.7	Un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	§ 1.5.1.2 Evolution du capital au cours des 5 dernières années
21.2	Acte constitutif et statuts	§ 4.2.2 Acte constitutif et statuts
21.2.1	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	§ 4.2.2.1 Objet social (article 3 des statuts)
21.2.2	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	§ 4.2.2.2 Organes de Direction et de Contrôle
21.2.3	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	§ 4.2.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions
21.2.4	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital
21.2.5	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	§ 4.2.2.3 Assemblées Générales
21.2.6	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont
21.2.7	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	§ 4.2.2.8 Franchissement de seuils
21.2.8	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital
22.	CONTRATS IMPORTANTS	§ 4.5.2 Contrats importants
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	§ 4.6.4 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
		et déclaration d'intérêts
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	§ 4.1.4 Documents accessibles au public
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	§ 4.5.1 Informations sur les participations au 31 mars 2008 § 33 des Comptes sociaux au 31 mars 2008

Table de rapprochement avec le rapport financier annuel.

Réf.	Nature de l'information	Réf Titre
1.	Etats financiers	
1.1.	Comptes annuels	§ 3 Comptes sociaux au 31 mars 2008
1.2.	Comptes consolidés	§ 2 Comptes consolidé au 31 mars 2008
1.3.	Rapport des Commissaires aux Comptes	§ 3.2 Rapport sur les comptes sociaux § 2.2 Rapport sur les comptes consolidés
2.	Rapport de gestion	
2.1.	Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière, principaux risques et politiques de gestion des risques financiers	§ 1.2 Résultat des activités § 1.4 Perspectives stratégie et gestion des risques
2.2.	Information relative au capital et l'actionnariat du groupe	§ 1.5 S.T Dupont et ses actionnaires
2.3.	Rachat d'actions propres	§ 1.5.3.1 Rachat d'action de la Société § 1.5.3.2 Attribution gratuite d'actions
3.	Honoraires des commissaires aux comptes	§ 1.3.5.3 Honoraires versés
4.	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	§ 1.7.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	§ 1.7.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président (partie information comptable et financiers)